BnF Gallica

Traité de blason et recueil d'armoiries, composés par Noel LE BOUCQ, de Valenciennes.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des manuscrits. Français 11463

BnF Gallica

. Traité de blason et recueil d'armoiries, composés par Noel LE BOUCQ, de Valenciennes.. 1501-1600.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des manuscrits. Français 11463

FR.

11463

Volume de 206 Feuillets

23 Juin 1894.

Ce pnt cuire appertient a Jacques de
Bourg filz de noble demorant dy Paris
sur les rens du noble Bourg a lensaigne de
la petit rue Damme 1543

Suppt. fr. 3
5346.

1574.

La lohnge de Ons de la ondre
Marie et de lepaltation de nobleſſe
en propoſe dire et mettre en eſtrif
ſur armes et blaſons. pour
Oneſtrmire tous Jonch et nobleſſe
Homes a ſcavoir ronſtrmerſke et
apprendre la maniere de blaſſer
Armes armes / et tournois anſtrnes
Selon re ſque on ay poder apprend
et requerelle a mon poir entre
Tant ze on avoir ony anſtrmeſoit
parlet a anſtrmes Homes et requres ſcavant en reſte
matiere / Come par le treſnaillant Sorteuse et prudent
Alexandre Roy de macedoyne / Le ſaige et naturelle
philozophe. Ariſtote. Le treſprudent et prudent Julius
Ceſar / et pleuſeurs anſtrnes nobles princes / Leſquelz deſirat
ſcavoir rendre Homes vaillans et Sobtz. ſe pourchasserent
de vaillantiſe et faictz darmes Lun ſur lz de pouoir
et renompmee. chun Selon ſa deſerte / Conſiderant que
Leur ſeroit deſrepre et pouoir retenir en ſilence et oblie
par Laquelle on pourra rendre roſtrmer. deſtruire
et Sugier Homes vaillans et prudz faictz / Laquelle
enſeigne eſt a preſent appelle armes Leſquelles ont eſte
aſſignees par leſdz princes. Non ſeullement a grans vail
lans Homes. Mais auſſi a tous Homes poſſible / Lun
gne de rendre et memorie deſdictz vaillans. Lez
ſonent pleins durcins de armes et prenoit les beaulx faictz
de Homes predeceſſeurs

C. C.

X 1542 X

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE
MSS.

[illegible] armes / Et toutes armes de nobles
hommes / ou la forme figure et portraicte
de plusieurs facons / Car elle est autrement
faicte en forme descu blanc ou quarre
et autrement pour les roturiers ou en forme
de plusieurs faicte au plaisir de celuy a
qui elle appartient / Et aussi autrement faicte la ronde
comme a lestat dordre figure Et elle aussi a lestat semblable
comme pour elle doibt estre figuree //

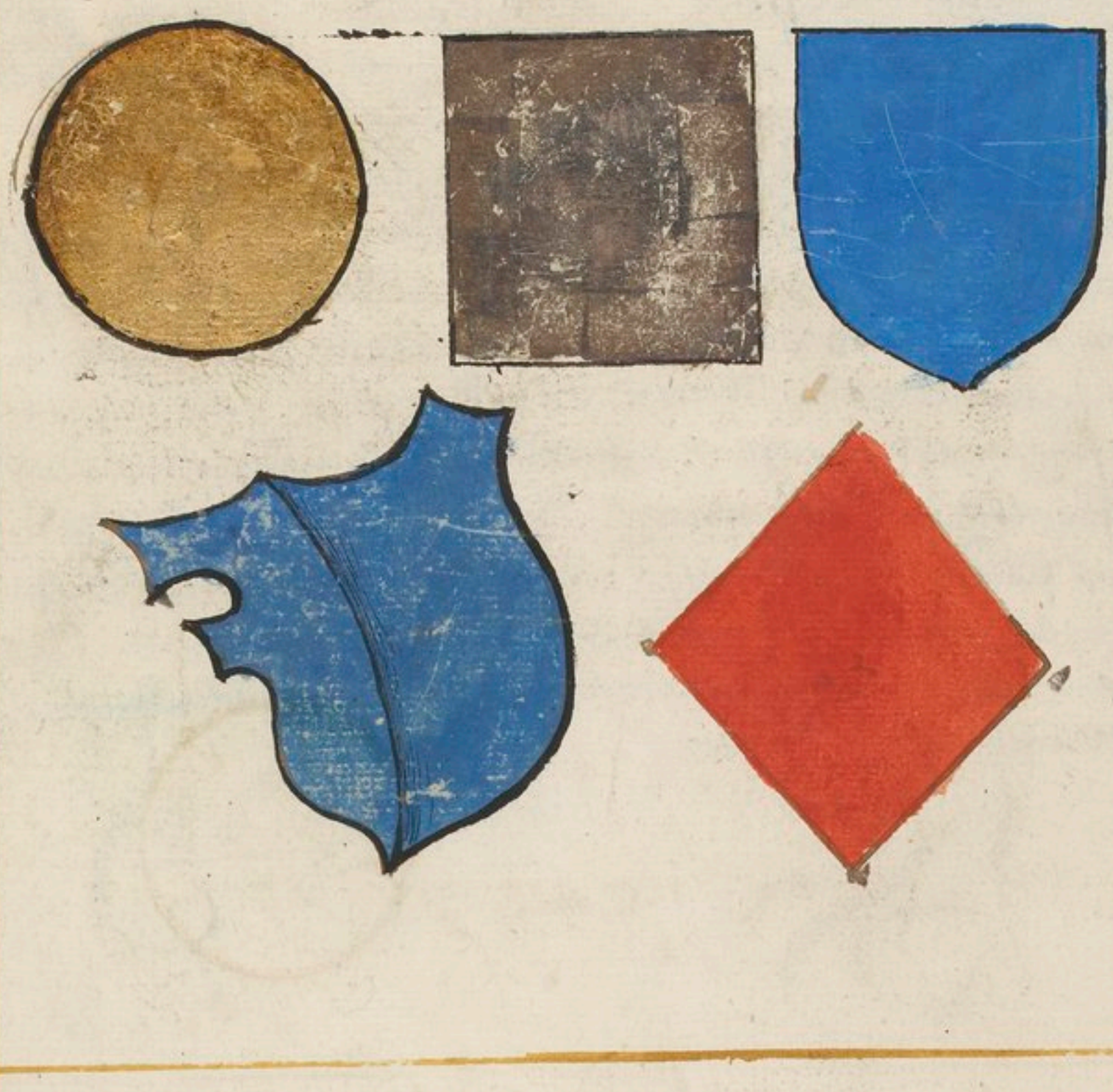

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Ur ung ſa grād humilite et nobleſſe mult me dorbt pourra
eſtre deſtruit ſenſ remedie ſors. Le prime Comte de ſtrigi-
donie de deſtribus Glorioſe Terra et quarta Qui en ville hon
nourable eſt dit le dyamāt ſine eſt la plus noble pierre du monde
des Sept dessus principalles. Humylite.
Les Mondaines. Largeſſe Habondance de Richeſſe.
Les planettes. Mercure.
Les vertus. La Iuſtice.
Les ſens. Le Mercredy
Les vaſes. Sondeſſe. a Loz dus.
Ur quant a nobleſſe. Ensuyt

Ur eſt Azure Laquelle repreſente layr
Laquel eſt corps treſſonable et eſt neceſſaire de
humide Ceſt ſeulement le plus noble apres
le feu Des Sept vertus deſſus. Charite
Les mondaines Londyſe et Franche.
Les complexions Le Sanguin.
Les planettes Jupiter.
Les ſens trois Odorer Gouſtir Ouyr Labra et Aquarius
Les Ordres Le Saphir
Les ſens Le Jeudy.
Les metalle. Laurens fin. dont on fait Lazur ou plomb.
Les vaſes. a eſt dus.
Ur quant a nobleſſe. Comte.

Laultre apres est Lyon Lequel est propre a
Cauche / Et en armes Signifie riuiere dargent
Hermines / Beaulte / Vnyte / Beaurheur et Serieux
Est sept dextres / Espdraure /
Est rouge croix / flamatrque /
Est planettes / La Lune
Est signe troix / Saturne / Cauche / Scorpio et Verseau /
Est ysdre / La ysde /
Est Jouis / Le Lundy /
Est . Ellementz / Leaue /
Est . sept / Englantine a sept dars /
Est . mestanle / Lyon /
Et fruict de nobleste . Non /

Laultre est grenille Laquelle Signifie de
bien vaillant / Est sept dextre . Justice
Est mondaine / Hardiesse /
Est rouge croix / Le Colerique /
Est planettes / Mars /
Est signe troix / Sagittaire / Leo et Sagittaire .
Est ysdre / Le Rubis .
Est Jouis / Le Marsy /
Est sept / Virgle a Cinquante ans .
Est mestanle / Le Lazure dont on fait rouge mine ou Cinure
Et fruict de noblesse / Ung .

Ulrum tout ce dont on est a prez dreco
gnit luy a gre dore mettant tout en
allanon/ ou il aroyt. Et au cas que dore
pens ceste cas ne demeure et doyt auoir
gne audry les fruis tout ce gne luy monte. gne pour dzoit
Carles de Crioyle/ ou za auront dore autres. Et
Sachez/ gne luy monte autre les pens. Et tantost est
mont a dre Dompre. gne est ce gne luy monte Cuyne
et mis audry les mettant. Et est au cas reste declaroy
et dessoubz/ appelle a auleuns dres gne la matiere au
procho des tout/ pour ce mont de suite. Pour ce
gne rond luy doyt/ Ceste tout tout mesle et pond
de tontes les autres tout/ apres que ces
Dessoubz tout ce gne de gne pour tout/.

On obstant tout ce gne est. a prez dres
se ne doille tout ce/ autrement pour
obstination ou pertinacite/ ne au cas on tout
dore abbandon ne dispose/ Et adez les debat a la dispute
et suyt dres des Roys darmes et heraulx. Lesquelz en sont
et rapport les cottat et pens gne mon Et au autre
tout ce/ gne gbrak pour armoyez mes gne fait droyt
Ceste Metal Couleur et gbne On ombre des mettant
tout et pond/ se les laisse tout de sont. Et ce gne
est dit/ ne fait gnant a gne pour leste et portaige des
armes. gne est dit/ tout de mesme. et sans autrement
varier ou offendre/.

Et au cas autrement declaration. de la ne fait
des mettant et Couleur

Ore ne gne plus ne pourra demande
gne mblak. on tonlone plus estre repute le
plus noble. Se gne dne. et respondre gne
bng mblak. on tonlbin plus estre di noble
donblement / Dremierement en regard
de la rose gne respondre. Secondement
en regard de son mesme / Et sz nous
prenons de la premiere maniere / Dirons gne
Car / or respondre kmidre et vaillt / Et sz autrem voldr
sugmer les kaups du Solerk / Je ne le pleu mie sugmer
par kaps dor / Et nous dirons gne bng Je nosk mie pl noble
gne kmidre / Codre. de sma kristare / et sde raig//
bira. Jn dcmpla / gnder rdnd. Codre. ne sclnd pro pne in
contrarium habita / Et pour ce gnd la saine dstrpma le
Solerk est sugmr a rose dcollante / Car ibi fuit gdbmt sim
sle in rdte / Et pour ce nosk noblesse vne bng dessend. gne mk
ne porte draps dor / sz ce nosk le prime semblement
Codre / de bestres demuprit le prma et secnda / Dasson gne
auiomdbm valle bng ne soit pour bng standre rondmt gnalle
soit rationnable / Car ditis de samble gnik appendat bng /
gne le non ayt autrem bestre / et autrem rondmt du sec
nobles Cagnelle narradmt ce dnbm andre / Mais plus
dondlon respondre a Lurysse du marinissrdre ce pleo grand
Et sez dondre gne le non ayt autrem draps singnlis / sez ce
scrodre a dne acquisondre / Ds gnd a tant gnik sondre bestre
pondille a luy. Et ce armes seignisse gnalte dcimo / Ce
noblesse / Bon dondoir / Aconsorte / et hardiesse / Des seprtes /
principalles son / Des mondaine / Aresse / Des gnde bestrdre
Des sept planettes le soleil / des sonne et dimenche
Le boeuf. Adolstone a ccc ans).
Des metanke / Or.
Et gnant a noblesse. Empdre.

Omr mandemt a mon procureur les tmt
et pourtaige dauantdenne. Sur est diuersse
de pardr soine et de diuision du camp
du bois mdesmd son pare assotte mise
et apposee sur lad rente. et tout tenssois
tousiours lad Camp tant. du son diuise
remet lad assotte de mon semblable
et mesme detroration.

Et mandemt a pmt a la diuersstration de lesd tmt et
pourtaige desd auantdt. Sur se tant pare lad diuision
dud Camp semblablemt de dit bois mesme et
apposee pareillemt de tolle. Sur se tant pare assotte

Et pour ce que assotte sont de deux natures.
Assauoir les dtes Maissons et pourtaige de lad
diuision dud Camp de bois mesme les quelles
de prime abourd les auctres. non. mais apposees
semblablemt sur lesd Camp.

Et desirons ma mandee de lad diuision dud Camp de
bois mesme. De pareillem desd assotte abourtes. et
apposees des auctres assauoir. Sur tout pour addition

Tenens est. Symple ou Egnissie des Sep-
tentrio forme. Des mondaines dame. Tenens est
Comtoisie. Des planettes Estrus
Des fames Le londres
Des pleines Le Septentrion
Des planettes Sachans
Des signes troit. Dessaurs. Cancers. Capricornes et verse
Des pleines Le Gyamant
Des fames Le Saundz
Des elementz La Terre
Des vertus. Verdepite a mort
Des metalles Le fer
Or gnant a noblesse. Virginite

Tenens est Sadee. ou Egnissie. dobrit
Chanoines. Des sept estrus. Ermites
Des mondaines. Simplesse
Des complexions. Le mercurien
Des planettes. Sachans
Des signes troit. Dessaurs. Cancers. Capricornes et verse
Des pleines. Le Gyamant
Des fames. Le Saundz
Des elementz. La Terre
Des vertus. Verdepite a mort
Des metalles. Le fer
Or gnant a noblesse. Virginite

Nom. qui Egnissie. Egnissie. gnant a noblesse. Prince
Or dame. Egnissie. Marquis.

Le dit on du premier / Se porte party dor et de gueules /
Le Second porte / Coupe dor et de gueulles /
Le Tiers porte / Tiercelet dazur et dor
Le quart porte / Tailliet dor et de gueulles /

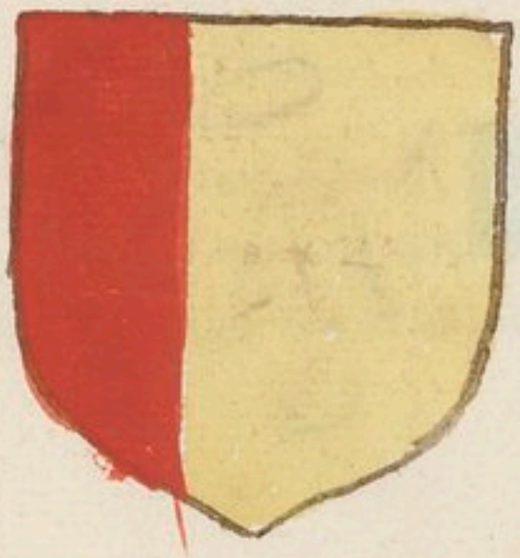

De la forme de division de rouge / en sable [illegible]
dore. La premiere est en chef / dun pal / et la seconde.

Et dit on le porte dor.
en chef de gueules.

La seconde est un pal
et la premiere en chef
mantelle en dessoubz.

Et dit on / le porte dor /
en pal de Sable.

De la forme de division de endenchie / en sautoir /
dore / Sable / Emmanche / une autre appellee /
espanelle / a senestre / De la premiere vient
pour la seconde
[illegible]

Et dit on. ſi porte. Dor. Emanché
en eſpanlle / Et ſemeſtre de hermines /

Il Et ſe nomme
eſtrange / en eſtrange /
Dolphe nomme Jan /

Le porte dor / eſtrange / en
eſtrange dazur /

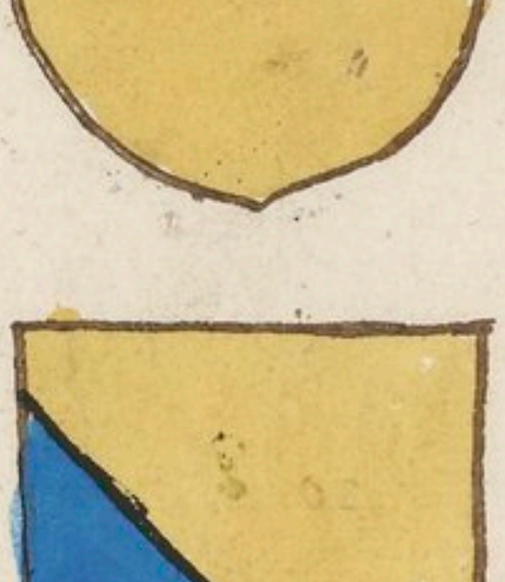

Et la forme et diuiſion de
taille / ſi ſont ilz auſſi
Cest ſauoir / Emanché en
eſpanlle / a Depbre / Comme ſon /

Et dit on. ſi porte Dor emanché
en eſpanlle / a depbre de hermines.

La fronde est ostrage on
estoupe si comme
rome dit.

Et dit on le xuxte Don
chanssie on estoupe si comme
de dessus.

Et demonstration de ceste matere, donant par
la division qui se fait de la Carne, il plus
de deue partie estoupe. Et prodest brunde
solum mesme forme de diuiser, ou par plus grosses formes
assemblees de diuisant. Comme ses dit en denant.

Le diuision / ou partaige / se doit faire par deux preudhommes / esleus de par les parties / ou par deux preudhommes / esleus de par le iuge / se les parties ne / se peuuent accorder / ou par le iuge / mesmes / Item. Se aucun / ou aucune / de ceulx / ou celles / qui doibuent / estre / ou sont / appellez / a faire / partaige / ou diuision / ne veult / ou ne / peut / venir / ou / comparoir / ou / faire / ce / que / dessus / est / dit / ou / ordonne / par / le / iuge / ou / par / les / parties / il / doit / estre / contrainct / par / le / iuge / a / faire / ce / que / dessus / est / dit / ou / ordonne / par / le / iuge / ou / par / les / parties / Et / se / il / ne / le / veult / faire / il / doit / estre / condempne / en / vne / amende / arbitraire / enuers / le / roy / ou / le / seigneur / de / la / iustice / ou / il / est / demourant / Et / se / il / est / forain / il / doit / estre / condempne / en / vne / amende / arbitraire / enuers / le / roy / ou / le / seigneur / de / la / iustice / ou / il / a / son / heritaige / Et / se / il / ne / le / veult / faire

De quelles on dit en prendre / Et porte dor a dmy pal
de gueules.

On sable. Et porte dor a deux pal dazur

On Sinople / Et porte dor a trois pal de gueules /.

Et on gueule / Et porte dor / de quatre pal dazur.

Item. Pour estre entendu de gueules a vne bende
dargent / Cest a sauoir de primerolle / ou dessenolle
de deux tourteaux dung trolles / Et de ce parlera en
apres / Tournelle pour vne bende dest Roy darmes et
heraulte

Item. Vng bendeau contrefiche dung trait. Et ly cadet
pour brisure / faicte par la forme de ly vng rompu de findroit en
coubler / selon de personne / et lisque dun nombre de vij
trondmain / et chun de ces pieces sur de dimple de vne
e chun de ces autres / Et celle decoracion ordonnee pour le
bendeau / Sauoir pour la premiere / Or / pour la seconde
Azur / pour la troizieme Hermynes / pour la quart Argent
pour la ve Gueules / pour la vj^e Vayr / pour la vij^e Sinople
pour la viij^e Synople / Et pour la ix^e Sable / Et celle
division nombre / quelle soit de nombre impayr / ne sen enpeschier
aultrement a faire / Ne my autre metal sur metal Coulom
sur coulom / Ne pour sur pour / et pour ne pas estroindre
cest darmes pareilles / Mais pour ne gueules dire et propos
estre mettre Cinzie / gueules plenissant nombre pourpre et dargent
esme coulom entre ces metaulx et de nombre dessus / Et
argent / gueules / Sable / gueules dicelle / esme coulom sinople mis en

nombre des pennes devant dit est determine par les
deux dernieres et derraine auxquelz on les laissera la moytie
pour et prefferent de ceulx devant mis et les
assemble dud[it] ne veult pour tant se mes faire

Item dit est que le partir diuision. est faicte de nobre par.
mes pour ne debat pour quoy assette
faicte diuision faire se pourra par ou bon luy semble.

Exemple de la mesme ordonne. dont des deux premiers
en la diuision faicte par nombre pennes. est declaire
pour mieulx estre entendue.

bon

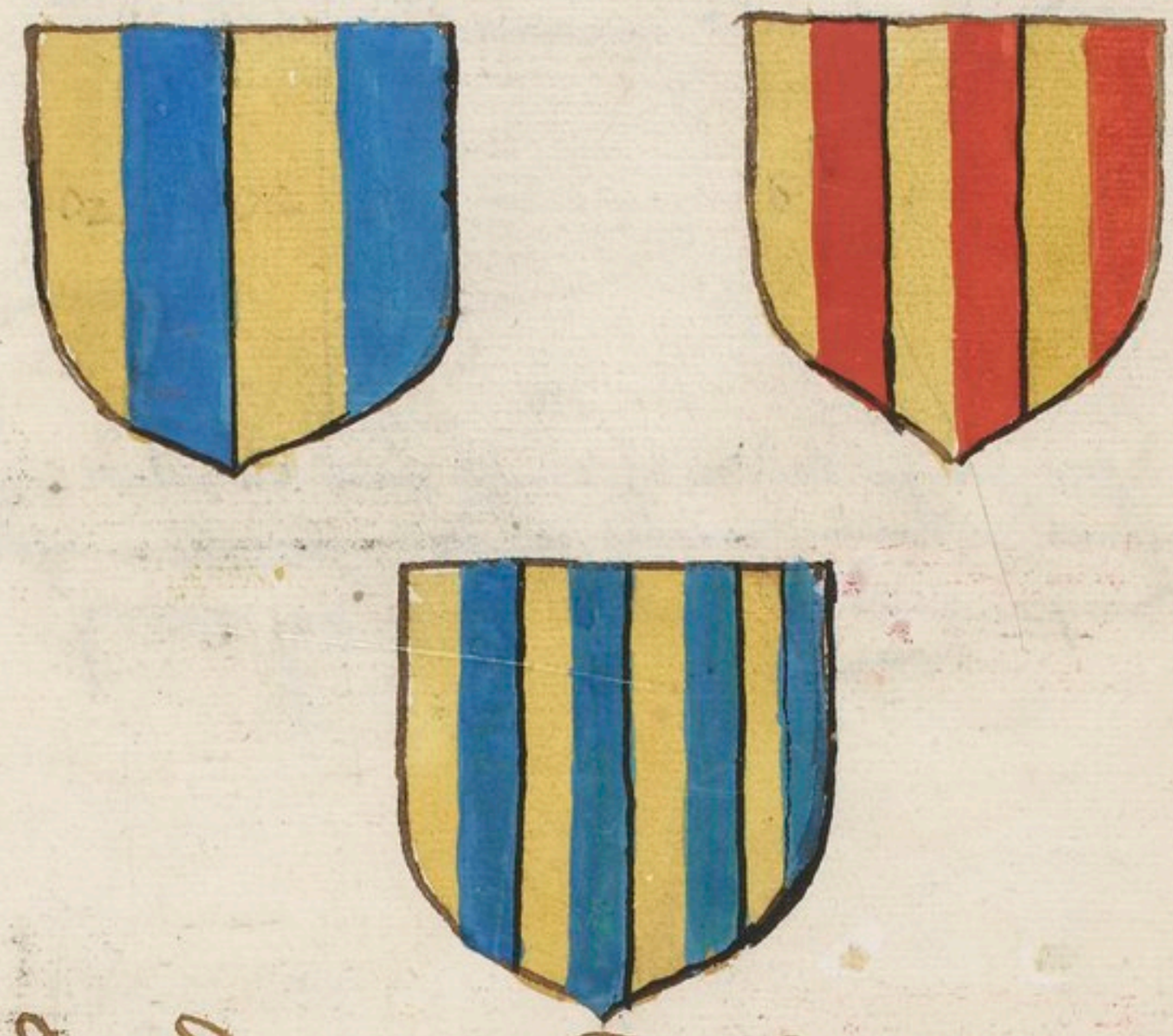

Le duc de bourbon de premiere / Il porte palle dor / et dazur
de six pieces pendans /

Le second porte palle dor et de gueulles de vj pieces /

Le tiers porte palle dor / et dazur de viij pieces /

Item. Ne se pourra nul plus auant ioindre de viij pieces. Car
il aura plus auant de lescu a p / dont changera et
yra / et reuiendra / tout droit / ny apres ny les diminucions des
pieces ne seront /

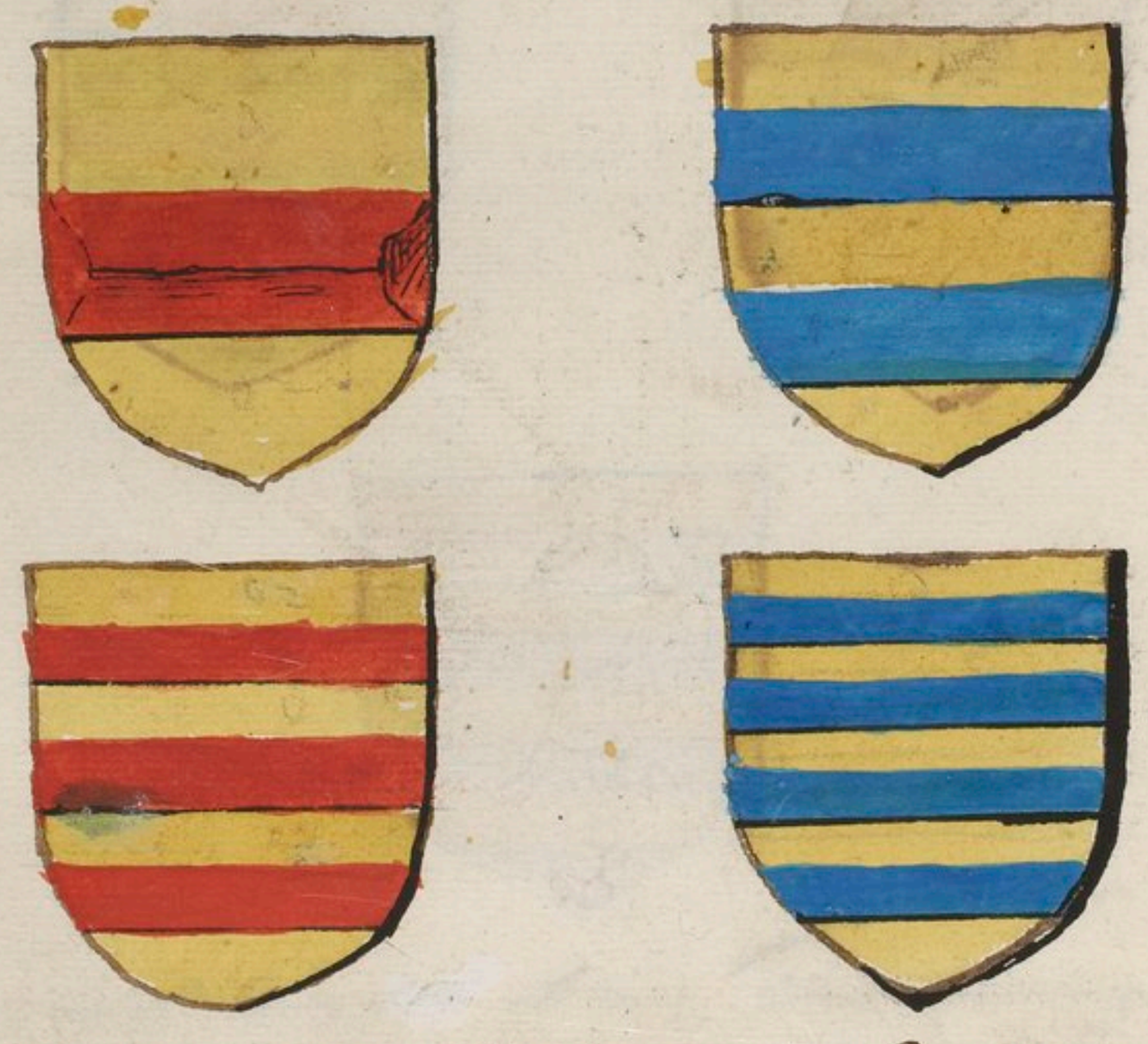

Dont la premiere soit dor a une fasce de gueulles

La seconde dor a deux fasces dazur

La tierce dor a trois fasces de gueulles

Et le quart dor a quatre fasces dazur

Le premier se nome / faire dor / et de gueules de iiij pieces.

Le second / faire dor / et dazur de vj pieces /

Et le tierce. faire dor / et de gueulles de viij pieces
Et non plus / ne moins parler. /

Exemple de la diuision faicte par la forme de Crinches
et partuise des nombres Impers.

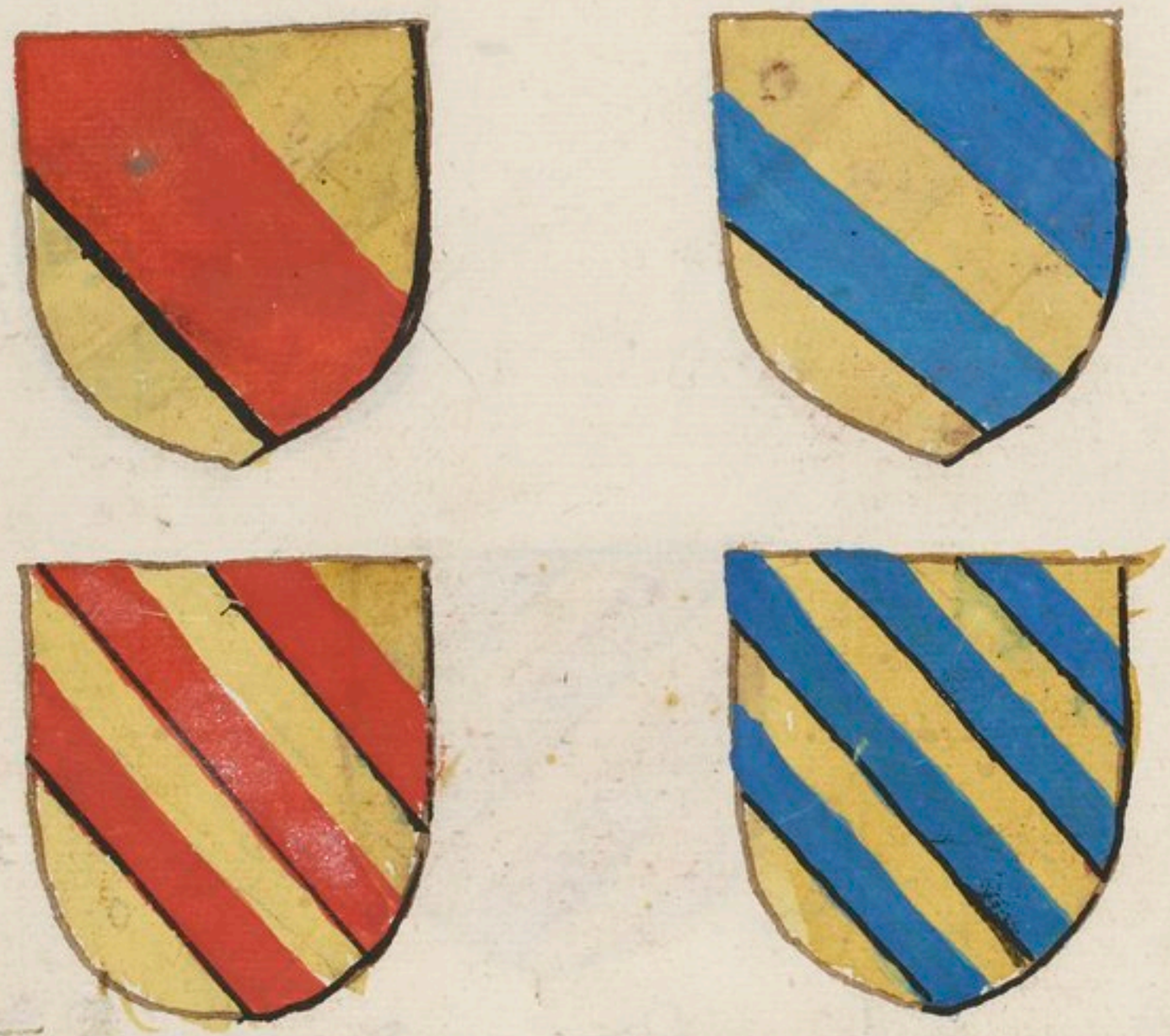

Un premier / Il porte dor / a vint bendes de gueulles.
Le second / Dor a dextre bendes dazur.
Le tiers / Dor a trois bendes de gueulles.
Et du quart / dor a quatre bendes dazur.

Exemple de la diuision faicte par la forme de tauelle
de premiere de celle faicte par nombre Impaire.

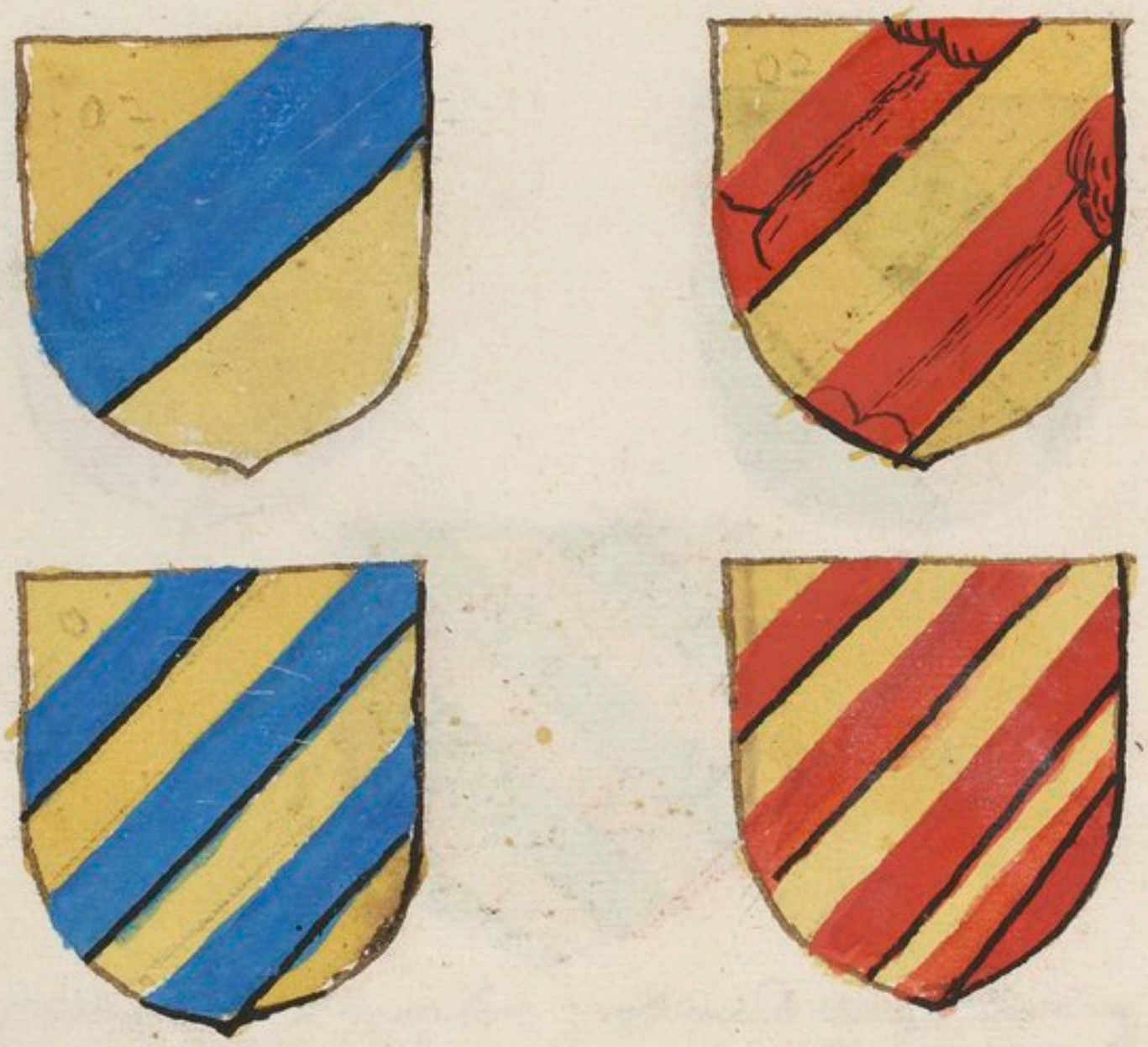

Un premier porte dor a vne bar dazur
Un second porte dor a deux barres de gueulles
Un tiercze dor a trois barres dazur
Et un quart dor a quatre barres de gueulles

Le premyer de la diuision · par ceste forme de taillon et
pale nombre pour · et par vne demy pale

Un premier · porte barre dor / et dazure de vj pieces.
Le second · porte barre dor et de gueules de vj pieces.
Le tierch · porte barre dor / et dazure de viij pieces.

Cy deuez trouuer / vne pale · taille · barre · et chief
de ces armes · que vous veez / et se ce par soy · dorez tenir la
tierche partye de ce escu

Et sensuyt / quant a pnt de la diuersyfficacion et multiplicacion
de ces armes / ou se pourra faire par vne mesme et seule
forme de diuision /

Item dit parlz et devant de la dyffinicion
et multeplicacion desdz armes dit
pourront faire pour la diuision de
une mesme forme de diuision de
plusieurs pieces Et dirons de la
Assemblement de plusieurs formes
de diuisions Et trouuons que
la diuersifficacion et multeplicacion
desdz armes se pourra aussy faire et trouuer par lassemblee
de plusieurs manieres de diuisions. Come dirons cy en
apres

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Item diuisons pour laquelle chose declairer et
monstrer a lœil parlons et complirons de la
Diuersifficacion et multeplicacion desdz armes dit se
pourront faire par Lassemblement de deux puis de trois
et apres de quatre formes de diuisions desquelles chose
dessus dite nous diuisons en ces deux pieces dit en deux parties
egalles.

Item

Et rondement parlerray. De la diuersification qui
se pourra faire. par lassemblement dune piece
de drap et apres de trois pieces de diuisions
Desquelles lune on les deux on les trois ne
pourront aussi de leur estre diuisee / que du drap pareil
entre lune quelque piece de diuision / qui pourra estre
diuisee / de trois / quatre cinq vj vij. viij et ne plus

Chertement / et finablement / quant aux diuisions
parlerray de la diuersification qui se pourra
trouuer / par lassemblement de deux pieces
de diuisions Dont lune soit diuisee en trois
ou en quatre / cinq vj. vij ou viij pieces / et puis nous
entendrons a ce que les draps soient assortis.

Ordenons premierement a parler comme les premiers de la diuersifficacion des armes qui se portent soient par lassemblement de deux formes de diuision / desquelles chasune nest que de deux pieces lassemblement. Je traiteray premier dune forme de

Le premier est. de lassemblement de tous les diuision de rouge qui sont contrediuisez lune a lautre / et de tous deux diuisions assemblez sont et doibt estre diuersifficacion. qui se nomme escartelle comme les deux dessus

Et dont on. Je parle escartelle. dor et dazur.

Seconde est de lassemblement de nostre diuision
de Roussillon auecq toutes les gens qui sont auecques
diuision contre dessoubz lem de Lanstre.

De rob assemblees dedens de sont nost diuision. les
pons seront [illegible] les pons dessoubz

Ledit on. Le pont dor
[illegible] de gueules.

Tierce est de lassemblement de rob dessoubz
diuision / partie auecq Roussillon contre dessoubz.

Ledit on. Le pont dor
et Roussillon dazur.

On. Le pont dor et dazur
partie / Roussillon de lem et de
Lancastre /.

La .vnziesme esp. de lassemblement de partz / vnde faillist
Comme les ponds dessus

Et dit on . Il porte dor
plain . et faille de gueulles .

On . Il porte / partiz dor et
de gueulles / faillie de lun et
de lautre .

La . Cinquiesme esp. de lassemblement de ng la
diuision . de roppe / et de trenchie / Comme ponds les dessus

Et dit on . Il porte / dor
roppe et trenchie dazur .

On . Il porte dor et dazur
Coppe et trenchie de lun et
de lautre

Et la pressente y fut passe[e] de la diuision
de rouge a une bastille vuide pour les deux.

Et dun on. Il porte Dor
rouge et faille de gueules.

On. Il porte rouge dor et
de gueules faille de lun en
lautre.

La seconde est de lassemblement de vng dung diuision de party et trappe ung est ostrouelle entre la diuision de taillie Come appert Ung

Lendent on se porte ung dor et de gueulles / taillie de ung de lautre /

La troizesme est de lassemblement de vng dung diuisions de gueulles et taillie ung est sanglie de taillie entre ceste diuision de party Come appert Ung

Lendent on se porte ung dor et dazur sanglie de ung de lautre /

Et la grauissme. est de vb dne meisme. Endurchie et
taillie sur pur sanchie auec ostre deuise de noyre
Come apert cy.

Erdurson. Le porte noyre
dor et de gulles pleine de
lus de Lanstre.

Cuy

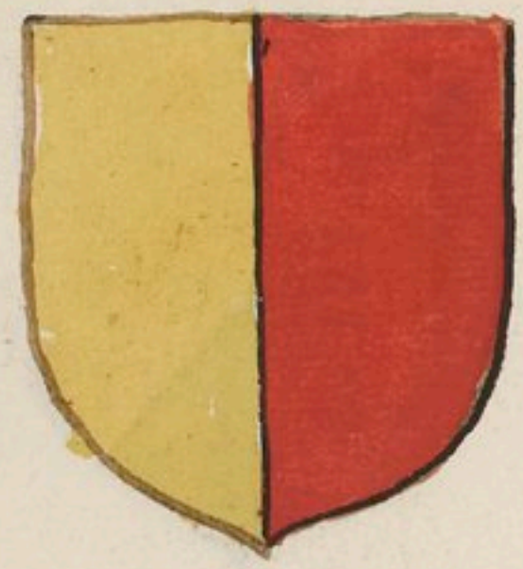

Dn

Dijj

[illegible]

Espaule de vache. sont dentz et sont de metal
et se nombrent jusques a viij Et sert passe
ou dort. desoubz.

Courtcoulx sont dentz et sont de rouldre
Cotre. est de tierche mondre de la bende et se nombre
jusques a viij.

Lozenge est faicte par le hault par le bas et par les
deux costez

Fuzee est pointue z le hault par le bas et se nombre
trente jusques a xxx.

Chaingnette est rond relevez une ou deux anneaux Et
se nombrent jusques a xxx Et sert passe ou dit fermail
Enderre et engrelle sont bordures autour de lescu
mais enderre est rondet et engrelle aussi.

Fuelle est robine et derobite lun sur lautre de lautre

Semelles sont rondes robinez et dent par les milieu
rond la face et sont dens.

Dun

Endroyds · sont parcelles mont dount Jnmobles et ſ' nombr
endroyds · ſmant de dy ya trois dupres lim de lauly.

Bastons · sont virrez rond rotrds Meis bont dy bend
Et ſtez sont mentridens ſe nomen bastons armes.

Crotz: Sodrent ſmand de sont assis lonc lim de lauly
et ſmik ſuby ya ſne trois en plus ſur dune eſtn sur dy bde
ou dy ſare. Et sont la montre mondre ſne dune rottre

Brettesches · sont longues et estraites dont pln plus longues
ſne lances et ſe nombren Jrlſmds a dij.

Bordure endenchie a lentbour de leſcu et dorle eſtre
de la grandeur dune rottre.

Bordure. Compone

Bastons · Compone

Bohans.

Courtenay

Cotinel

Loz augier

fitz Leh

Disequete

Dugdale

Endlate

Comment sont Sainctgoir / sainctgoir Alexandre Cgemon
Cgemon pallot / Ondee / Croix / croix Allexandre. Croix
pallot / Croix fraigle. Croix rouge. Croix pallee. Croix
fleuronnee. Croix ancree. Croix vuyde. Croix bastonnee
et bastonnee croix /.

Sainctgoir Croix / Ondee / et Cgemon. dont
tenant la premiere partie de cestuy / quant il
sera departy entre. Comme pourres veoir et les
figures cy apres /.

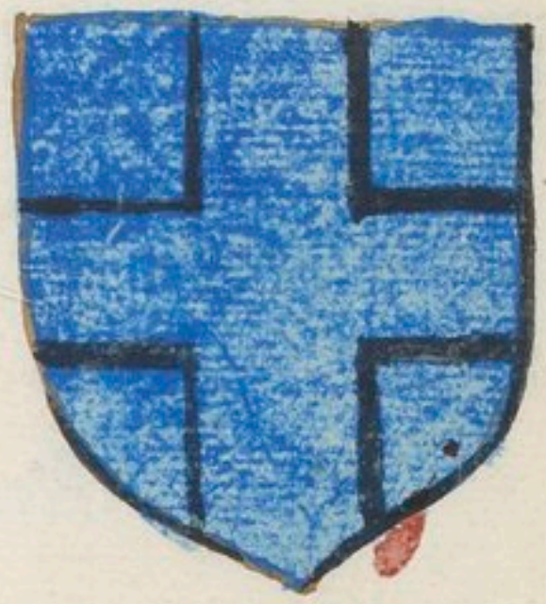

Coindert sour Lyons Lebryard dorry lyons. Lyons
marsant Lombes de lyons Lyons Lebryardes Lebryard lyons
Lyzes Griffons dyfeattes de mobres Dragons Serpens
Cystes de lyons. or de Lebryard armarzes. Cystes. Cystes
de Lebrys Alaricy et estre albastre de mesles —

Ou lyons sont Rampans de Lebryard
passans. Et gnant Ilz ont onglez de
dewz. ou dit armez. Gnant Ilz sont
dawlty rouleur gne le rouge. Le
lyon ne doibt auoir lz. armez Ilz ne
obnik se lny lebryard dore. Et de
tous ostaure sanz ont berq. Jaunbes
de gnez dawlture rouleur. gne le rouge. Lon dit mesmes
Cproque le mesle sanz Jamais lz. armez na gnez ne berq
tout pomez dore de gnes ne argent.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MSS.

Comment il se faut tourner par mariage. Dargent
a vng leon rauissant de gueules. Dargent
a vng leon rauissant de gueules/ lampe
rauissant dazur. Dargent a vng leon
rauissant de sable. Dargent a vng leon
rauissant de gueules/ lampe rauissant
dazur. Dargent a vng leon rauissant
de gueules/ lampe rauissant de sable.
Dargent a vng leon rauissant de sable/
lampe rauissant de gueules. Dargent
a vng leon rauissant de gueules/ lampe
rauissant de sable. Dargent a vng leon
rauissant de sable/ lampe rauissant
de gueules. Dargent a vng leon
rauissant de gueules/ lampe rauissant
de sable. Dargent a vng leon rauissant
de sable/ lampe rauissant de gueules.
Dargent a vng leon rauissant de gueules/
lampe rauissant de sable. Dargent
a vng leon rauissant de sable/ lampe
rauissant de gueules. Dargent a vng
leon rauissant de gueules/ lampe
rauissant de sable. Dargent a vng

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

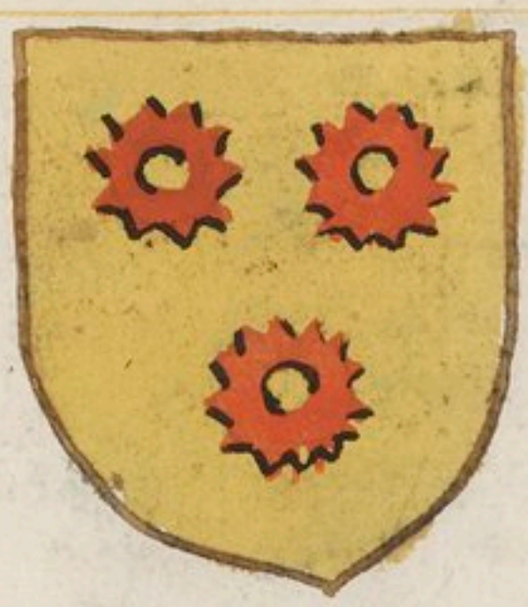

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

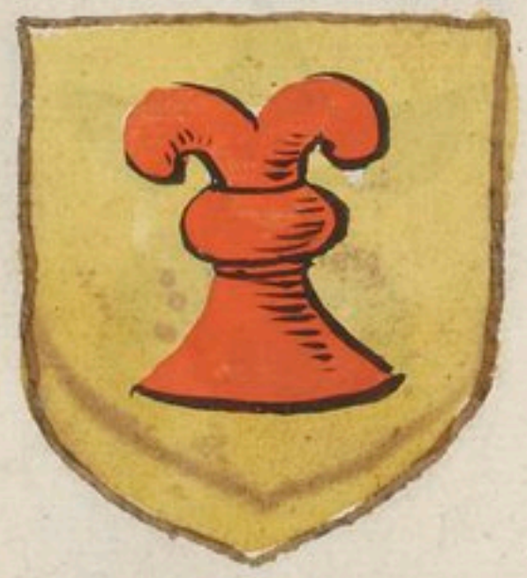

Exm

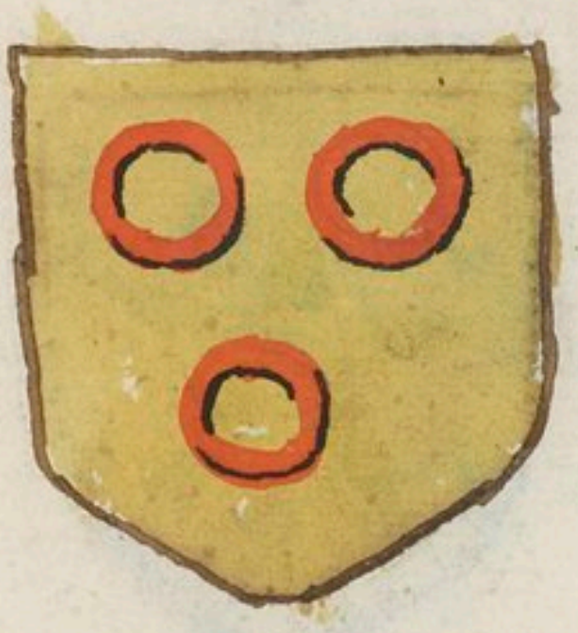

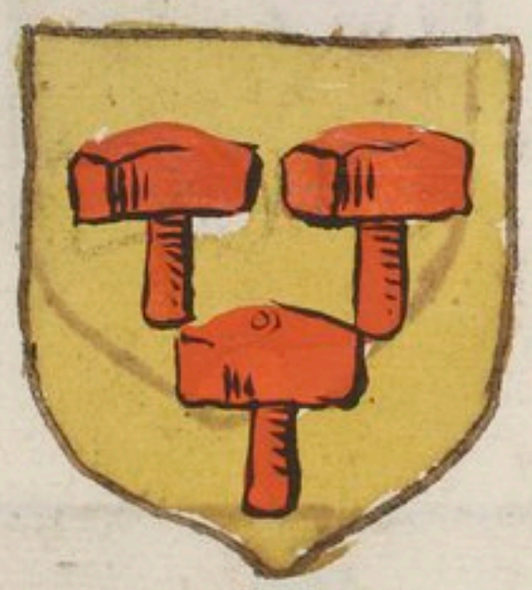

Comment et en quel forme armes reffemble grant
Roy armes sur sanglez

Escu de toutes armes · rome dut eff. ysse
metak rouleux ou plume pur dessus / ou
dessouz rome lon dut / Tel porte doit. au
chef de gules / ou dazure a dus bende dargent
Ensaultrement grand sont de metak sur metak / ou de
rouleux sur rouleux sont sanglez / Dar ne moyen grant
ou les armes des gens de bas estat / si mon noblesse gm
sont descretion prennent leurs armes a leur volente / Come
grant aulexy a se nom Iehan ou prist Corbyn / Il prend
et porte de gules a dus rochet de sable / Ou aultre
gm se nombra Guillaume / gaultier / Hazon · porte de
gules a dus Hazon de szwopld / ou aultre partelles
Et cestes estes du Roy de Jerusalem gm sont de metak
sur metak. Dessaisir dargent a dune roue done portant
et gnattre roselles de meisme / et tourtelles sont
sanglez. Et la raison est. gme grand godefroy de
bullon. conquist la terre sainte / fut advise ge les armes
gme en memoire et remembrance. de celle espellente victoire
lui seruoient donnes armes desseruies dun rouge roue des
autres / Dessus gme roule gui les deuoient ruyder sont
gme elles fussent sanglez. Et gme ge se marie. Dez sa
dignissent / pourquoy dut sa noble en · portoit telles armes
Dez gme pur ce fussent informes / de sa noble conqueste
come deuant dit ge fusmes en apres /

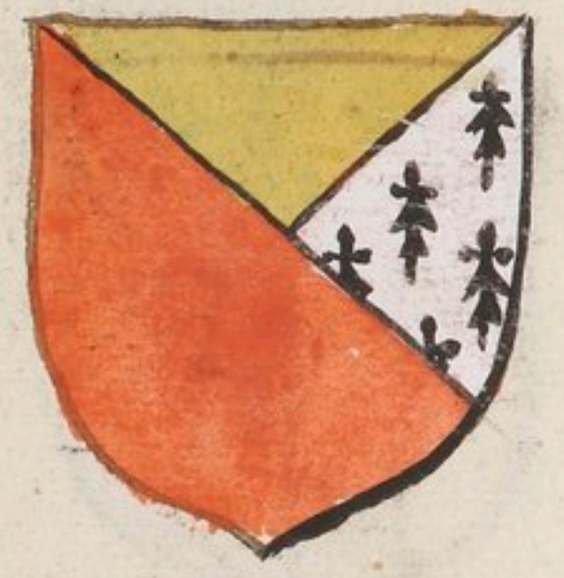

f1

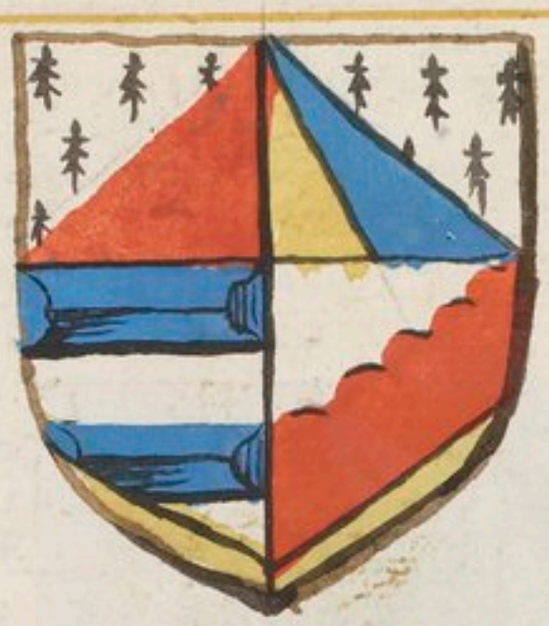

Ou ponra estre dy mon de telly sire / telem de gny de
rend les armes / dy Gonstes / dy gnehne / ou dy sonnerois /
Ou rest dung home pleonrens / legnel est ronstumidd
sonyr en bataille / En tel cas . ou dy semblables telny
gny prend les armes dautrem / Lny sont gnisne et gne
pendiere Argumento . Codre de Judicys . Lege Judices
codice de epsq audien lege / Dr se poues telny de gny
on prend les armes / Justement doibuir et resplendre /
Codre de Judicys . Lege de hijs q potestrore non lege
De stergnest mond ponont sinstre dung autre depuple
gnand autrem prend les armes dautrem a lespreandre et
a loc derdption du potuple / Car dy tel cas se appertient
en sonnerain / pouuoir / que le potuple ne soit derupt /
Argumento lege diua C. hor quid de patria potestate collata
Dr ses sont tels / gnily ne stronstumessent sonnerain telny
gny est aussy Juisne / poues rentre lautre / mouuoir Just
gnene hostes et tant quil ayt depose et diuise ses armes
Car au prime appertient mouuoir gnene /
Pareillement / ne poues aussy porter le spent dautrem

Come le seignr dun seneschaine / ou dun mareschaine / Lege
Nomo. Codice de officio assessorum. Ou autre seignr
marchaunt / ou dautre office / au roi que ne soit resp
prendrable a reling de quy on parle le seignr / Et
semble auoit estoit ieo trouue pleis seignrz darbitrez
dyestre / Les queux seignrz puissent prender reule de relle
dyestre / et mez autrez ne les doibt prendr / mais demeine
estre pugnie come faulsemez / sez le faisendr nome dyest
les loie / Lege ꝑma de offic ꝑ tonstr. ff. de falsis
Lege eod. §. finali / Et pur ce auterm rebuq poit
le seignr dun dorbenr ou dun maistre / Come de prendr
bonuez sil nest maistre de auterme science / ou dyelx
dount il nest docter de loie / Ou se dun estrenger prent
dount sez de poemt estre raisonablement requis /
sil refuse dune dyguite et enseignie Roy alle / Le Capitn
de les armes / Et ne les poemt mez prendr ne mettre
sur les espes. sans la volunte de le roy et del prince
come monstre la loy. In auctentica de mandatis principu
§. oportet / De Cheualers nome trouuez armes ou
seignr de pssonez prime de noblesse / et de non nobles descenduz
auterm pretenden come armes du roy ne riens et liuere de Lempere
ou du Roy / Et adonqs sez les poemt prendr instrument Car
restreinte de parage / de disporter de la puissaunce dun prince /
gnard de ne rien et en semblables / come dit la loy / Codice de
Iuuenes et manumiss Lege ad nouum prendr.
Semblablem les gentz prendrez nature armes pr. estre nouez
Mais nemy poemt prendre de non come de lem plait / Come dit
celle loy Ad nouum prendr / Donqs et le roi est gnant nulles armes
come de lem plait / Mais toutes foiz ya grid difference / Car reling
gnz porte ses armes ge bastun de Lempire. ou du Roy / de ce armes

flm

de ple grãd noblesse Iz ſz eſt auoir prime de ſa propre auctorite
Come nous auons dit ou ceo ſeulablet Iz eſt tout auant ſtatut fait
en la time du prime eſt de ple grãde auctorite Come nous vollons qui
eſt fait en la time de psonnes primes Codice de testamentis Lege omnes
Grandes Iz dune certen ſeulablet armes et de nappert eſt que ſa
eſt pmise / vollons ſera pfert et luy demorer ſes armes a ly et primes
eſt a donner Digesto. Lege Iz dne digeſte. de exhibendis testam.

De noblesse / vollons dont aller deuant qui a ſes armes ge lauerons et
roſentons du prime / Digeſto. de verbo Statuendo. Lege finali. Digesto
de maioribus 25 edict. Cap. Ester finals / Laquelle eſſe doit eſtre
entendu ſinar de nyne auterme auley ranſe ge laquelle lauley dount
aller deuant / Car lauley ponoit eſſe de Iz grade dignite ou noblesse
et qui dit ſes armes / Luy et ſes predeceſſ. de Iz le quy temps
qui mes memoire du rentz dont ſoit qui ne pruſt prouue qui
eſt ait vſe du prime / ſe voillez ſoit ge raiſon ſe defendre aller deuant /

Item / Iz dun home ou dun knaue / auer prins
ſes armes / et eſt auoit porte publiquement
Iz dun autre de meſme nolle / ou de vtlury pays eſt voillant
auſſi Iz prender / Le ſeignour ne eſt doibt pas ſoffrir / ran-
vollez armes ſont trouuez pour reſtreindre la diſſord deſt eſtre
Iuis ſeruir dne ranſon / ſe vlury ponoit prender eſt home
de ſon voiſin

Comme ast ordonné en Roy de Navarre que le Roy
donne ses armes.

Ou nom de nostre seigneur Jesucrist
Sachent tous ceulx qui ces lettres verront
et orront que nous Jehan par la grace de Dieu
Roy de France duc de Normandie
Daulphin de Viennois comte de Poitou

Comme nous ayons ordonné en nostre Royaume
que nous Roy de France prendrons en nostre escu
et banniere les armes de nostre Royaume
c'est assavoir d'azur semé de fleurs de lis d'or
sans nombre et que nostre aisné filz qui sera
Roy de France après nous portera en son escu
et banniere les armes de nostre Royaume
c'est assavoir d'azur semé de fleurs de lis d'or
sans nombre à un lambel de gueules de trois pendans
et que nostre second filz portera en son escu
et banniere les armes de nostre Royaume
c'est assavoir d'azur semé de fleurs de lis d'or
sans nombre à un lambel de gueules de trois pendans
chascun pendant chargié de trois besans d'argent
et que nostre tiers filz portera en son escu
et banniere les armes de nostre Royaume
c'est assavoir d'azur semé de fleurs de lis d'or
sans nombre à un lambel de gueules de trois pendans
chascun pendant chargié de trois besans d'argent
et un besant d'argent en chief et que nostre
quart filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
deux besans d'argent en chief et que nostre
cinquiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
trois besans d'argent en chief et que nostre
sixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre besans d'argent en chief et que nostre
septiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cinq besans d'argent en chief et que nostre
huitiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
six besans d'argent en chief et que nostre
neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
sept besans d'argent en chief et que nostre
dixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
huit besans d'argent en chief et que nostre
onziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
neuf besans d'argent en chief et que nostre
douziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
dix besans d'argent en chief et que nostre
treiziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
onze besans d'argent en chief et que nostre
quatorziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
douze besans d'argent en chief et que nostre
quinziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
treize besans d'argent en chief et que nostre
seizieme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatorze besans d'argent en chief et que nostre
dix-septiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quinze besans d'argent en chief et que nostre
dix-huitiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
seize besans d'argent en chief et que nostre
dix-neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
dix-sept besans d'argent en chief et que nostre
vingtiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
dix-huit besans d'argent en chief et que nostre
vingt-uniesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
dix-neuf besans d'argent en chief et que nostre
vingt-deuxiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
vingt besans d'argent en chief et que nostre
vingt-troisiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
vingt-un besans d'argent en chief et que nostre
vingt-quatriesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
vingt-deux besans d'argent en chief et que nostre
vingt-cinquiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
vingt-trois besans d'argent en chief et que nostre
vingt-sixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
vingt-quatre besans d'argent en chief et que nostre
vingt-septiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
vingt-cinq besans d'argent en chief et que nostre
vingt-huitiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
vingt-six besans d'argent en chief et que nostre
vingt-neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
vingt-sept besans d'argent en chief et que nostre
trentiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
vingt-huit besans d'argent en chief et que nostre
trente-uniesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
vingt-neuf besans d'argent en chief et que nostre
trente-deuxiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
trente besans d'argent en chief et que nostre
trente-troisiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
trente-un besans d'argent en chief et que nostre
trente-quatriesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
trente-deux besans d'argent en chief et que nostre
trente-cinquiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
trente-trois besans d'argent en chief et que nostre
trente-sixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
trente-quatre besans d'argent en chief et que nostre
trente-septiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
trente-cinq besans d'argent en chief et que nostre
trente-huitiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
trente-six besans d'argent en chief et que nostre
trente-neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
trente-sept besans d'argent en chief et que nostre
quarantiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
trente-huit besans d'argent en chief et que nostre
quarante-uniesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
trente-neuf besans d'argent en chief et que nostre
quarante-deuxiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quarante besans d'argent en chief et que nostre
quarante-troisiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quarante-un besans d'argent en chief et que nostre
quarante-quatriesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quarante-deux besans d'argent en chief et que nostre
quarante-cinquiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quarante-trois besans d'argent en chief et que nostre
quarante-sixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quarante-quatre besans d'argent en chief et que nostre
quarante-septiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quarante-cinq besans d'argent en chief et que nostre
quarante-huitiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quarante-six besans d'argent en chief et que nostre
quarante-neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quarante-sept besans d'argent en chief et que nostre
cinquantiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quarante-huit besans d'argent en chief et que nostre
cinquante-uniesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quarante-neuf besans d'argent en chief et que nostre
cinquante-deuxiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cinquante besans d'argent en chief et que nostre
cinquante-troisiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cinquante-un besans d'argent en chief et que nostre
cinquante-quatriesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cinquante-deux besans d'argent en chief et que nostre
cinquante-cinquiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cinquante-trois besans d'argent en chief et que nostre
cinquante-sixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cinquante-quatre besans d'argent en chief et que nostre
cinquante-septiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cinquante-cinq besans d'argent en chief et que nostre
cinquante-huitiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cinquante-six besans d'argent en chief et que nostre
cinquante-neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cinquante-sept besans d'argent en chief et que nostre
soixantiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cinquante-huit besans d'argent en chief et que nostre
soixante-uniesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cinquante-neuf besans d'argent en chief et que nostre
soixante-deuxiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante besans d'argent en chief et que nostre
soixante-troisiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-un besans d'argent en chief et que nostre
soixante-quatriesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-deux besans d'argent en chief et que nostre
soixante-cinquiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-trois besans d'argent en chief et que nostre
soixante-sixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-quatre besans d'argent en chief et que nostre
soixante-septiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-cinq besans d'argent en chief et que nostre
soixante-huitiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-six besans d'argent en chief et que nostre
soixante-neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-sept besans d'argent en chief et que nostre
soixantedixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-huit besans d'argent en chief et que nostre
soixante-onziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-neuf besans d'argent en chief et que nostre
soixante-douziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-dix besans d'argent en chief et que nostre
soixante-treiziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-onze besans d'argent en chief et que nostre
soixante-quatorziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-douze besans d'argent en chief et que nostre
soixante-quinziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-treize besans d'argent en chief et que nostre
soixante-seizieme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-quatorze besans d'argent en chief et que nostre
soixante-dix-septiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-quinze besans d'argent en chief et que nostre
soixante-dix-huitiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-seize besans d'argent en chief et que nostre
soixante-dix-neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-dix-sept besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingtiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-dix-huit besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-uniesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
soixante-dix-neuf besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-deuxiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-troisiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-un besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-quatriesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-deux besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-cinquiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-trois besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-sixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-quatre besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-septiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-cinq besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-huitiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-six besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-sept besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-dixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-huit besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-onziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-neuf besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-douziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-dix besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-treiziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-onze besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-quatorziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-douze besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-quinziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-treize besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-seizieme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-quatorze besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-dix-septiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-quinze besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-dix-huitiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-seize besans d'argent en chief et que nostre
quatre-vingt-dix-neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
quatre-vingt-sept besans d'argent en chief et que nostre
centiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent besans d'argent en chief et que nostre
cent-uniesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-un besans d'argent en chief et que nostre
cent-deuxiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-deux besans d'argent en chief et que nostre
cent-troisiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-trois besans d'argent en chief et que nostre
cent-quatriesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-quatre besans d'argent en chief et que nostre
cent-cinquiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-cinq besans d'argent en chief et que nostre
cent-sixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-six besans d'argent en chief et que nostre
cent-septiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-sept besans d'argent en chief et que nostre
cent-huitiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-huit besans d'argent en chief et que nostre
cent-neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-neuf besans d'argent en chief et que nostre
centdixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-dix besans d'argent en chief et que nostre
cent-onziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-onze besans d'argent en chief et que nostre
cent-douziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-douze besans d'argent en chief et que nostre
cent-treiziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-treize besans d'argent en chief et que nostre
cent-quatorziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-quatorze besans d'argent en chief et que nostre
cent-quinziesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-quinze besans d'argent en chief et que nostre
cent-seizieme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-seize besans d'argent en chief et que nostre
cent-dix-septiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-dix-sept besans d'argent en chief et que nostre
cent-dix-huitiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-dix-huit besans d'argent en chief et que nostre
cent-dix-neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-dix-neuf besans d'argent en chief et que nostre
centvingtiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-vingt besans d'argent en chief et que nostre
cent-vingt-uniesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-vingt-un besans d'argent en chief et que nostre
cent-vingt-deuxiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-vingt-deux besans d'argent en chief et que nostre
cent-vingt-troisiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-vingt-trois besans d'argent en chief et que nostre
cent-vingt-quatriesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-vingt-quatre besans d'argent en chief et que nostre
cent-vingt-cinquiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-vingt-cinq besans d'argent en chief et que nostre
cent-vingt-sixiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-vingt-six besans d'argent en chief et que nostre
cent-vingt-neufiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-vingt-sept besans d'argent en chief et que nostre
centtrentiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-vingt-huit besans d'argent en chief et que nostre
cent-trente-uniesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-vingt-neuf besans d'argent en chief et que nostre
cent-trente-deuxiesme filz portera en son escu et banniere
les armes de nostre Royaume c'est assavoir
d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre
à un lambel de gueules de trois pendans chascun
pendant chargié de trois besans d'argent et
cent-trente besans d'argent en chief et que

de vnde de kinaijde [illegible] dos ghesos dnaunds. qaubos lnd
conlenjon / qne mk ches / on gstranjdis / me so qlnd obligde
de paine anlonne ghosos. qne paine qne sos wemos lm sondr
ghmdsos / Car ainsy qnik me esb qbnes bndne / me esb
qbnes mllemens obligde / en trasgrand desshommes et
bnrigdes de tous vnde de son kinaijde / [illegible]
de kbonj ranqa. bqe jma / . Car nst grand shome a
tous bne eqnge nobde / grand esb wemos de bne shostes
[illegible]

Item ne gist nul rehuachidre de gentilz ne
appertenant de porter armes de quelcunes
par eschange ordre et admirraugte pour
rongnidre / mais doibt entendre gist pa dessez
dictes armes de lignaige et armes de dignite
Car les armes de dignite appertenant
seulement a celluy gui tient la dignite Ainsz come armes
hiraldes de gnel que voyaulmes gentilz sont. gui nul ne poit
porter sans difference / Et mesme le fitz premier nez gui
en doit porter frauncs et engleterre ung.

Item gist reule. gui ung escu dignite a la fois
adroudtes deux armes / dont les armes de lignaige
estre le dur de bourgoyne. gui doit porter escartele de frauncs
pur lignaige / dont une bordure componee dargent et de gules
en difference / Et dant pollet adroustoit les armes de ses
parentes dignites / Et ses fitz ainsnez parcillement a
difference dun lambeau /

Item gist armes le potent auoir et porter par
pluis de maniers Pauoir le lignaige de
progenitours Premierement dont le premier
ou fondateur de armes en parle de ses antisesseurs
Et de gistquint maniere gist les dites armes doibt porter parle
de droit comun a tous les descendans dicelluy / Et gist les
armes le potent prendre par lignaige et heritaige Nous
le voyons tous les jours Car les fitz portent les armes de
leurs peres et predecessours de quelconque maniere gisoit
gist les aient heu

68

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Item Que les premers portent dorenauant armes
Cestes construites est tenuz par le mende
premerpallement de allemaigne Franc et Iral
Car de allemaigne Lempereur Sy[illegible] de hongrie
les donna et plenierement Apres esgardez et bien nommez
Orsalamides Legnez le fist baron de Tournay · et son fre
Legnez estoit filz dun bourgois Bandellemen Lebon
Roy des romains donna armes aplenierement Et son de son
commandement et prayere Et fist tout mettre sur les rens
de Franc les et ensy[illegible] donnet et plenierement Le duc de
mylan donna ses armes a Nicolas pithyolome Legnez de
Cristia et les fist de son lignaige Ceste construite fu
Long temps gardee de estrangiers Et fut ordonne que
les armes donnees se les prime fuz de plus noble et sus
ventureux · sus reliez sus les prens de son meisnez.

Item · sus pour demonstrer ses ventures armes et
pouoient faire sur dit darmes. Fut ordonne
sus les armes de Dyjonne. Comme sy bourgois ou
dun estoit vaincu en bataille et perdist la banniere de
ses armes. Dessoubz sy dela en auant les pourra porter
tout tout sus ou pris sus ne pleur point sur Dyjonne
pour lagnelle sy porte ses armes Et fut pour
faire faire telles armes faire la Dyjonne et seignourie.

Item que armes dauter lignaige se pueuent garnir
ou mettre sy auterun perdoit la bannyere de ses
armes par fuite et laschete de luy / ou sans estre
mort ou prins / les ayant abandonnes. Celuy qui sur luy
les auroit garnyes. les poeut de la dy auoir pour le
les perdant non / pour la faulte quil a fait a son lignaige
et sy semble et non les defendre ains de est tenu de faire
Car la bannyere ne se doibt iamais partyr de la roste darmes
pour honneur. Sinon le mort ou prins / .

Item. Item pour autre maniere / se poeuent
armes pardre et garnyr / Comme se auterun sy
fuyoit luy sur prins et ostes sa roste darmes
rellem quil auroit laissie prins et rongnie / les pouoit porter
de la dy auant / Et pouoit autrement. sy deux
gentilz homes se combattoient sy ung. pour garnyr et luy
fust rongnie ou mutile et kaufue ce dont il kaudroit armes / on le
contraine de le pourchacer. Et se defendroit sy maniere
que dit est les poeuent oyr et pour doubte de sa vie / se pardroit
ses armes / Et rellem quil le mettroit en telle necessite
les auroit garnyes / Pareillement rellem que se deliure
ou villain rat auroit perdu sa noblesse. Se pert ses armes /

Item que tous nobles heraulx / et escuyers doibt
porter telles darmes. en signe de bataille laquelle
chose fut ordonnee et temporee Charlemaigne
affin que les nobles fussent congneues et leur semblast
de mon saint sauluer et garder se et leur lignaige Et auss
se auterun et faisoient / quilz fussent cognenes. pour estre
griefuement punys /

f 47

Item ou tout nobles pourtant hurtement mettre
dans avec. tant de eglises come de hostelz de
ambus leure en ly habitent de hantent tout
et quant ilz sont ainsi leur plaist. Et les bourgeois de
ambus non nobles ne les pourront mettre ne poser sur
en leurs hostelz de eglises dont ilz sont patroniens. Et
mesme ainsi sinon ilz soient anobliz ge le prince. Dauvergne les
pourront porter et mettre par tout. Et auxy ne les prince
leur pourt donner nonobstant ascun.

Item ou tout bastardz et rturlz qui pourront et doivent
porter armes. Et come aussi de leurs descendz
nez et procreez de loyal mariage.

Section II et dernier damnato

Item re ynd aulcuns dyssent / Franchis tous bastourdz yentrez hommes / podent ou doibuent porter les armes de leur pere / Semble ynd de droit prim. Car les loys ne regardent pas ynelz sont de telle lygnie Lege pro nunciato ff. de verborum significationibus. Mais re ynd dit est / La constume est telle / et assez raisonnables. ynelz portent les armes de leur pere et lygnie dont ilz sont bourrez / ou de la seigneurie de laquelle pere / a differance / car nous disons bien Lon Dygnus est dignia. quia morbo laborat alieno. Lon doibt aux pitie. de celuy qui a aultrune infirmite / ou especyalment lequel luy vient non pas de son fait / mais du vice et de la coulpe de ses parents / Lege finali Codice de naturalibus liberis / Ce pour re dit il ung dit / Qui nasci de adultis non est culpa genitis. S. ignaurio / Ce nest pas la coulpe dun bastard. Sie est adnoultre / mais est la coulpe du pere quy la engendre / Capo. nasci de adulteris Vj distit. §. Cuilz vorons ynd plusieurs bastardz ont este faict pires de Rome / Vj distinctione. §.

Semble ynd ung bastard. dorbt porter les armes nue son pere / ainz une brandse / Et prendre son tournoy de la seigneurie dont sont pres si attendu / il pourt le tournoy de sond pere / Nestoit ynd aulcuns fol tiltre / il pourroit ynd selz armes /.

Item ynd ung / bastard ne pourroit other lard brandse / sans le tronchet et brisure du chief des armes / et de reste du lygnerige portant celuy armes. Et ne nestoit ynd il pourroit mettre en sond escu /.

Item dount pruuues · que ou priuilege de anoblir de dommes
dyssuitres et aultres · poruent par raison plus anoblir ledits fils
bastardz · pour estre parfaitz / Lesquelz doiuent dire
aultres / Quer selon ycelle dit le philosophe / Chose proprie est
a dous chun de enssuyuir son semblable /

Item · que ja des bastardz · que sont mis et enfendus de pere
et de mamaire / Lesquelz sont appelles espuriz / et ne pount la
rayse quilz ne sont mis mettement / Quer semblablement
sont appelles ceulx que sont enfendus de espuriz / et fruissuis ou
parrassuis · ou par le contraire /

Item · Ceulx que sont enfendus de ycelz mariez / ou que lun
partye le sun / sont aussi appelles bastardz /

Item · Ceulx que sont mis de femes communes · appellant dulce
enfantz / Pource ne gyst ne stet la ribtaisuete du pere / Quer
ffauet entendre que ceulx que sont espuriz / et dulce enfantz
et ou die pleget enfendus / ou mult mainte ne doiuent tenir
ne sourse de la gentillesse et nobleesse de leur pere / Car
oeuure et arte diuerse / ne doibt enssuyr effect diuerse
fitz ne sont legistimes par le prime / Et ne doiuent porter
les armes de leur pere / Quer sun reste chose ordonne de
droit / pleu pour le rhastiement des pechez que des enffans /
Item que les pechez se yuent essent de faire oeuure fitz diuerse
que par fielle doiuir / leur ydentation aussi despriste / car ou les
poyan aussi ranales · portent la panie de leur fitz · Quer de ne
dount les philozophes / Homme des fitz est la gloire des peres /

Item ausint ont appelle. ses naturelz / Lesquelz sont nez de
et de feme / pour mariez / mais de tieulx ne doibuent / mais
point maintenant tenir dordre / et est la constume au contraire
Car on ne fait point de difference entre ses naturelz et bastardz
nez de bastardz / entre espousez / ne despousez / et de tieulx
on dit

Item. Que les ses bastardz nez et procrez de leal mariage /
Si leur mere estoit ventre feme / Dorment porter leurs armes
estoutelles de pere et de mere / ayant tousiours la brandche au gauche
du pere / Et si auiendroient les dessus dictz porter sans brandche les
pieces portez tantost plaines de haut sault estre / et ainsi les
portent de haut tournoy dessus / sans nulz brandche et la reste de
lescut dargent / ou daultre metal. ou couleur. Aultre de pere.
ou de rhetoricq.

Item ne gent auterment voullent dire de cest leur opinion
ne ly herytage de estre est de mekart ou vaillant de
le pied dun autre / Le pied se mesura de premier / Et a cest
reste raison : dysant ne premier fut vaillant que braunche ne
pooit de ne le pied soustint le chief / Dessus que on dit ne mis
ne chemt est mene de pied de raye. ne de raye de pied Mais
se dust pour ce ne ne le pied et le bras de chemt est mene premier
ne le chief / Mais dient / et ce de reste opinion. ne
chemt est compare dung arbre renuerse et ne la vaillant de son
le chemin ne dessus tendent au chief / Et pour ceste raison se doit
mesurer le chief premier ne le pied. La raison est brief et ne
descripsent de gentes a la premiere tout bien entendu / Non obstant
ce vaillant mais ne dit ce / Et ce vaillant endroit ne pied ne
le chief / mais pied de ce /

Item ne trois maniers de trespassez et de mortuaire sont dits
homes / arbres / et animes / Homes par lars bien mode et apparant
arbres / ce bomes substantes montant de haut / par ce trespassez les
branches vollaiges et mes sentes et les marchaises arbres demeurant
et les animes . rombles gallois perdent de petit en petit . Mesmes
par ce pendre sendy ce premiers arbres en pissance demeurant grandes
et de grand mes et pendent de grand batteaue et de ne sentes
Ces sera remis grand de remembrera faire mettre des villaines
par mariage / Dont sont nobles diuisez et en nobleesse prend ly
remembrement et partissement. ce ly dire a ce ne grand ne bes
Come dit sera ey apres /

Les noms des sept manières de noblesse.

Noblesse mixte

Noblesse mixte en espérance

Noblesse viniffique

Noblesse mortifique

Noblesse vivifique

Noblesse de robe ou parlementaire

Et noblesse feintz.

Commune ou montaine

Commune ou d'estendue

Mariage de bonne et digne.

Sonssé Les armes que les Roys de Fraunce ont
premierement porte avecq ycelles puis apres.

Et dessus dit dit dit que la premiere dignite de nouelle
prise. et mise en armoyrie. par les payens Apres la
passion de nre seulement Jhesucrist que la Croix / et
et Remembrance de celle sur laquelle il voulut Rachetter
mort et passion. pour nre Redemption. Et semblablement que le Roy Clouys de
Fraunce fut Crestien. Les armes de Fraunce estoient de sable Semee de
fleurs de lys dor. Mais apres que dit Roy fut baptisie et
rentre ses ennemis / et que a lexportacion de la Royne Clotilde sa femme
se deuint et fut Crestien tout appert et auctorise Monstrans de Fraunge
Pour ce que pensa Sy Remembrance que par auant les estoit venu
a la Sainte foy de Jhesucrist / Lesquelz de bon cuer et vouloir auoient pris
Cristiente de la main. Et ne la print point pour ce que luy Informe par
Lad femme / de la grande humilite que auoit nre Sr Jhesucrist en ce
ce monde / Luy qui estoit et est Roy Souuerain / auoit que prist plaisir
plaisance en humilite de la dicte main que de sa Cristiente Les Roys
Clouys. en Cuyne de grande humilite / print pour les armes De Sable a
trois trappaulx dor / que sont Cheuz dor / ou sur Champ / De gueules
pour ce que Rolles Cheuz ne sont Jamais mais
personne / que premier ne eust fait Cuyne / est la Cause / que
dicte Cuyne dore. pressupose que sur Cuyne soit a la personne. Et fait bien a
presupposer que sur Cuyne doyant la bonne Intention humilite de Roy
dit Roy Clouys. Luy transmist son angele / pour le plus conforme
de la Cuyne Car Il dit en diuers dyst angeles Luy presente estre dazur
a trois fleurs de lys dor / Et quand de sur Escutelet Luy Commanda de
Cuyne diuers La fist Cuyne sur son Escu partille que les deux
Escuelles semblablement sont Cuyne a dyst Escu.

Item fut tropose auec Mon Seigr. par procureur regarde comme la
Contesse Marie mere de Conte estoit infirme par la cho Dequoy est
trois fleurs de lis semblables seruies by bout dun linz superieur la
traine et bizt sont dicte by trois personnes Angnes debuoit former mine
Lazare linz fut compare sin rest et lor sin solicit Car auecz que dicte
est Sommaire linuite auecz ce soloit Alemine et pource tout ne gnz
est pz bon by fond et de gnz tantes plaintifs et tous corps requestes
Reformation linuite Lors est Mon Seigr. bien informe des choses
dessus. Dclaissa les trois comparans et porta tesmoins depuis les trois
fleurs de lys seruies de dne nagnes. par gnz contes dessus.

Item depuis surcessimement les ont portes les Roys de fraunce rellez
by tressrande excellence Mais mez despendans desd Roys tant par
lygne masculyne que feminyne tousiours gnit linz fut protecteur de lygnaige
ne les portoit Et linz mesmes ne pouuoit ne pouuoit de la diffinite Rozelle
Mais semblement portoient dnes armes dor et dazur by trois fusees
les vnes by bende les autres by estrize et embrachement Come appert
par les armes de bourgogne De portugal De dne De poitou de
Bourbonnois et de plusrs autres princes et de seigneurs descendz du
noble sang de fraunce Et ce dnoit par mort comme appert et
Enseignes au temps du bon st Loys Roy de fraunce Legnel de grace
especiale pour plus honnorer et augmenter son noble sang et lignaige
adiouxta a ses dessaunz et fruz gnez portassent Cazur semez de fleurs
de lys dor pourueu que eulx z mesmes differassent by rompement
Linz de bne sanson Laurent by bon martyr Sirome Shelepp
et fruz dict et Hendry Son seigneur fitz. Legnel fut Roy apres linz Legnel
portoit pour compagne. Bon Roumbaut et trois pendans de gueules Or
Liuian dud Roy Son pere.

xx iij

Jehan. Comte dalbouchon / auleue fiz aysne bricon dame bordme
de ynchbon /

Robert / Comte de vbrmon. son auleue fiz. dagnes son despendre
Loys dme de bourbon / duc dn bastn de ynchelot

Charles roy de ffrance / frere dud roy Charles / roy de
Saint loys de masolles / bricon dm kambran. a vmg pendans de ymages
Marie apres le trespas dud roy Saint loys son frere / et fme les Bles
le hault son neueu. prest roime roy les trois festes de lyz sentlemens
des vmg pendans ne prit fme trois /

Robert / prmier Comte dartois / son auleue frere. duc de
trois pendans. Et trois chapeaux dor. Et ne de par et a roupe de la
royne beaute. de rassiller blanc mde / Et xxiij dames dames Hoirs et princesses
depuis ce temps / les ont tousiours portes prmeissement pour les dits mandes
Comtesse. Une quelque pourtrait quil fut de droit estoit sur les
pointes de trois fleurs de lyz / quelque brisure quil y mist. Simon le
roy Comte semblement / mais semble /

Item. Semble a remettre / fme duroine le pourtrait de bois et dorure
dessus faite / ou dessus les statues du bon roy Saint Loys Cour lui
mesme depuis quil fut pris par la bataille de Thmes contre les
Sarrazins / ou Raynelle de fut prisonnier / ne les bons ouurages quil y fist
Simon semble sans difficulte. remettre fme quil prisonnier ne puist
pourter ses armes pour prince honnorable / roime de France / fme Guillaume
mais son intention estoit / de faire autrement bataille contre ceux de
cest Sarrazins. Sil despleu a dieu et declinee de prison / auant
quil eut este delyure / Et trouue les ont entretenus / et portes
telles / ses successeurs ont fait de mesme / depuis au temps du roy

Charles de ro nom bijo. Lequel apres re fist hommage lige
dauec de Guine et Normendie de la plus part de son heritaige
les anglois et fist re pour pour estre a lad bataille du Crue
tout pouruey de harnois et autre chose me tenuo pour conuoiteux
come faire me deburoit aussy. Et apres fine rest mariee pur
fort debonaire z leal Roy Charles de son conseil. ou de z amor plus
Roy dauenoit et heritaige. tant du Roy anglois comme daultres Roys po
lors estoit au chastean dallenchon fort de fin trouue grollet estoit
pensionnaire Roy anglois du monstre tant pour Roy anglois
z fine plus belle proesse et conquiste fait selon fon Roy anglois
son heritaige fine ne fait a dy conquerre hors autre / du laissant
pleine le pays / et fine fraintendre fe les deburoit et pouoit pour
come de a fait conquerre depuis.

Non obstant. Auleuns veullent dire fine re fut le Roy Charles z
pere dud Roy Charles roy. fine Ropriste estoit comme

Item ffut le armes du Roy Artus dargent a vne
bende dazure a trois roundelles de gueules
en mylieu et en chescun angle de la bende
vne hermyne dargent

Item ffut le armes du Roy de Northumbrelond
Cest assauoir dazure a trois leopardz dor
rampantz lun sur lautre de gueules armez
et lampassez de gueules

Item Le armes ffut le Roy St Edowart portoit
gulez a la Croice dor potentee et ffrettee
rouleree de vert

Comment les nobles dames et gentilz femmes doivent porter leurs armes / et blasons / qui dit armes feminines

Chuy qui sont les femmes / ayant dame raisonnable sont notablement plus tenuz a donner paix et accord qui a qui ne doivent ne doivent Toutesfois de a est gentilz et plus estre diverse a part / de vaillances et vertuz femmes / princesses et dames en qui ne Sy comme sont Adris les ne prinses / Semiramis Royne de Assyrie qui fut Royne de grece / La Royne Panthasilee / Synope Royne de Pontuse / Semiramis Royne de Babilonne / Hypolite et la sour Menalippe / Camphete et plusieurs autres vaillances et vertueuses dames en armes / Et la vaillance et valeur desquelz les anchiens monimens et histoires en sont fort embellis et enluminez /.

Desz dit pour ne ste femme donner la hardiesse et valeur de prouesse en armes a autres femmes sz elles n estoient introduites tout et hommes Et qui de sz memorable chose en me sy doit faire me mettre en oubly / Parquoy en chemin memorable / et a exemple des ne prinses Je a este mis a toutes nobles gentilz femmes de porter armes en blason. Non pas toutes en la facon et maniere tout telles est portent Mais en la maniere qui sensuit

Est assavoir. que toutes nobles gentilz femmes portent les plaines armes de leur pere / sans aucune brisure ne nompoint sil ne leur plaist Et ne leur est point introduit quelles ne puissent bien estre telles armes tout pareillement tout les hommes se bon leur semble / Et ne affin de povoir par ne moyen monstrer le lignaige dont elles sont descendues / Toutesfois elles ne les pourront ne doivent porter en escu / fors en lozenge quelque princesse quelles soient sz elles

[illegible] [illegible] [illegible] [

Dames et gentilz femmes portent leurs armes en escu / et aucune femme
portant leur mary armes en escu. / et autrement non / Et elles ne pour-
royent / ou nayent escart et nobles meubles darmes / Et pareillement une telle
portent leurs armes en lozenge / ainsi que grandes femmes Dee et maistresses
filles portent leurs dit escu / Et ad ce remettent on yz ne pent armes
femininz en mon / La raison est pour ce que les femmes lozenge
est en partion telle que pour remuer le dedans / et les parties dextrondroites
et strictes de la femme / Dugroz gist et garde / la plus part de son
homme / Car cest lendroit / on toutes femmes vertueuses doivent plus
garder et defendre leurs hommes de leurs corps / Sirome escu et
este premierement trouue pour la garde / et sauue du corps en guerre
et ne leur remuent autre armure / ayllendz signes des mains / pris
filles ne font a la guerre / Come appert par reste figure /.

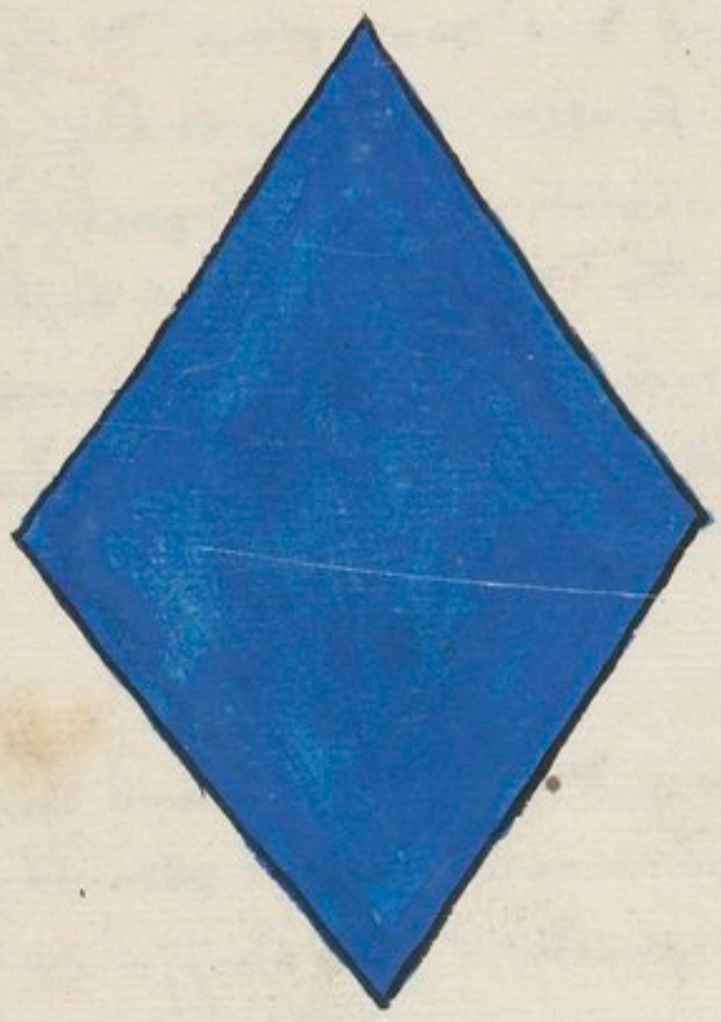

Item / remorder que les femmes ne puissent leurs armes sir ne leur plaist / ronde dessus est dit / toutesfois remonstre le dit. sont alleges par margaye / que a la dispense mesme ponent les armes de leurs maris / Et a la semblance que les leurs / Et ne les puissent que dedz ceste la forme du semblable reste de lhomme / Et a ceste que lhomme fut fait premier / Et dedz pendre sur dessus / auxy que lhomme doibt estre preferable de dessus de la femme / Et par ceux sont insparable de leurs maris et delles / ceux ne sont que deux armes / de deux maisons / ronde lhomme marie fut entre lune dedens lautre / Et du dit la partie et ordonnance de dieu parlant par la bouche de monsr Saint Marsh en son euangile / ou il est escript / Erunt duo in carne una. / Cest a entendre / que deux estre que mariage / les deux ne font que une chair / Et ceux sont que contes espartes armes ou enlarmes dedens ne portent point pour parfaites. se doibt mettre plaines lhomme et sa moytie / Et pendre armes parfaites / ainsi la ou les maisons donne a chascun la totalite / Et ronde une de ceux femmes de ces / monstre que lautre moitie doibt estre semblable / Croix et losenges ou pal / Cotices / bendes / Contrebendes / aigles a la teste partie et plusieurs autres testes / maris dont lyon / leopard / aigle a une teste / ou merle ne le poisson / poire. De auxy chevrons / Car la teste moytie pourroit sembler bendes / ou bendes de bendes / et auxy des autres.

Non obstant tout ce que dit est / Item quelles doibvent porter la moytie moytie de leurs maris / toutes plaines sans partir / Jaunes / Rouges / Azures / Sables / Argent / et Hermines / ou de toutes

Item pour ce qui pleit de ordr sanbrmb pour / adm[illegible]
ausy que ledit pourt pour depuis dr dispareus de es-
mouys / dusain les roys quelles se[illegible] dr ostar
de bedwyte / Elles portent leurs armes mi parties rouge
dessus / Mais sir admiral quelles se remarient come lor bon pourt
admeine / Il remident que en lieu des armes de leurs mouris dessunt
elles mettent la moitie des armes de leurs marys dunant / ou toutes
leurs armes se elles ne sont partables come dit est / Mielux allegata
est ecrit cy
En essoyne / et admittam totalement / telles despens
dessuntz / Car dela dy auant ne leurs sont plus de riens

Item / Se ledit femme / nomt este alyee par mariage / mais auant
lordeir delle mariee / Elle doibt porter leurs armes pleines a
la senestre moytie / et de la dextre moytie / et toute blanche / come
attendant les armes de marys futurs / Car autrement est a dire
que elle nomt point entier / delle / mais demie / elle les doibt
porter pleines / sur toute la cote lozenge / Car si elle dont de lyge a
trespas sans elle mariee / Lors les mis relles a leurs obsequies et
seruices / Semble pleines /

Item / En regard des nobles gentilz femes de religion / Il y est
tout pareil / come des religieuses / Reserue quilz leurs conuient porter
leurs armes en lozenge / come dit est / Et quant pour labbesse
la moytie est en dessuz /

Et quant aux femes ledgemens et naturelles / elles peuent porter
leurs armes / tout pareillement selon leur estat / et a leurs entroitz
come les ledgemens et bastardz

Comment les officiers doivent faire leur serment

Et est assavoir que les officiers dessusdis doivent faire leur serment de leurs offices pardevant le maire et les eschevins de la ville. Et ne doivent point faire leur serment ne eschanger de maistre ne de nom et ne doivent point a. dedit / Ne pareillement ne doivent point faire les autres de leurs maistres eschevins pareillement en telle maniere / C'est assavoir la bourgoise mise sur les bourgeois / Pareillement sur la taille rendue en mortaige. Sur le rapport desdis jurez / Pareillement quelque marchandise sur les eschevins / Sur leur pourtraire / Car il ne leur est pas officier pardevant les autres de leurs eschevins ne mon pas dedit.

Mais il est bien vray sur les eschevins. Pour le temps et depart sur eulx se rendront par bridure ou a marque / Les officiers pardevant lesdis officiers doivent pardevant le maire pourtraire / Le eschevin les bourgeois / Et ne doivent point faire leur serment pardevant les autres officiers / Et que pareillement il ne doivent point faire

Item · rombaby ghe ainsy soit / Contesseris ne doibuent elles Jamais porter
leurs armes / synon en lozenges / Car se naissoit fors seulement une
ossiuele darmes / Cest assauoir de leur ostre / Nulla portio Hildebrandy
mulieri debetur. / Sed de beurlem seyen tota terra Hildebrandi pertinet
Mesmement La Royne de fraunce / laquelle poet porter ses armes
en escu Soit besme ou non pour la remenue de fraunce ne pourra
re faire / Cest a entendre auoir ossiuele darmes / de raison ghe le
Royaulme de fraunce · ne succede / Jamais a femme / Comme appert par
la loy Salicque ghy dit ainsy / Nulla portio Hildebrandy mulieri
debetur / Sed de beurlem seyen / tota Hildebrandi terra debetur etc.
Et pobuer Sessine · du blasonnant les armes dessus semmes / de dire la
verite du blason · Sans faire mention se rest du lozenge ou non ·

Item · Quand a mettre les armes de lozenge / en plus grand
Escu · sont especes en oultrance · Jamais la dicte moitie ne la semme
ne se doibuent armer de leur eschoit / Jassoit ne ghe quant a la succession
du lieu / la moitie du mary semblast estre mise au semme et au dessus
de la moitie de la femme / Car lad lozenge ne poeut et ne doibt
monter son ordre mon plus ghe lescu / Et ne appert ghe quant lad
femme possedoit lad lozenge devant elle / De ghelque rente quelle se
trouue / Consequent demeure la moitie de son mary · et son dicte
rente / Et ghy autrement pourroit lesd lozenge ne seroit droit
et abus et desordre du armoirie / Sinon ghy mettoit les armes
de bourgoyne en lesd femme · Et pourroit semblet a plus grand armes ghy

et bastardes / on auterds armes departiees de pere / et de mere pour
roste mathendelle. Ostre est roste partiendelle / grand dd et pour une
tresgrande faueur et desiengeance / Car de ne se pouuer aussy
entendre dessus et lozdre / rome de pour de barniere et hombre de
regnart

Et par auxy dourez domen bien prendre garde / dont rente de mise
dauy / auy marzbre enke. on dems dustant / Dun dez se allyent / assin
de dems armes. non estre enalles / par eschaurssement de dems
roste / Et assin que appere dom dems doirs prendrom / car ste
adueneir que quelque noble fut allye par mariage a une serue / et
de ne est pas bien / et depuis que est sauueir. de nationalite
elle accroissement / le mariage / pouoir estre du tout desfait
et admirable / Come appere en gnatre ne dime des detailles
en gnatre dauy et depuis auxy / Lequel se rompent auy.

Fait et acheue le 20e jour du mois de mars
lan mil cinq cens quarante trois 1543.

L'arbre de Jesse,

Laurie de

Noblesse.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

La Voz de Castilla.

Leon.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Aragon.

Castilla.

Leon.

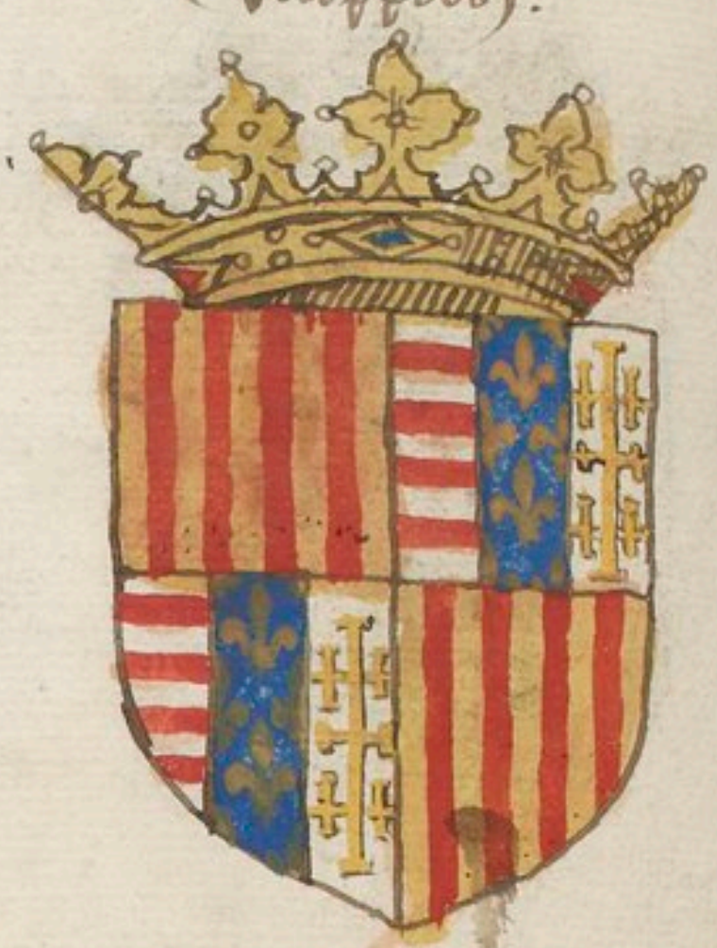

Jerusalem.

Navarra.

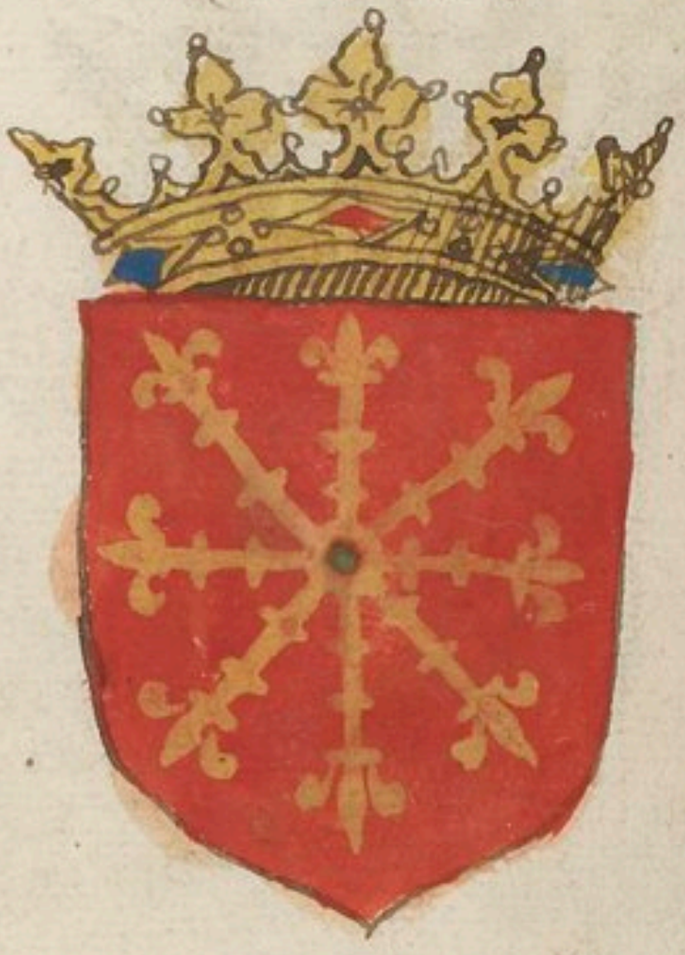

Prizo.

Salerno.

Maiorgno.

Minorqno.

Sardinia.

Castilia.

Tolosa.

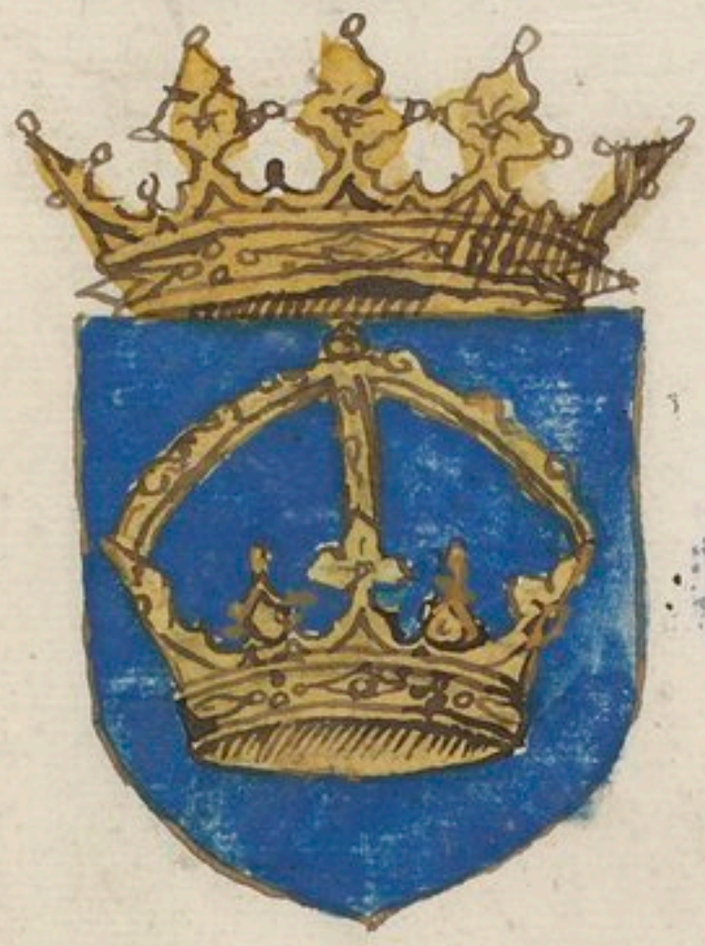

Cinitas.

Cordoüe.

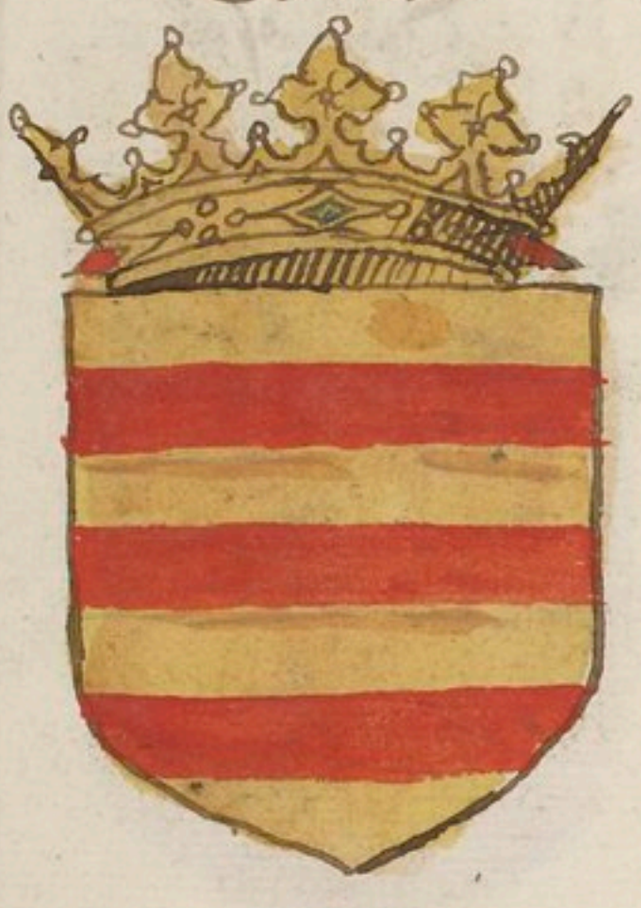

Monrgre.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Corfique.

Grenade.

Bongzo.

Transpino.

Mauorgne.

Jachon.

Golgarbo.

Norremberge.

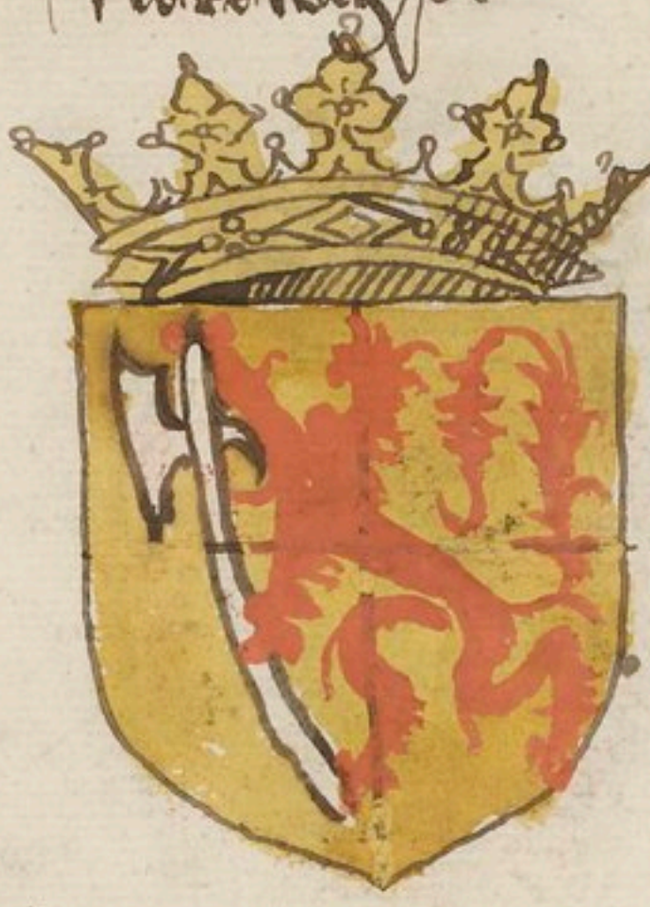

Zillers Zudos a Wolfsmd.

Honysmarck.

Bisham.

Egmont.

Leyburn.

Duc de Bourgogne.

Duc de Bourgogne.

Lotharingie.

Lembourg.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Luxembourg.

Brabant.

Gueldre.

Comte de Flandres.

Antoit.

La franche Comte de Bourgoingne.

Haynault.

Hollande.

Zeelande.

Namur.

Antwerpen.

Brabant.

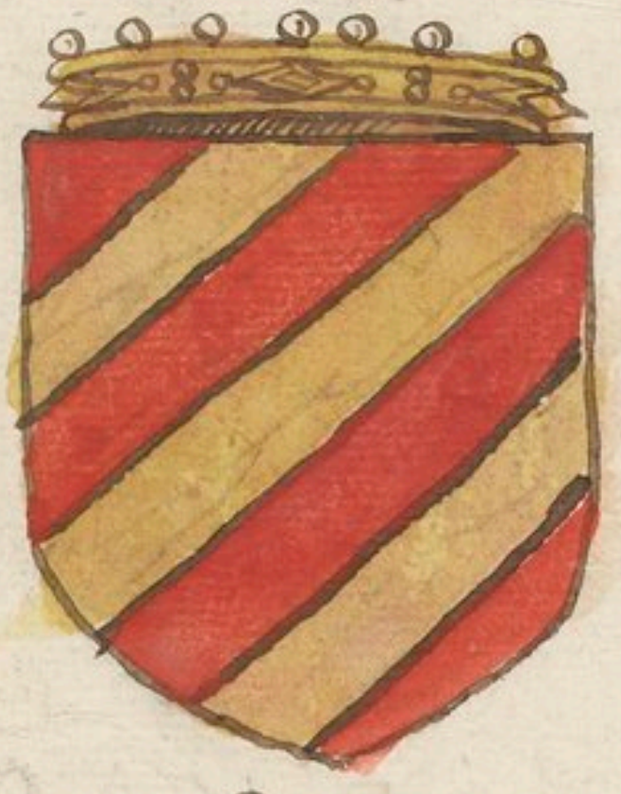

Flandern.

Hennegau.

Gelderland.

Voorhoven.

Nolenborrij

Oudenborrij

Stirum

Habsborrij:

Carmiolle.

Cornute.

Tzirotte.

Delcourt.

Amstrong.

Schelberg

Lurgamb

Seigneur de Zwaue.

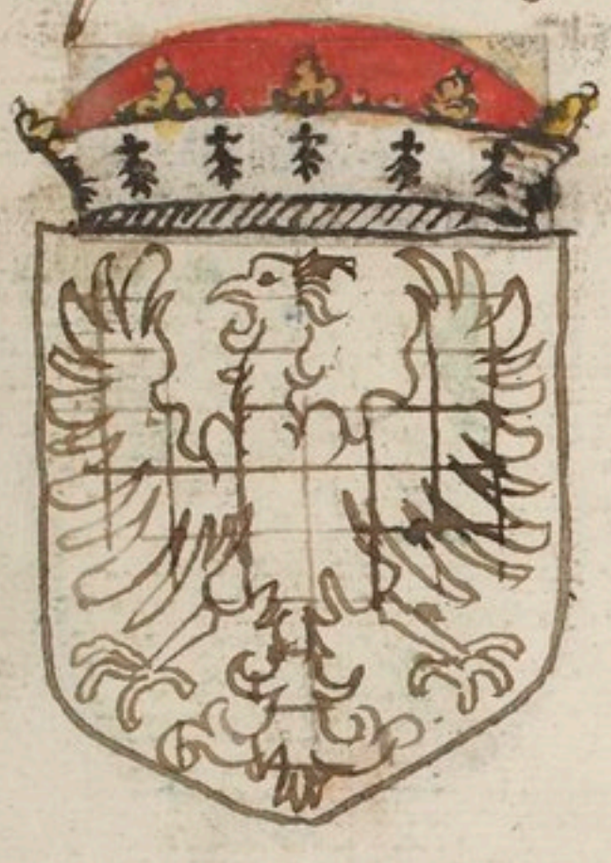

Marquis du St Empire.

C.te de Frize.

C.te Maximo

B.on Sallins

S.r Wtvertyt

Don Fernand Roy des Romains
De Hongerie et de Bohemie. v.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Les princes du pays bas,

Le duc de Bourgogne.

Comte de Namur.

Le Sr de Ravestein.

Le Sr de Malines.

Comte de Loraine.

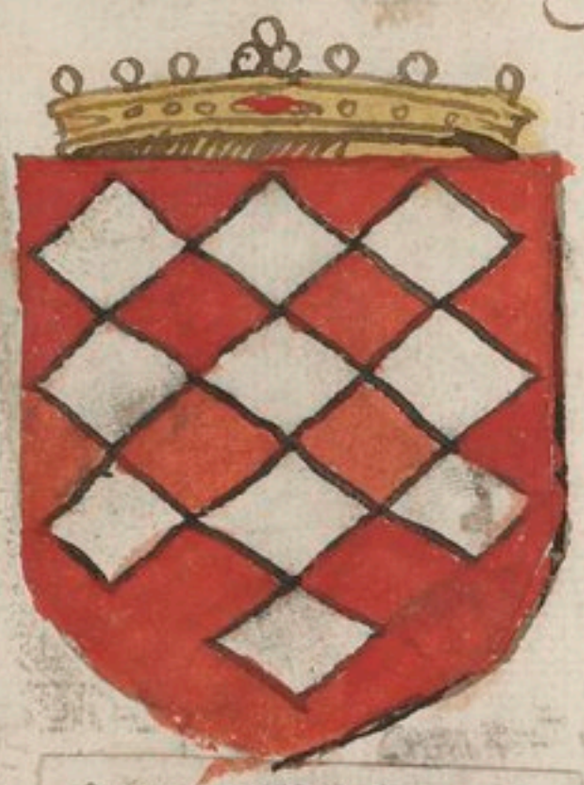

Comte du Roonlx.

Comte dorange.

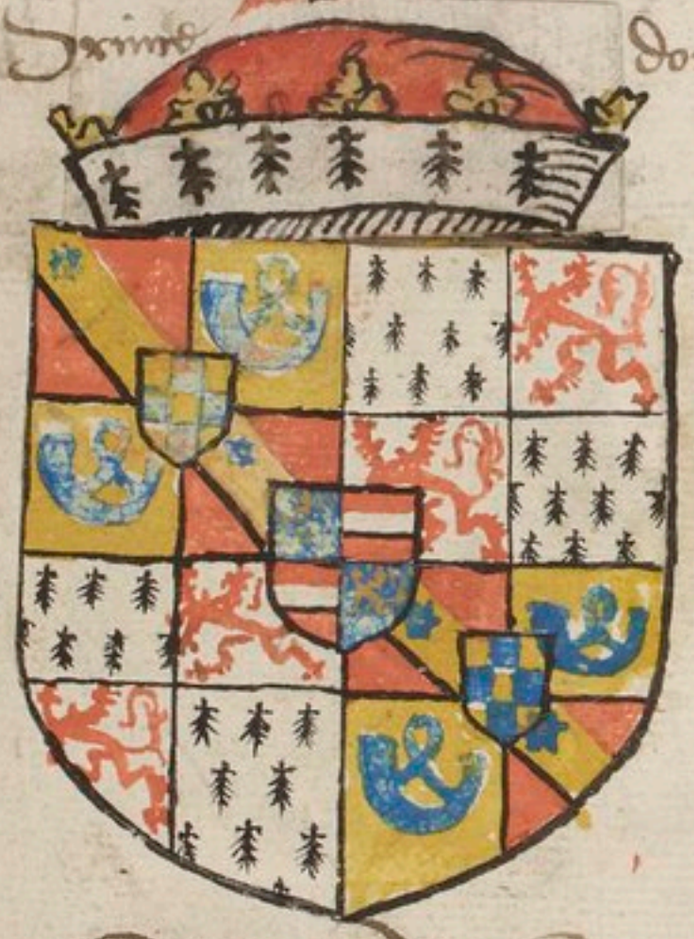

S.r de Bredenode.

S.r de Krafftsmidt

Comte de Boorgstraate

Cr. de Bonn.

Comte de Bonn.

Comte de Hoyn[illegible]dorf.

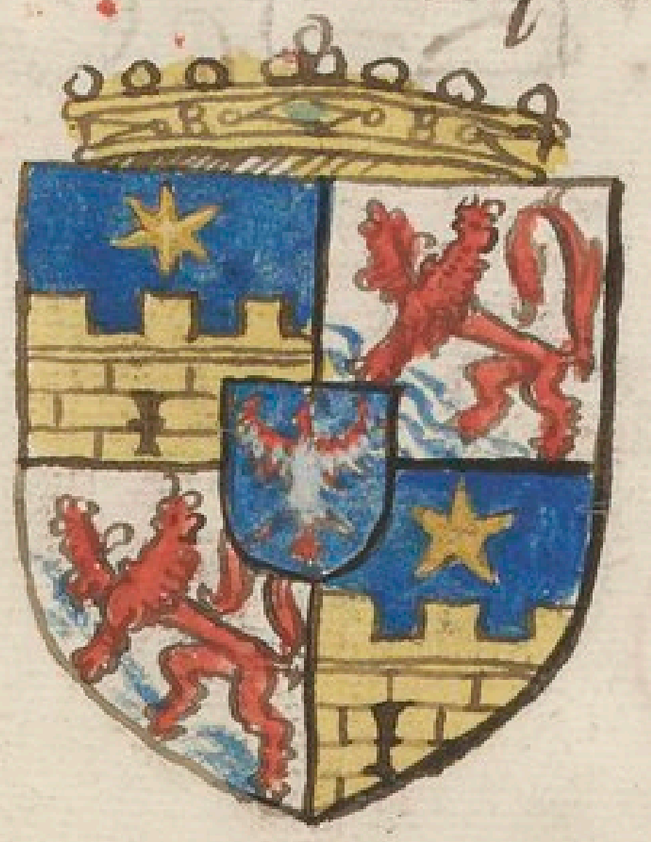

Comte. de Sayn[illegible]

Landgrave de Hessenach.

Cr. de Julsebg.

Comte: Dagmondo.

Comte de Manssfeld

Gomfernande de gonzaga vice Roy de Cecille.

Sr. Dominez.

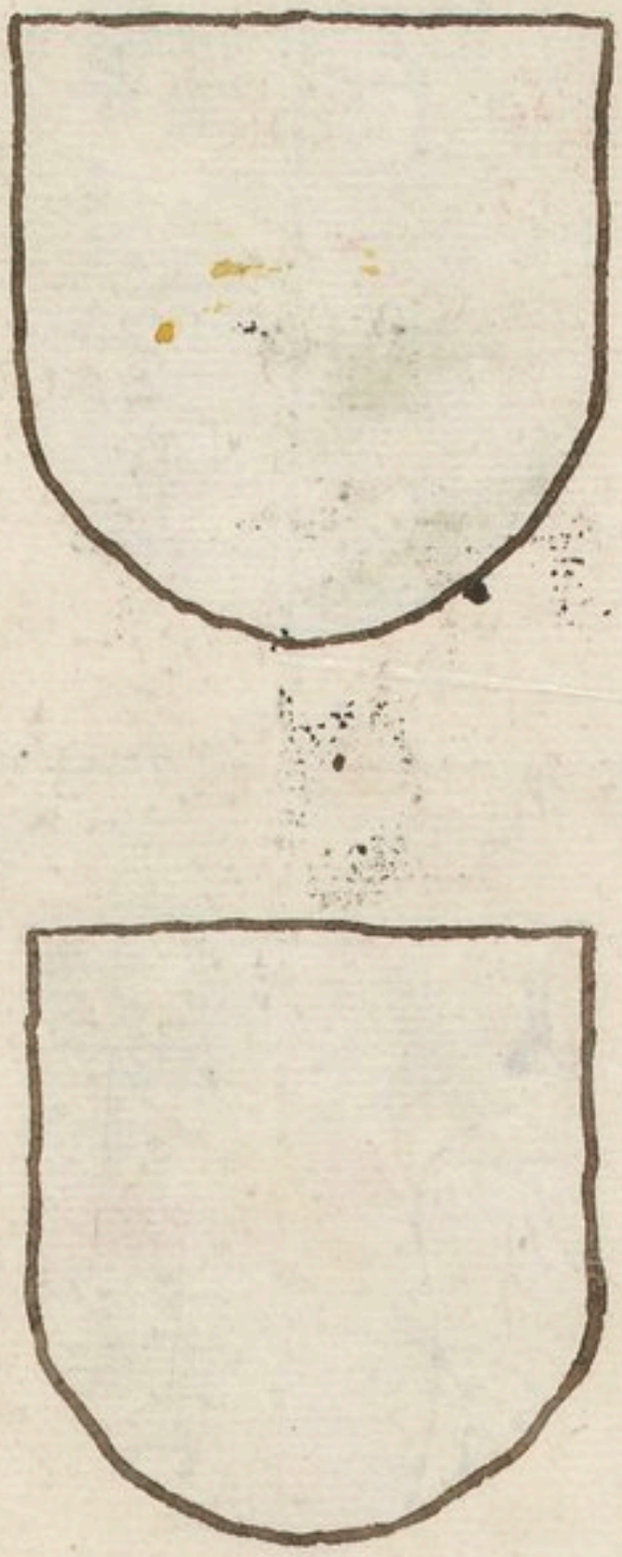

Des Electeurs & princes dalemaigne,

Larchevesque de Maience
Archichancelier
de Germanie.
electeur.

Larchevesque de Coulloigne
archichancelier de lempire
Darlz. electeur.

Larchevesque de trebis
Electeur.

Le Roy de boheme.
electeur.

Le Duc de Saxe.
Electeur.

Le Comte palatin.
Electeur.

Le Marggrave de Brandebourg.
Electeur.

Le Duc de Bauiere.

Le Duc de Brunsuic.

Le Duc de Iulliers.

Le Duc de Fraspre

Le Duc de Malo.

Le Duc de Vaudemont.

Le Comte de Sannay.

Le Comte de Mombeliard

Le Comte de Vaudemont.

Le Comte de Castelbourg.

Le Comte d'Isenghe.

Le Marquis de Mase.

Le Comte Berne

Le Comte de Nortenbergh

Les armes de la Comte de Basse

Le Comte de montfort.

Le duc des pons.

Le Comte de linde.

Le Comte pannoise.

Le Comte de la marche.

Le Comte de marche.

Le Comte de Nouschatel.

Le Comte de Hostes

Le Comte de Nassenbourg

Le Comte de Powlz.

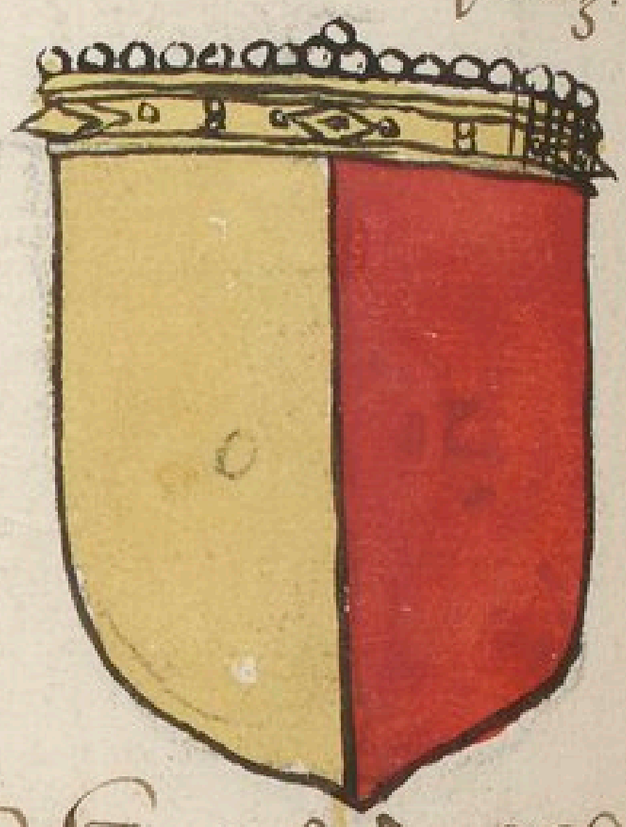

Le Comte de Fenc

Le Comte de Nordeburg.

Le duc de brunswyck.

Le duc de brabant

Les gnattes dung de lempire

Les gnattes dirlandois.

Le duc de bauiere.

Le duc de Zelande.

Le duc de westfrise.

Le duc de lorraigne.

Le duc de Gheldre

Le Marquis de Bergom

Le Landtgraue de Hessen

Le marquis de Brandenbourg

Le Landtgraue de Hessen

Le marquis de Misnie.

Le Landtgraue de Hessen

Le marquis de Bade.

Le Landtgraue de Hessen

Le bmgfraue de mardbmrg.

Le bmgfraue de mardbmrg.

Le bmgfraue de Hamark.

Le qnattre
bmgfraues.

Le bmgfraue de Frambarg

Le Comte de Clermont.

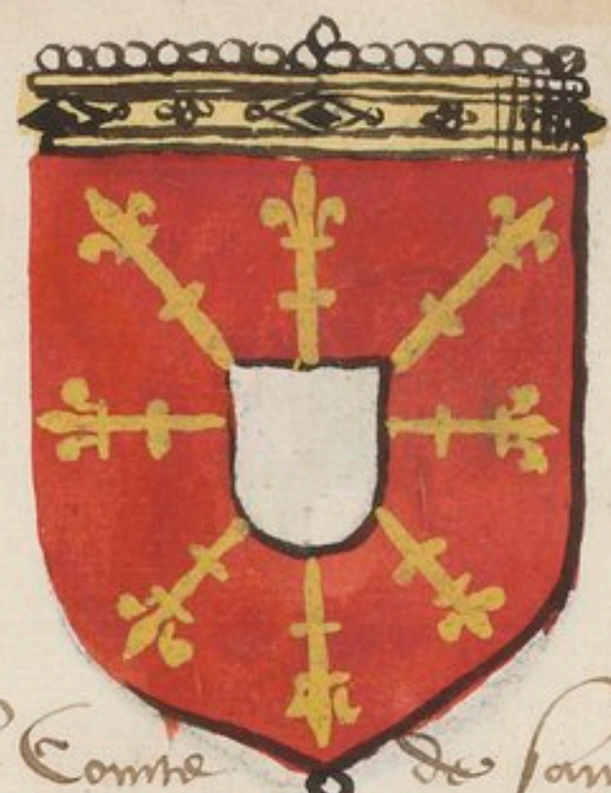

Le Comte de Sarrone.

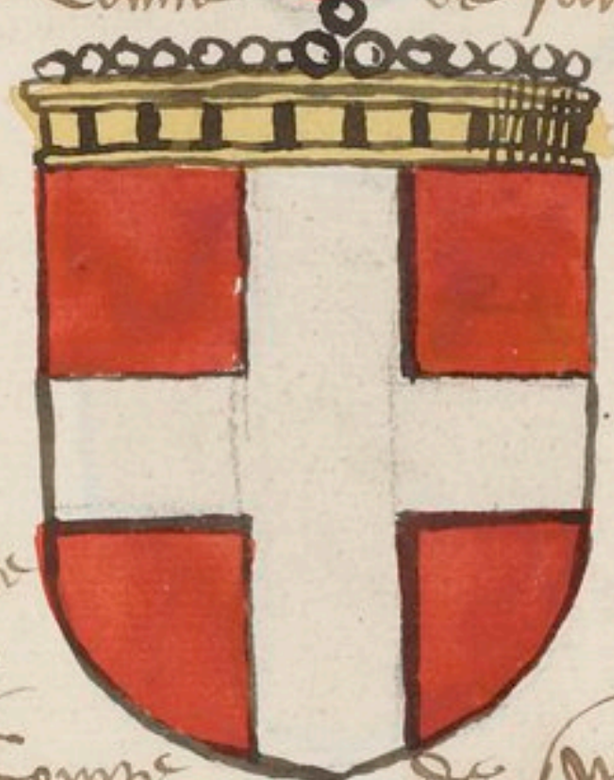

Les qnattre
Comtes.

Le Comte de Wartzbmrg.

Le Comte de Sirk.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MSS.

Limpurg

Nassaw.

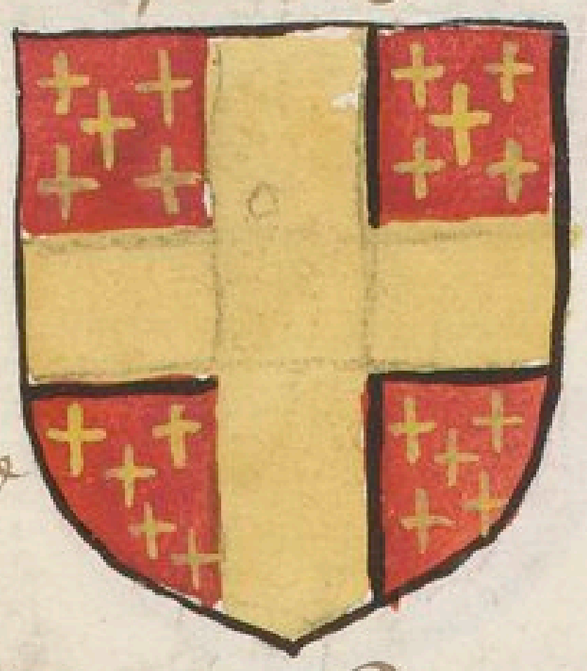

Leb graffne
Fraunk.

Thüring.

Modena.

Nassenburg.

Leb graffne
Eysenacken.

Brandenburg

Flandern

Lovaden.

Romm

Spanheim.

Brandy

Metz.

des grafen von Ostfriesland

des grafen von Zweibrücken

Nassf

Arch.

Metz.

Lubeck.

Bamberg.

Cambray.

Metz.

Regenspurg.

Les quatre Lombardz.

Les quatre Romby.

Augsbourg.

Constantz

Strasbourg.

Salzbourg.

Les Lozrains.

Le Duc de Lorraine.

Le Duc de Bar.

Le Marq. de Pont à Mousson.

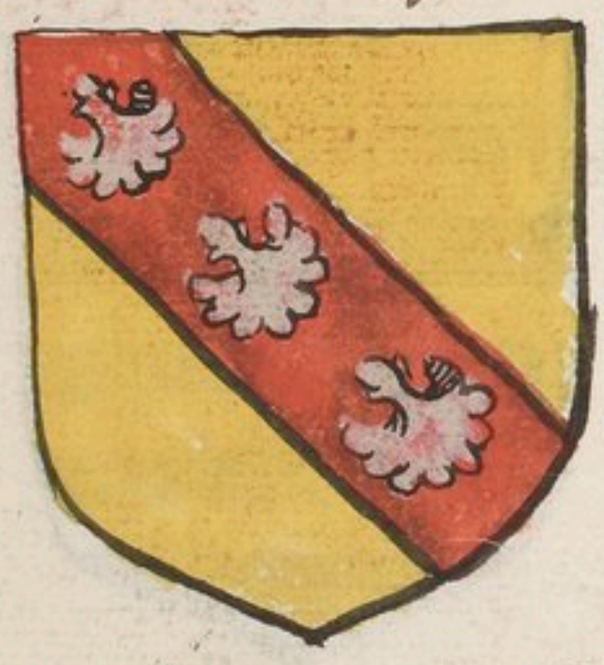

Le Marq. de la Porge.

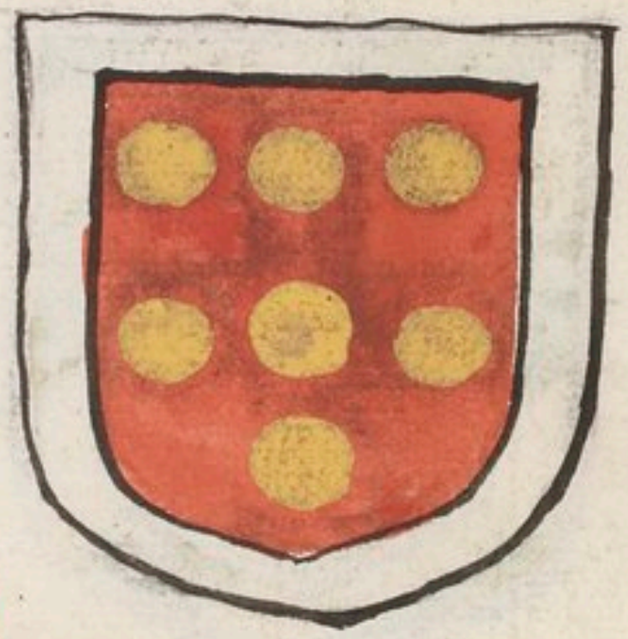

Le Marq. de Nomeny.

Le Marq. de Publeguy.

Sr de Rosnes

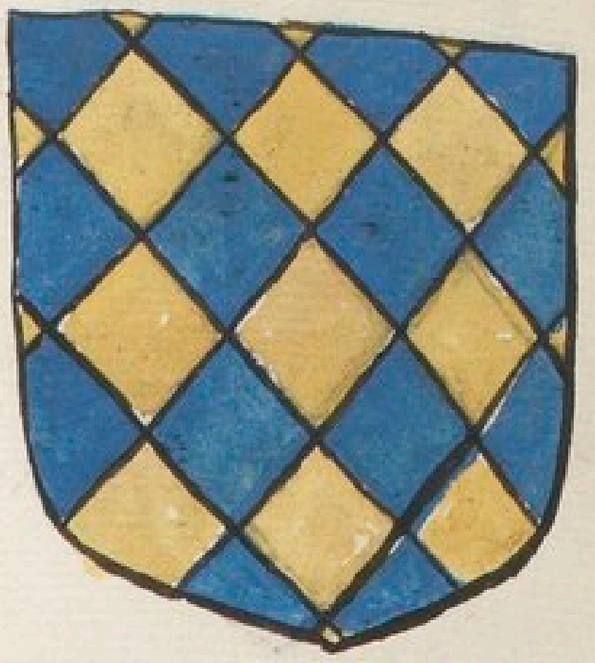

Sr de Pontnaz.

Sr de Lenrouet.

Sr de Bulle.

Sr de Nannilly.

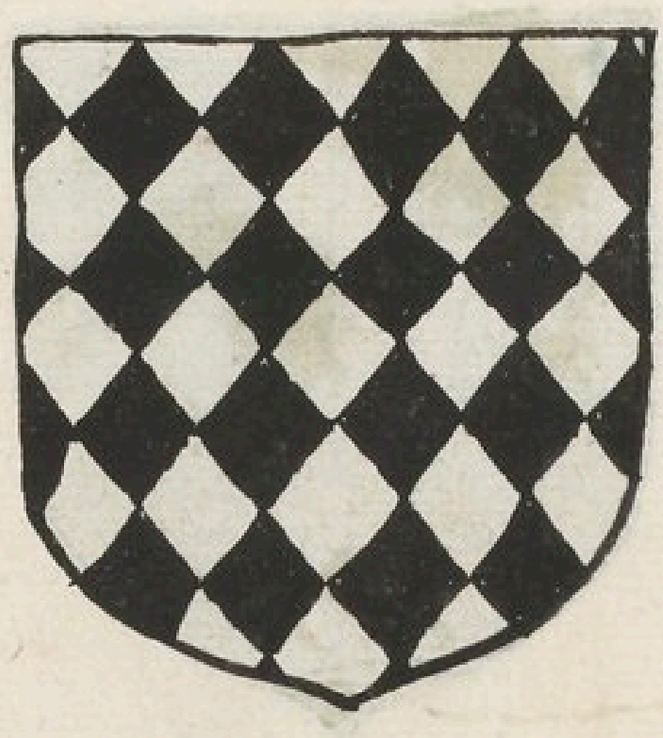

Sr de Vigny Lanzon

Br. de Burgos.

Br. de Bleo.

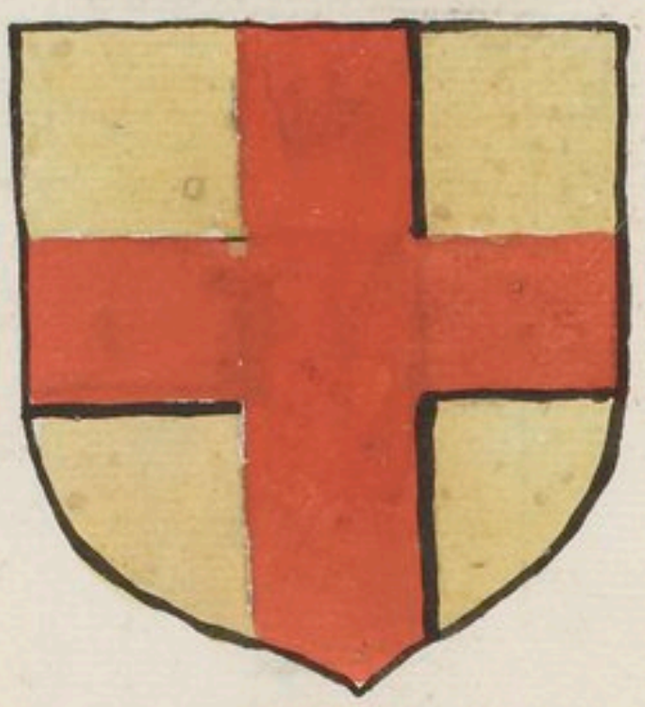

Br. de Rhostelar.

Le Duke de Barre.

Le Duc de Barre.

Sr Darmois.

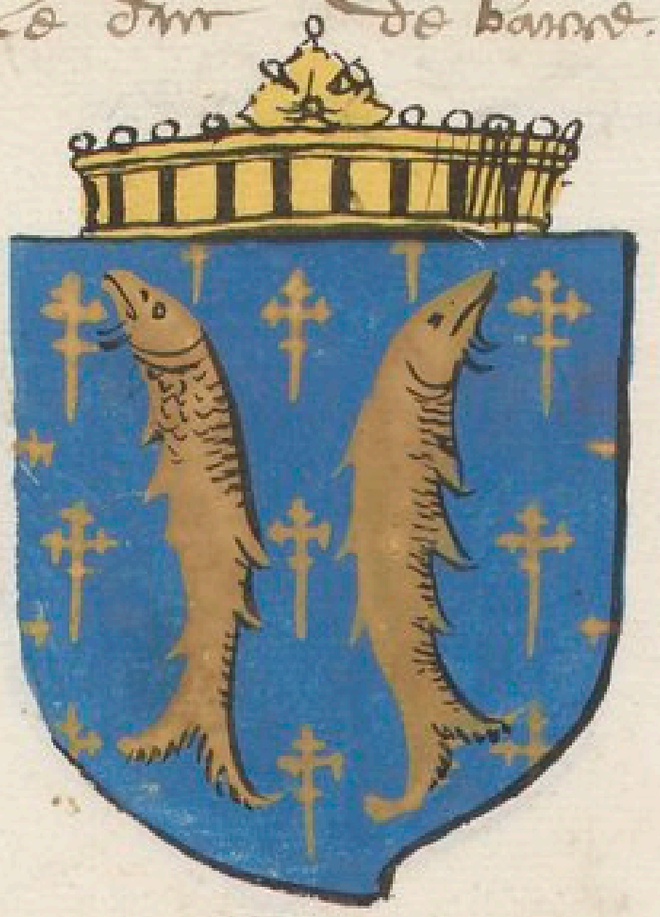

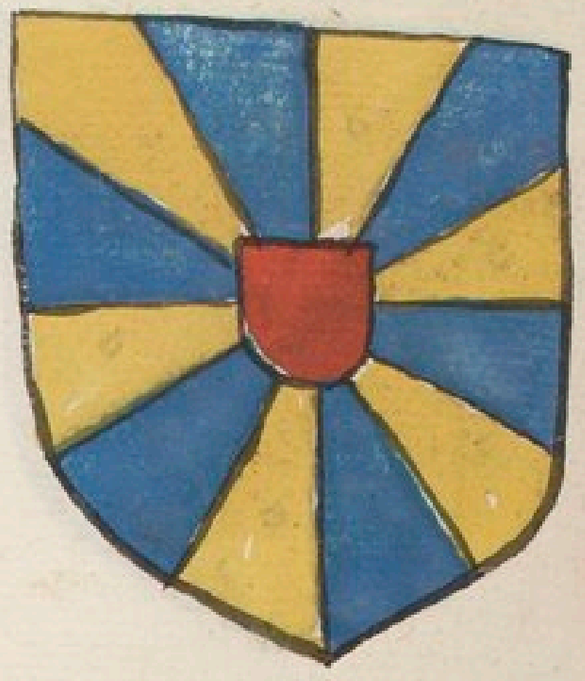

Sr. Dupont

Sr. de Linge.

Sr. de Rompy.

Sr. de la Tour.

B^n. de Beaumont

B^n. de Sonnay.

B^n. de Ponts.

B^n. de Ponts.

B^n. de Rohan.

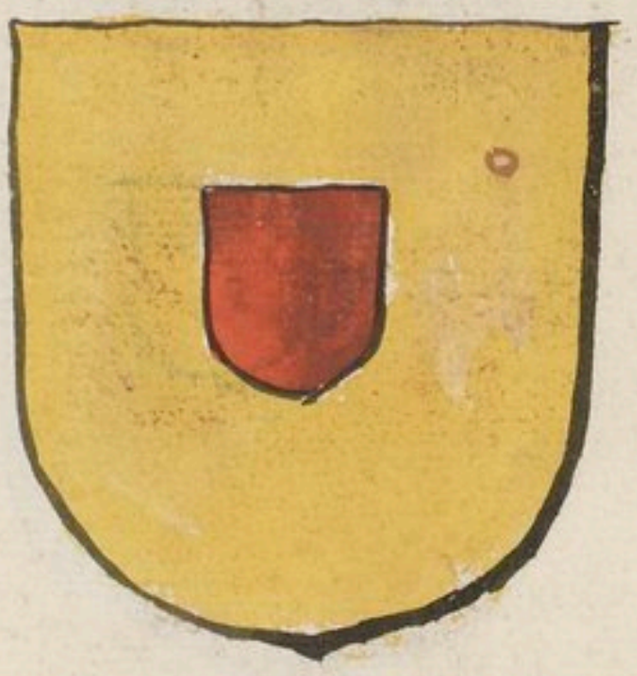

B^n. de Coëtmen

La dvche de Bavoy.

Le dvc de Savoy.

Le Comte de Genevois.

Le Comte de Gruyeres.

Bn. de la Basme.

Bn. de Grandson.

Bn. de Grantmont.

de franche, et nobles

les armes du Roy.

dicelluy

Le Dauphin

Duc Dorleans.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Le Duc Dalion.

Le Duc de berry.

Le duc de bourbon.

Le duc dalbanye.

Le duc de bar.

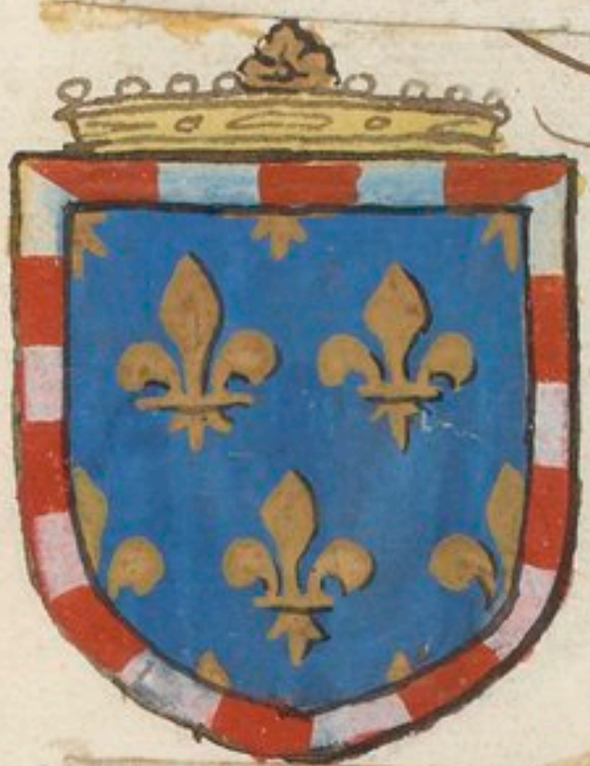

Le duc de nemours

Le duc de vendosme.

Le comte destrac.

Le Comte de Foulques.

Le Comte de Briaune.

Le Comte de Vadémont.

Le Comte de Rampre.

Le Comte Dambrun.

Le Comte de Lile.

Le Comte de Marcon.

Le Comte de Comin.

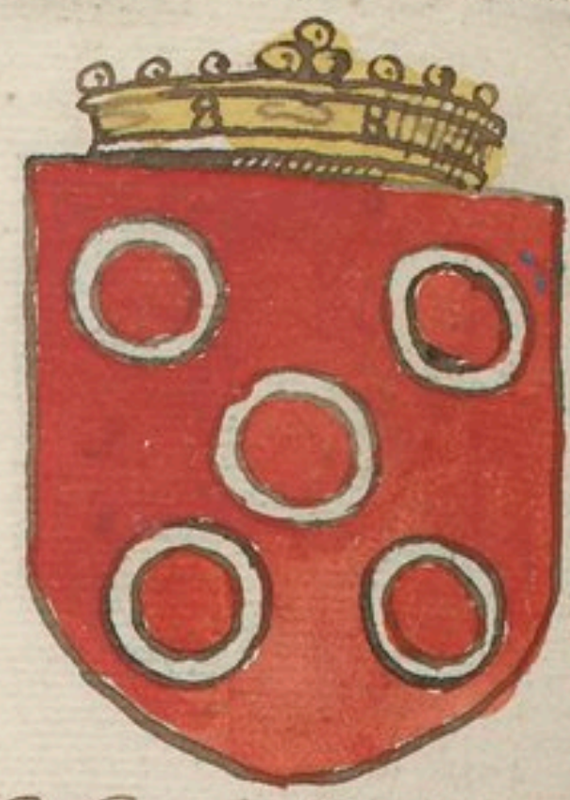

Le Comte de Jnuyem.

Le Comte dauelphin dauuergn

Le Comte de Bloit.

Le Comte de Vendosme.

Le Comte de Perigo

Le Comte de Beaumont

Le Comte de Armagnac

Le Comte de Dunois

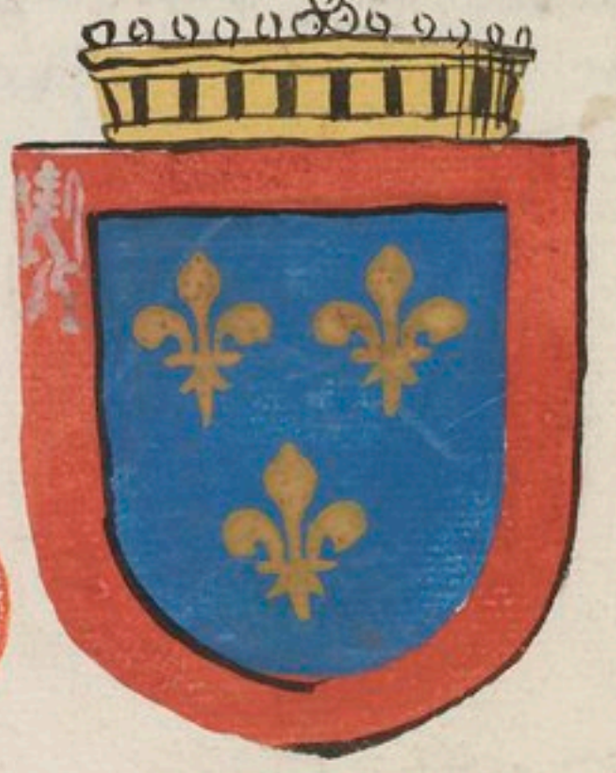

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Le Comte de Vienne.

Armes de la Dame de Bourbon

Le Comte de Namurge.

Le Comte de Ghenoloze.

Le Comte de Bourbon. dont derfont Ramais de Vendosme.

Le Comte d'Arminack

Le Comte de Marle.

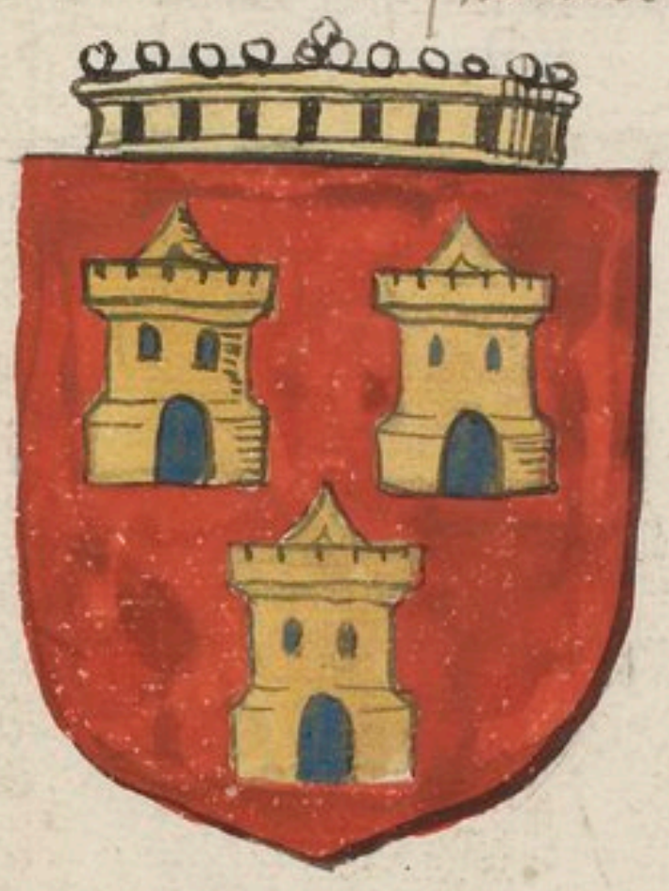

Le Comte de Some

S.r de Tantroeen

S.r de Comont.

S.r de Carampre.

S.r de Marlon.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

S.r Dandrosk.

S.r de Framblem.

Sr de Hamboldy.

Sr de Lille.

Sr de Dor.

Sr de Dreux.

Sr de Beaumont.

Sr de Brie.

B^r de Gennes

B^r de Gennes.

B^r de Bresson

B^r de Bresson.

B^r de Bourbon

B^r de Bourbon.

B^r de Bigars

B^r de Bigars.

B^r de Berry

B^r de Berry.

B^r de Poitou

B^r de Poitou.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

B[ar]. de Rapstein

B[ar]. de la Fosse.

B[ar]. Jensonville.

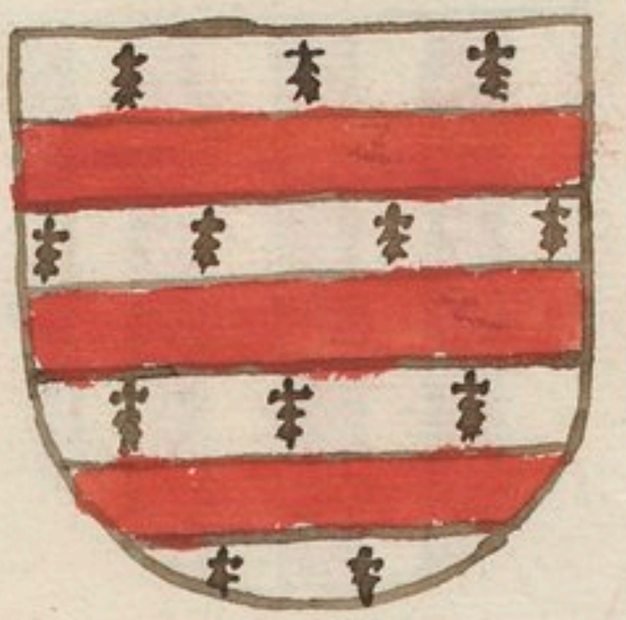

B[ar]. de Essen.

B[ar]. de Apremillen.

B[ar]. de Hamilton.

S.r de Montbonszon.

S.r de Jonaire.

S.r de Bellemille.

Le Comte de Geneve.

Le Comte de Bendadome.

Le Comte de monfort

Le Comte de Fontenoy.

Le Comte de Beaumont.

Le Vicomte de Tonay.

Le Vicomte de Ramerge.

Le Comte de Melun.

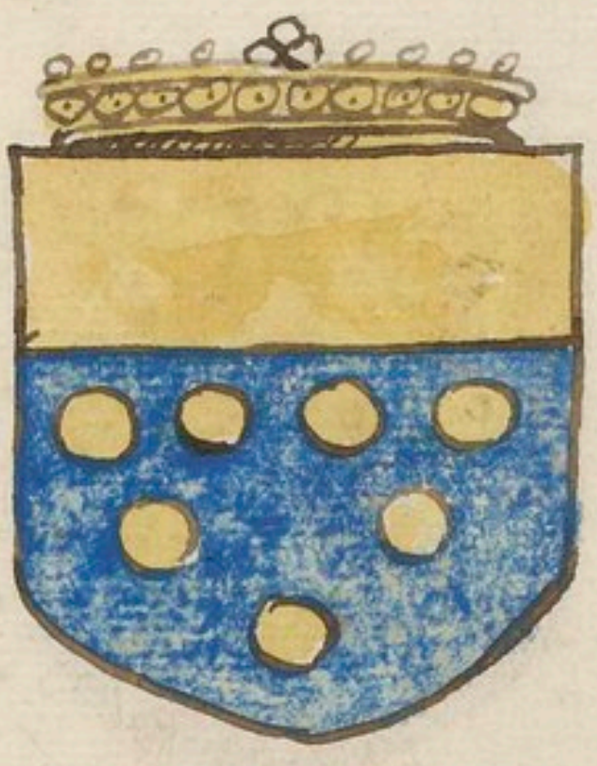

Le Comte de Namur.

B.ne de Fere.

Le B.ne de Mauvoisin

B.ne de Pontaimon

B.ne de Marlioz

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

B.ne de Montrichard.

La Comte de Foix

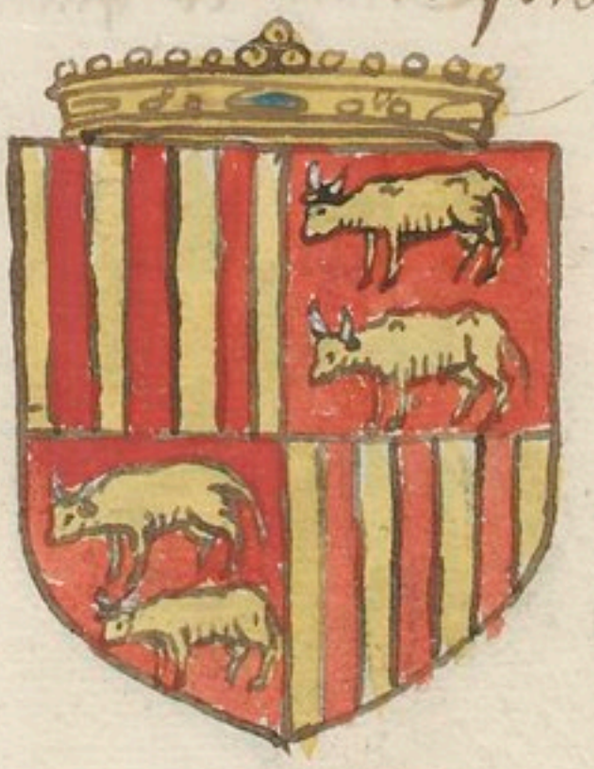

Le Comte de Bar pour.

Le Comte de Nevers.

Le Comte de Foix.

Le Comte de Bigorre.

Le Comte de Armignac.

Le Vicomte de Lomagne.

Le Comte dansmerre.

Le Comte de Sannes.

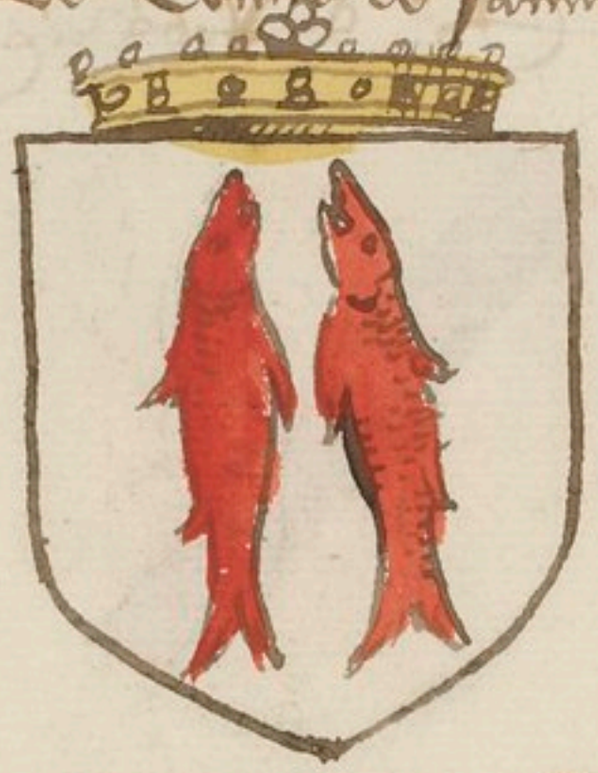

Le Comte de Hanstamst.

Le Comte de Pontrieux.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

B^r. de la Broye.

B^r. de Bourbon.

B^r. de Bourgogne.

B^r. de Abbeville.

B^r. de Domvron.

B^r. Jouvton.

B^r. de Boisot.

B^r. de Rantzlaw.

Br. de Pradelles.

Br. de Fourchz.

Br. de Jarlhz.

Br. de Vellhac.

Br. de Bz. Jarst.

Br. de Leiras.

S^r. de Rantzow

S^r. de Hangestein

S^r. de Bremidan.

S^r. de Mello

S^r. de ~~Mello~~ Bonnodelle.

S^r. de Landan.

B^r. de Camblz.

B^r. de Brye

B^r. de Lamarche.

B^r. de Rhenen.

B^r. de Beaudeffroy.

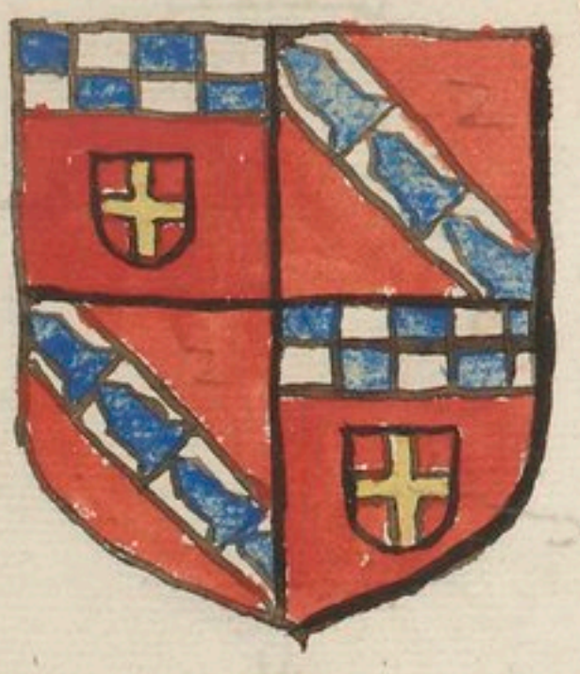

Les vij peres de franche

Lan[gue] de Saint. Lan[gue] de Lan.

Le p[re]mier en Le Sainct du Roy M[e].

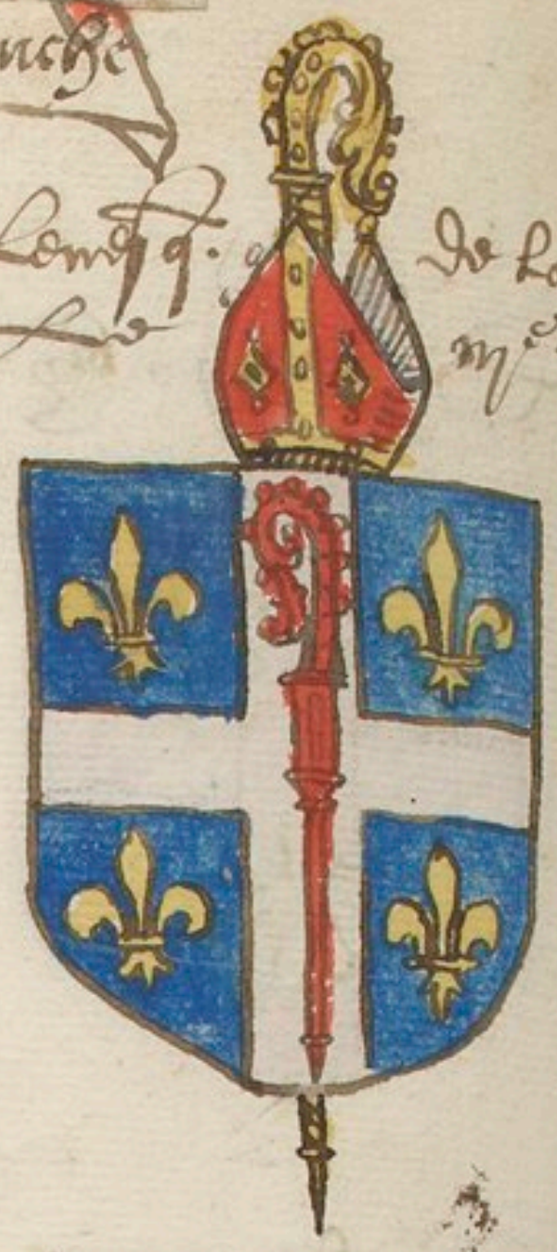

Lan[gue] de Bourgogne. Lan[gue] de Beaunois.

Le D[uc]. Le D[uc].

Le Comte de Vaudemont.

Le Sire de Joinville.

Le Duc de Bourbonnois
Le 1er

Le Duc d'Angoulesme.
Le 2me

Le Duc de Normandie.
Le 3me

Le Comte de Vendosme.
Le 4me

Le Comte de Flandres.

Le Comte de Lorraine.

La confecration des Roix de France

la Duce de bourgoingne
Le Duc de bourgoingne
Le Comte de Foroins.
Le Comte de Pontieu.
Le Comte de Nemours
Le Comte de Joingny.
Le Comte de Mobliart.

S^r. de Ghalon

S^r. de Lorraine.

S^r. de Joinville.

S^r. de Grantis

S^r. de Castran vrtlain.

S^r. de Lonnay

Burggf. Dorndorf.

Gr. de Lodi.

Gr. de Fanrogni.

Gr. de Modrussa.

Gr. de Mozhor.

Gr. de Sonbrenon.

B^r. de Bessemont.

B^r. de Corbonson

B^r. de [illegible]

B^r. de Bonnelamot.

B^r. de Villeroy.

B^r. de [illegible]

S. de rasteau.

Le vicomte de Bar.

S. de sommaing.

S. de Grigny.

S. de Bauraing.

S. de mirwart.

B[ar]. de Fridberg.

B[ar]. de Rosenberg.

B[ar]. Danyelsberg

B[ar]. de Rosenberg.

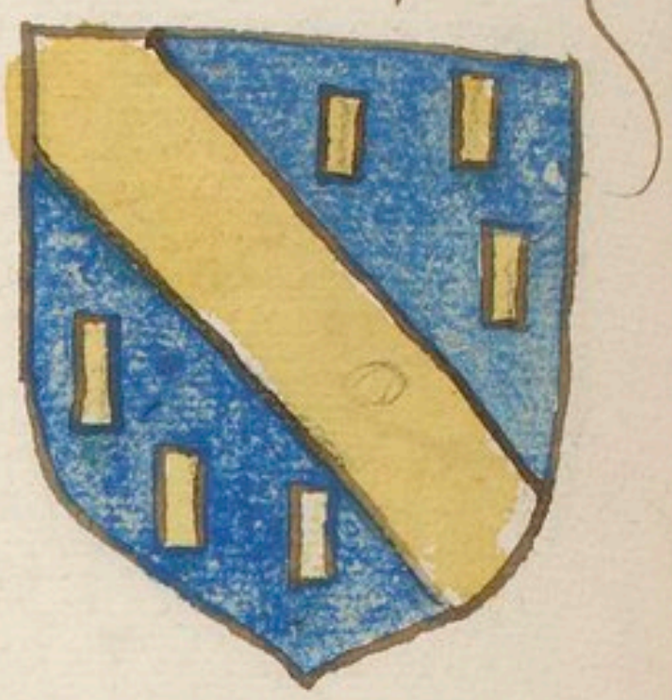

B[ar]. de Pommersfelden.

B[ar]. de Brunn.

B^r de Pont

B^r de Jargneuille.

B^r de Barre

B^r de Montfaucon

B^r de Vaxam.

B^r de Chrimbe.

Le Duc de Bretaigne Et Bretons. :3

Bon de Rohan.

Bon de Montfort.

Bon de Briant.

Bon de Dinan

S^r. de Rhp.

S^r. de Beaumanoir

S^r. de malestroit.

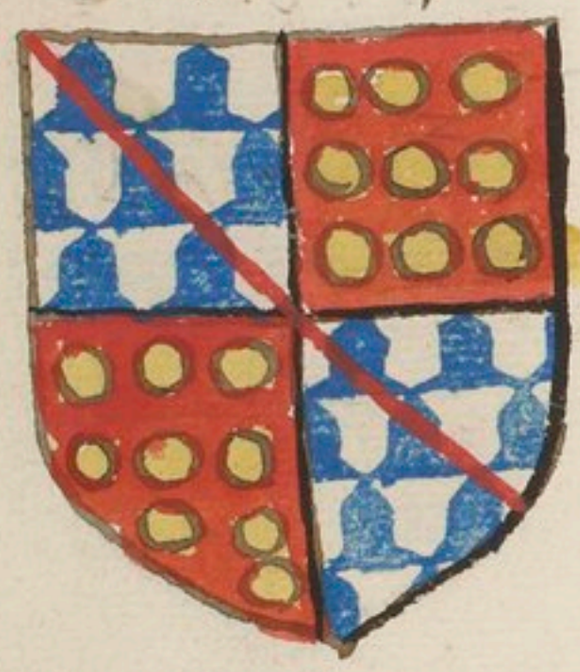

S^r. de matignon.

S^r. de rohan.

S^r. de Mauny.

Les Normans.

Le Duc de Normandie.

Lambeaux de Normandie

Bt. de Granville.

Bt. de Bourg Berque.

Bt. de Espinchamp.

Bt. de Pommeville.

Bt. de Ebre.

B^r. de Bemille.

B^r. de Dammalle.

B^r. de la Bonne.

B^r. de la Motte.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Sire Guillaume Martel.

B^r. de Beaumville

La duce dauion :

Le duc dauion

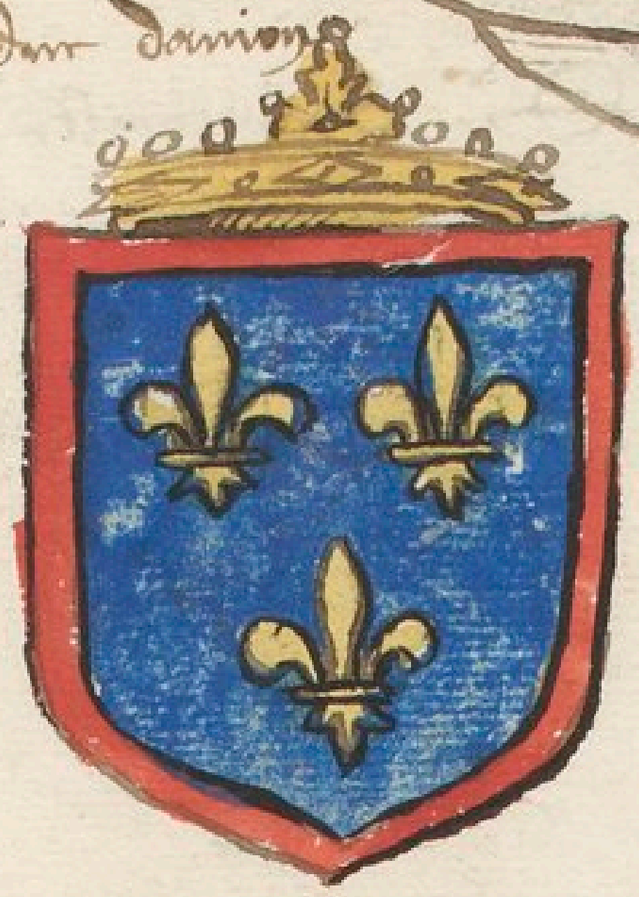

B^r. de rragon.

B^r. de la marche.

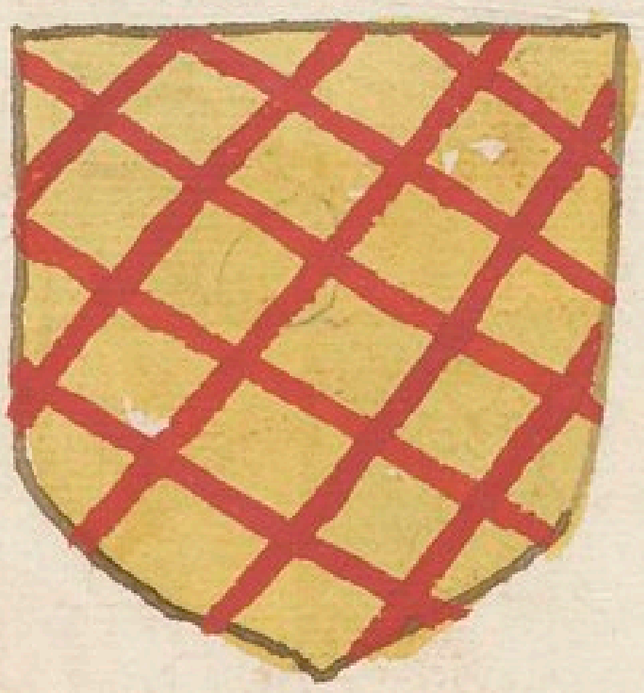

B^r. de manbourg

B^r. de bourgogne.

B^r. de normandie.

S^r. Johannsberg.

S^r. de Canal.

S^r. de Mainsforn.

S^r. de Rfanvaillant.

Le comte dambz. damarle

D'es Auuergnois,

B'r. despinoy.

B'r. de montagu.

B'r. de pulley.

B'r. de vendosme.

La Comte de Campaigne,

Le comte de campaigne.

Le Comte de brene.

Archeuesque comte de brene.

B^r. de Castillon.

B^r. de Castille.

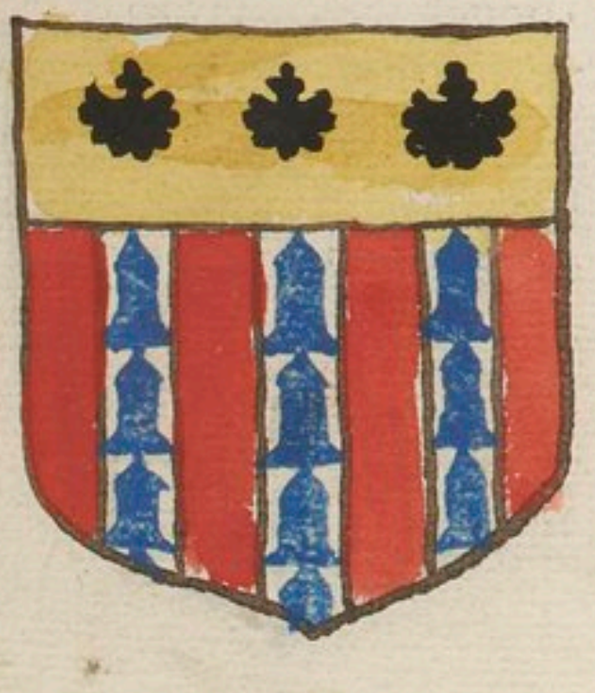

B^r. de portugal.

S^r. de Lorraine.

S^r. de Bar.

Le Comte de Joigny.

S^r. de Rochon.

S^r. de Craon.

S^r. de Dampmc.

B^r. Dangelinz.

B^r. de Plaissiz.

B^r. de St Digier.

B^r. de Monroeng

B^r. de Thomas Thomel.

B^r. de Lord.

B^r. de la Forge.

B^r. de Beaurieux

B^r. de Mezy.

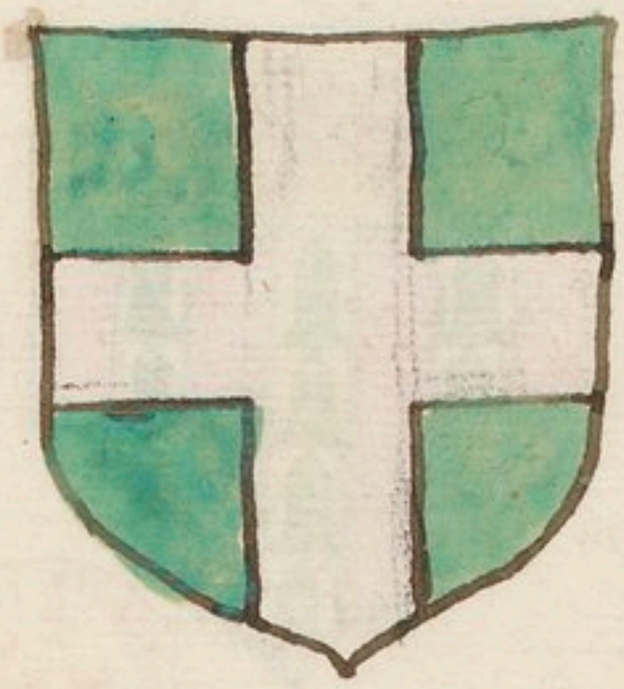

Mareschal de Campaignes.

B^r. de Courtenay.

B^r. de Pisseleu.

B^r. de Rumpigny.

B^r. de Fallexing.

B^r. de la Fosse.

B^r. de Rumpigny.

B^r. de Bar.

B^n de Longemark.

Les boullenois

Le Comte de Boullongne.

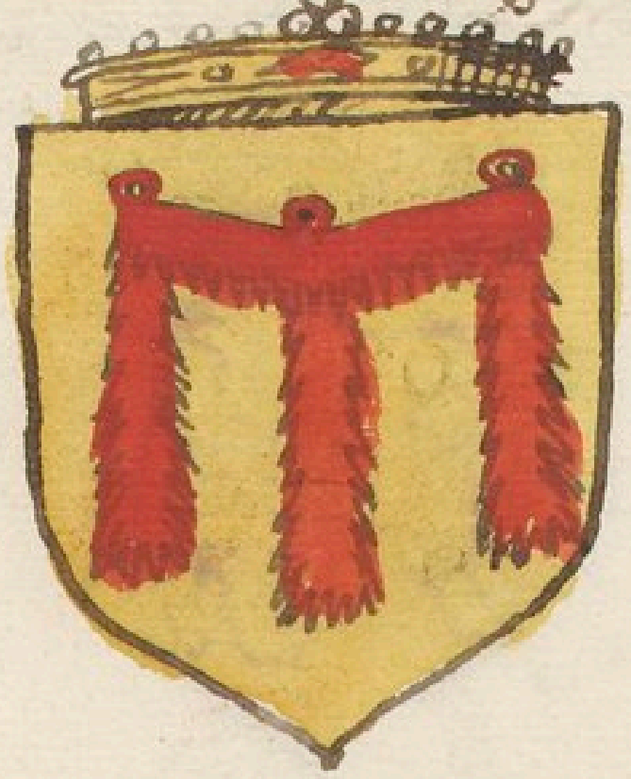

B^r. Dargentz.

B^r. de Mailly.

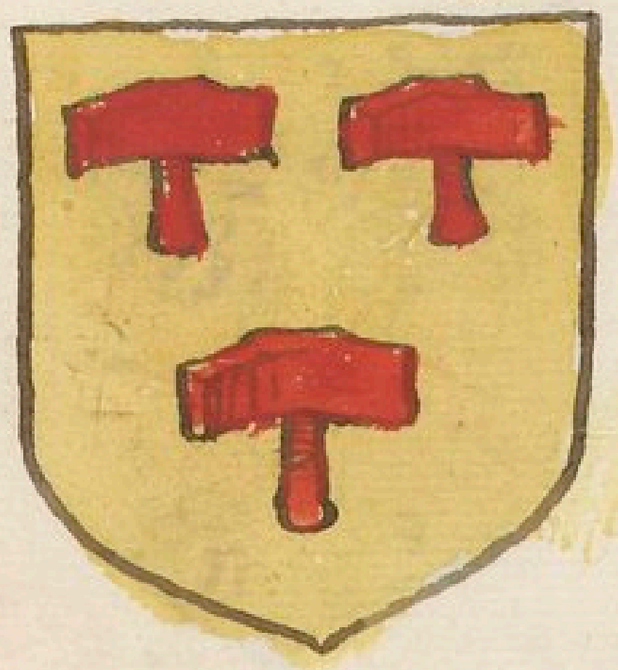

B^r. de Rollez.

B^r. de Bourbourg.

B^r. de Vendosme.

S^r. de Salburroma.

Sr de Trabona.

S^r. de Caiah.

Sr de Magny.

S^r. de Brimtrina.

S^r. de Pois.

BIBLIOTHEQUE IMPÉRIALE MSS.

B^r. de Bombay.

B^r. de Provence.

B^r. de Lorro.

B^r. de Geiss.

B^r. de Perigort.

B^r. de Monmirant.

Br. Dauphillers.

Br. de Boannak.

Br. de Pamtnse.

Br. de Hardiromt

Br. de xhmbrg

Br. de Spinfanhien.

B^r. de bastonne.

B^r. de Rustre.

B^r. de Bourbon.

B^r. Jerome

B^r. Dauphin.

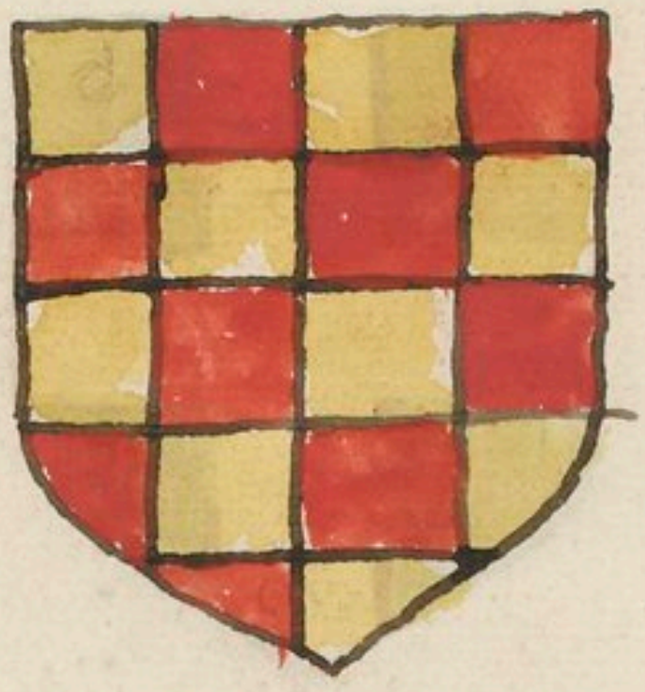

B^r. de montpulcan.

Br. Josthorst.

Br. Dennsperg.

Br. de Barboz.

Br. de Moranvo.

Br. de Villers.

Br. Dorrikg.

Bn. de Prouuel

Bn. de Lorraine

Bn. de la motte.

Bn. de Conty.

Bn. de Conty.

Bn. de Jumiez.

B^r. de Bohlen.

B^r. de Beaugamps

B^r. de Dreux.

B^r. de Francquemille.

B^r. de Bronnille.

B^r. de Surfonne.

S^r. de Landoschs.

S^r. de Mosquillo.

S^r. Schaumburch.

S^r. Schaumburch.

S^r. de Granson.

S^r. Tomais

Sr de Beamont.

Sr de Dalkz.

Sr de Mallz.

Sr de Ghoz.

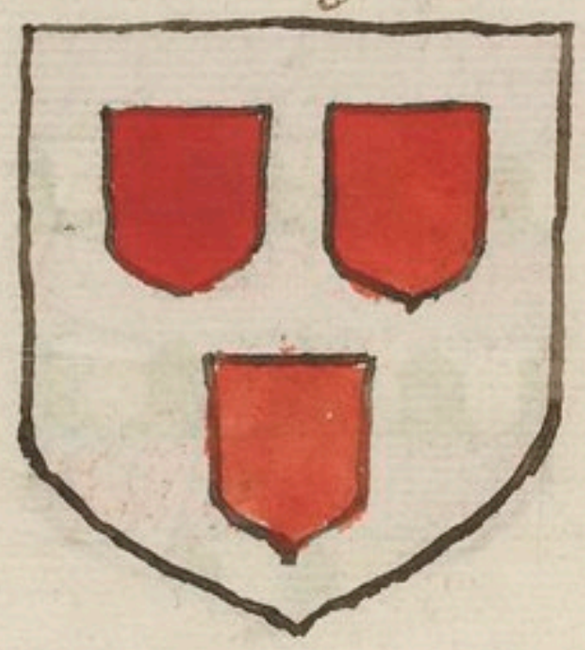

Sr de Hambmd.

Vee Normandois :

Le Comte de Normandie

Le Comte de Pontieu.

Le Sr. de Craon.

Le Sr. de Laval.

Le Sr. de Rieux.

Le Sr. de Rieux.

1

B^r. de Hamonak

B^r. de Pomiel.

B^r. de Roye.

B^r. de Hamstede

B^r. de Miello.

B^r. de Mons.

S^r. de Montfiz.

S^r. de Rohan

S^r. de Pontbo.

S^r. de Bruniba.

S^r. de Dampmartin.

S^r. de montaubon.

S^r. de Pavnais.

S^r. de Clastz.

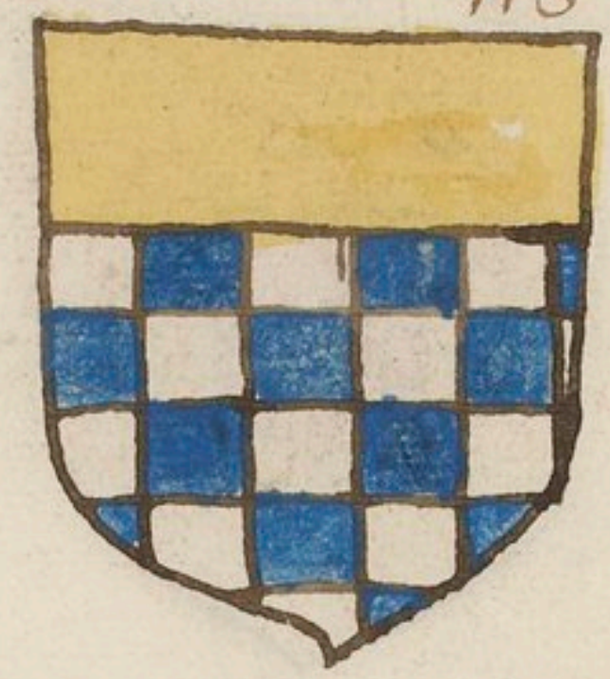

S^r. de Chappois.

S^r. de Vnsalmon.

S^r. de Grisholtz

Le Castellain de Bramois

Br. de Sorbon.

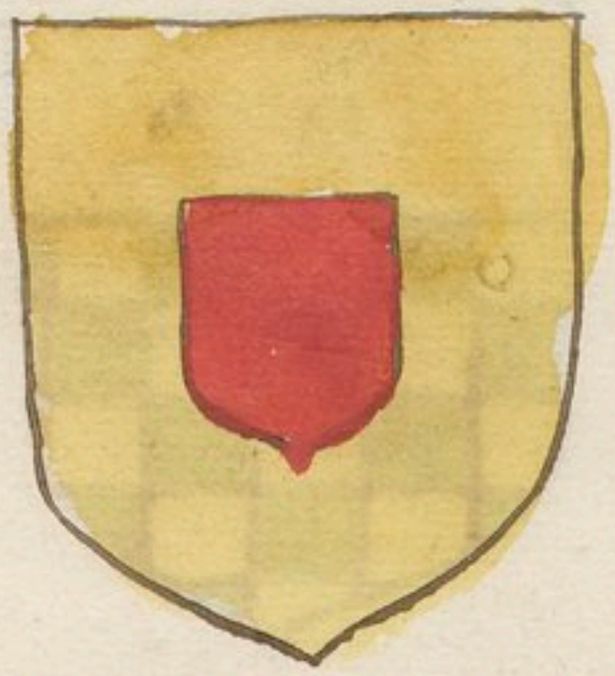

Br. de Grotte.

Br. de Brandenburg.

Br. de Rem.

Br. de Handetrommt.

Br. de Bogmen

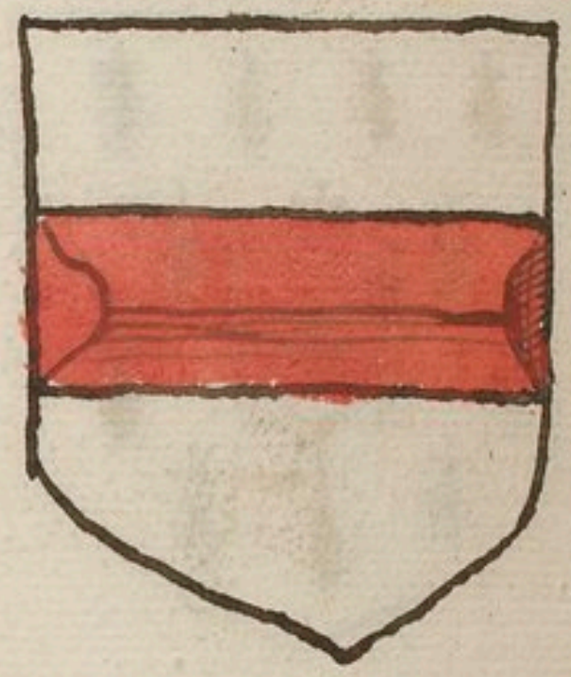

B^m. de Foliz.

B^r. de Walaincourt

B^r. de rodn.

B^m. de fanz.

B^m. de Bonmont.

B^r. de Chastres.

B^m. Dunois.

B^m. de Fribourg.

B^m. de Bastembourg.

B^m. de Tanis.

B^m. de Bonfaret.

B^m. de Montbelly.

S^r. de ...

S^r. de Montgaban.

S^r. de ...

S^r. Daunay.

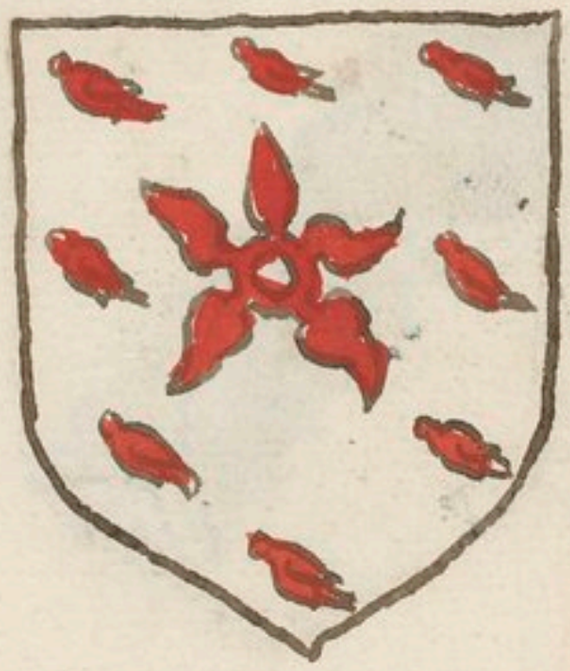

S^r. de Sauvemont.

S^r. de Prosperont.

Br. de Londenroode.

Br. de Yramoyt.

Br. Donrlbon.

Br. de Londen.

Br. de Loo.

Br. de Bronckhorst.

B.r de Veromt.

B.r de Dn.

B.r de Wirtzbourg.

B.r de Wallz.

B.r de St Maxtin.

B.r de Rondanaim.

S^r. de Fontaines.

S^r. de Fauquemont.

S^r. de Jemelle.

S^r. de Gaesbeeck

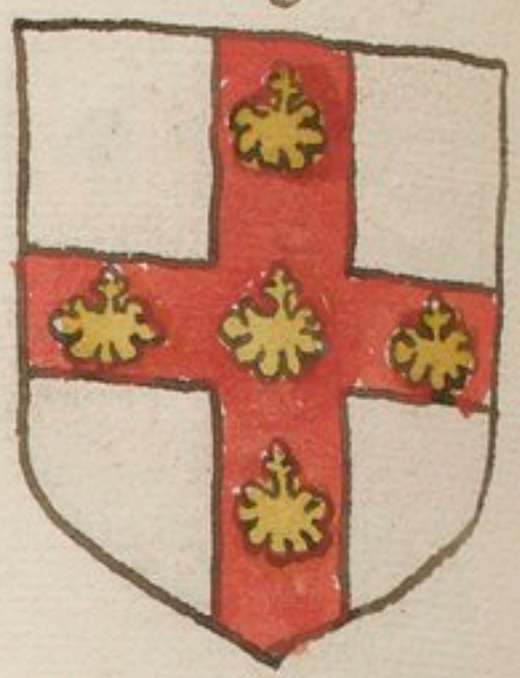

S^r. de Grimbergh.

S^r. de Diest.

B^r. de Sommières.

B^r. de Sully.

B^r. de Rambures.

B^r. de Bille.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

B^r. de Lisny.

B^r. de Hedemiller.

S^r. de Commenat.

S^r. de Beaumont Portlin

S^r. de Beaumont.

S^r. de Foilly.

S^r. de Montgny.

S^r. de Pon.

S^r. de Bonnay.

S^r. de Mauroy

S^r. de Castot

S^r. de Prisque.

S^r. de Rouvroy

S^r. de Praix.

Sr de Bekenrode.

Sr de Langhenstein

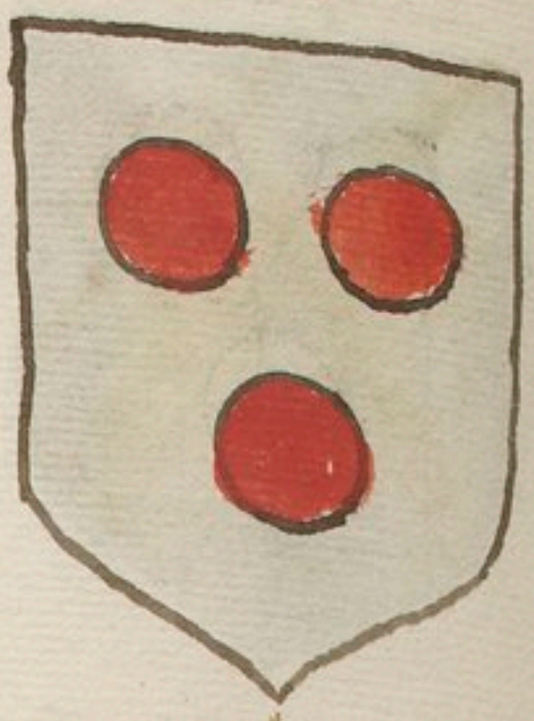

Sr de Honsomme.

Sr de Vorbeck.

Sr de Monsme.

Sr de Berchem.

B^re de Gand.

B^re de Rommerswier

B^re de Dorlez.

B^re de Montaigne

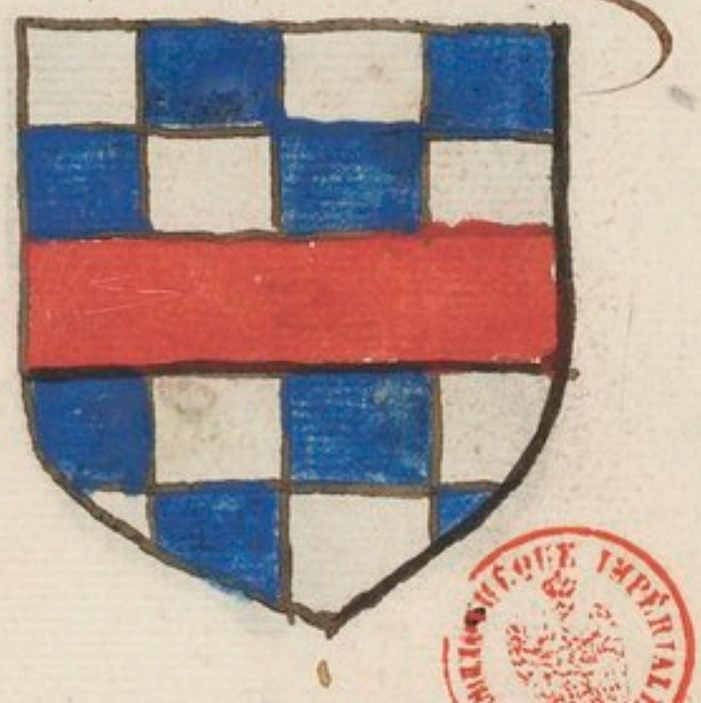

B^re de Cramaille.

B^re de Hadamille.

La Comte de Beauuais

Le Comte de Bourmarz.

Le Comte de Boulongne.

Le Comte de Mortaing.

Le Comte de Warrenne.

Le Comte de Bretuel

Le Comte de Rameroche.

Le Comte de Mortaing.

Le Comte de Warrenne.

S^r. plaisnes.

S^r. de Lisle.

S^r. Darcy.

S^r. de Rosselle

S^r. de Castres.

S^r. de Tame

S^r. de Bilbao.

S^r. de Salzmann.

S^r. de Frommes.

S^r. de Vadolfmzdo

S^r. de Spinoso.

B^n. de Jarrouf.

B^n. de Hargenbach.

B^n. de Saint

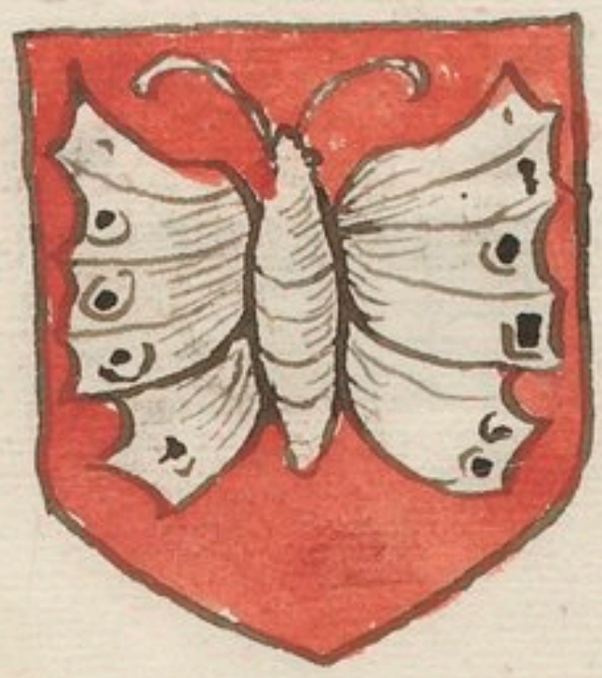

B^n. de Hagenbach

B^n. de Rosimbos.

B^n. de Flandre.

Les preux anciens
et Campios de frauche

Charles le fort

Olivier de Viane.

Rolland.

Huguon.

Godefroy de Bouillon.

Baudouin de Bouillon.

Ernst de Stemmarg

Ernst de Bamberg.

Godeffroy Lemmin

Eghart de Dalborn.

Hug Lalemant.

Osten de Lenstre.

Naman de Mantey

Les armes du Roy Dangleterre,

le prime de galles. Le duc de Lancastre.

Le Conte de rambrose.

Le conte de bosmichelm.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MSS

Le Comte de Sarchfort.

Le Comte de Northampton.

Le Comte de Pontfort.

Le Comte de Suffolk.

Le Comte de Voldenck.

Le Comte de Hostron

Le Comte d'Arondel.

Le Comte de Norffolk.

Le Comte de Warrenne.

Le Comte de Stanfort

Le Comte de Pembroock.

Le Comte de Lamarle.

Le Comte de Linnolle.

Le Comte de Menssha.

Le Comte de Hirgamor.

Le Comte de montbelant.

Le Comte de Gobestem.

Le Comte de Penouris

S^r. Darsyonde.

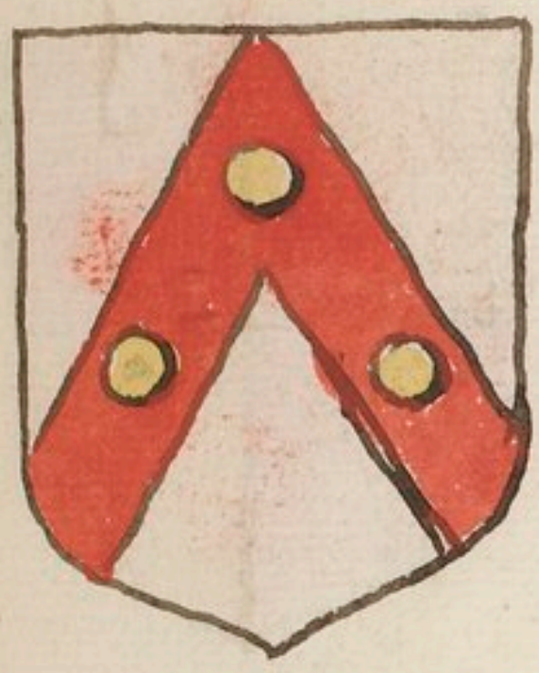

S^r. de Bares.

S^r. de Eleifont.

S^r. de Warqne.

S^r. de monfmills.

S^r. de Beaurain.

B.r de Rosa Rubea

B.r de Rosa

B.r de Rillo

B.r de Molins

B.r de Montcada.

B.r de Pinos

Br. de Graz.

Br. de Vegnoby.

Br. de Hasenz.

Br. de Kussz.

Br. Dontzel.

Br. de Yngsto.

S^r. de Montbourg.

S^r. de Fontenay.

S^r. Jamyn.

S^r. de Brasseton.

S^r. de Sterrwilz.

S^r. de Bozston.

Br. de montgomer.

Br. de montfort.

Br. dautrebosc.

Br. de hautaigne.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Br. dandrebe.

Br. de mortemer.

S^r. de Castelle.

S^r. de Brauwaert.

S^r. de Lambrecy.

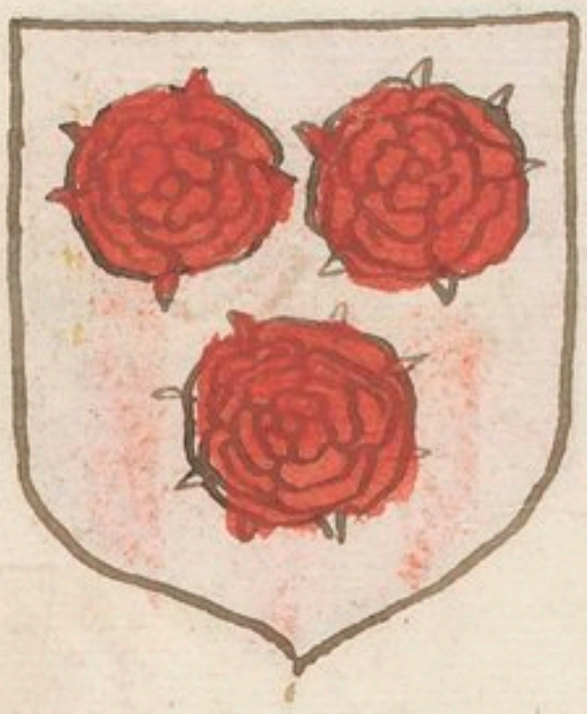

S^r. de Monbray.

S^r. de Jamoles.

S^r. de Rainsdes.

Br. de Pons.

Br. de Villeby.

Br. de Beaufort.

Br. de Bassol

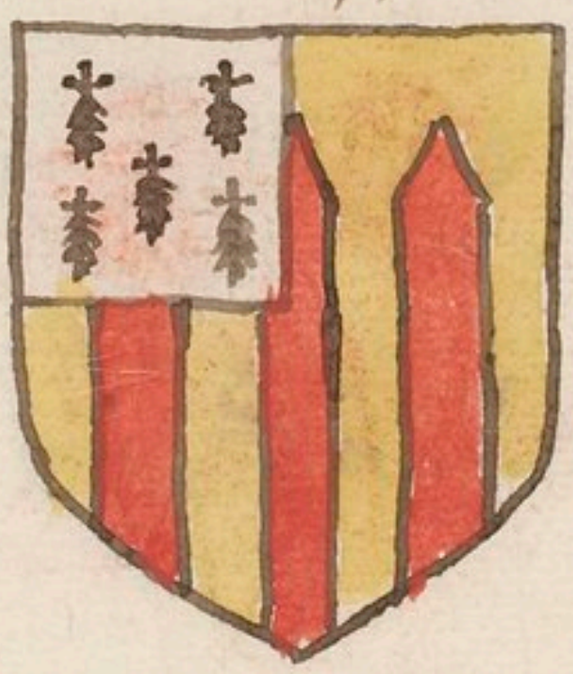

Br. de Beverley.

Br. Warwick

Sr de Bardolfston.

Sr de Passhe.

Sr de Preston.

Sr de Cardo.

Sr de Valeyrann.

Sr de Bramant.

Sr de Jne.

Sr de Lagrinsek

S^r de la barre.

Sr Jorsbuck

S^r de bourbon.

S^r de bourbon.

B.r de ponllo.

B.r de marbon.

~~Thomas de Gallande.~~

B.r de Gasconde

B.r Ombrart Sanmaigo.

B.r de Brebant bras.

Sr de Courtenay

Sr de Montmorency

Sr de Joigny

Sr de Joigny Comte.

Sr de Craon

Sr de Craonde.

Josue.

Judas machabeus.

Le roy david.

Alixandre de macedone

Godefroy de bouillon

Jules cesar

Le Roy arthus.

Godeffroy de bouillon.

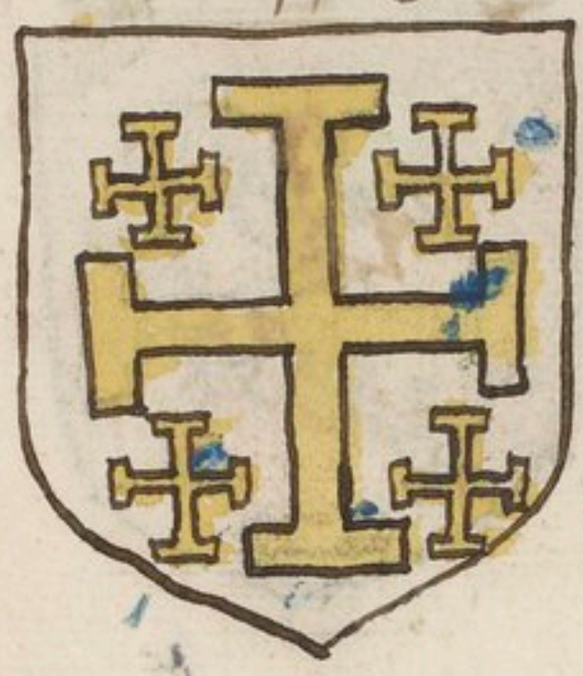

Charlemaine.

Les Escochois

Le Roy d'escosse.

Le Conte de march.

Le Conte de mons.

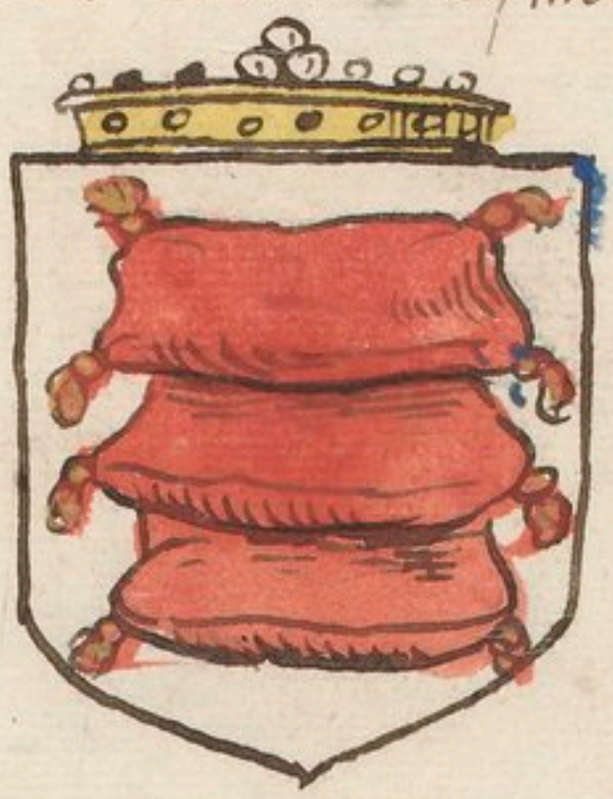

Le Conte dangleb.

B.n de bomsch.

B.n de bonbel

Br. de Rohan

Le Comte de Lapmarle.

Br. de Boisy

Br. de Commoi

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Cite et villes marchandes par toutte renommee.

Rome la saincte,

Venize la riche,

Londres la belle,

Milan la forte.

Cologne la superbe.

Bourbourg la grande.

Anspach.

Nornberg.

Conttongne.

Franckfort.

Lyon.

Dauvergne.

Rouen.

Tours.

Poitou.

S. Quentin.

Amiens.

Cambray.

Le Royaulme de bohemie

Le Roy de bohemie.

Le Conte de nisembourg

Le Conte de hirch.

de Rosenberge.

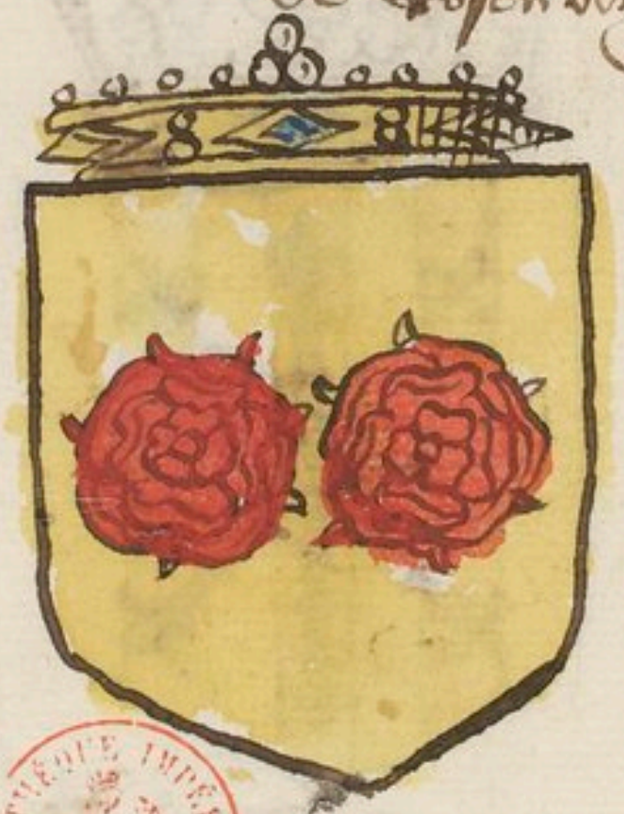

Sr de Wasserbourg.
porte parthy dor et de gueulles

Sr de Rosenbourg.

Le [illegible] de Rohaimne porte d'azur a
deux fasces vivres et d'argent de sables.
et dazur a deux
bastons vivres
de gueules
mis en
bende

Trois
Des
Trois
Le Hon Gaspard de Gueste.
Le Hon melchyor. Daxaba
Le Hon Balthazar. de Daxaba.

Les poullennois,

Le Conte de Rysseo.

Le Conte de poullenno.

Le Conte de Barbamorq

Le Comte de Dimpot

Le Conte Eustatin.

Le Conte de Pethtepric.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Empereurs Roys et princes de estrages pays.

L'empereur de Constantinoble.

L'empereur de trapesonde.

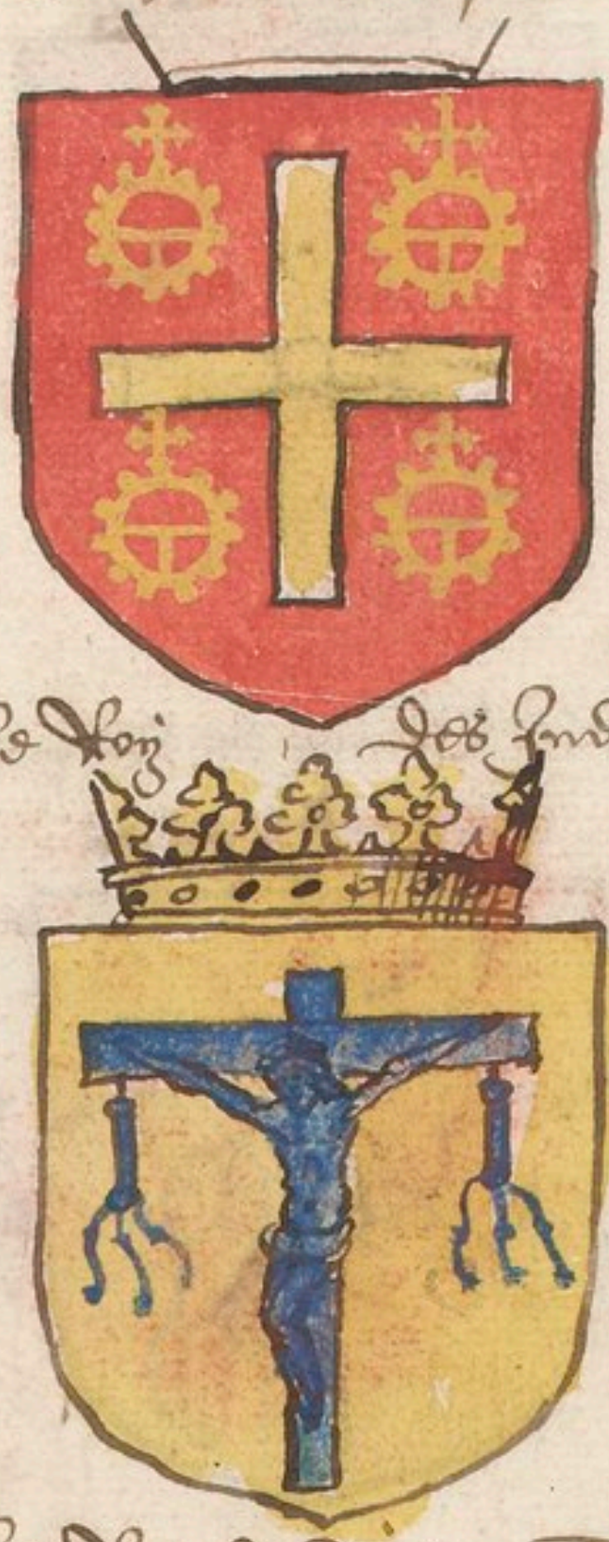

Le roy de Sardoigne.

Le roy de Jherusalem.

Le roy de Dannemarcq.

Le Roy de Romenje.

Le Roy de Norwegue.

Le Roy Irlande.

Le Roy Dormonje.

Le Roy de portugal.

Le R. marroquos.

Le Roy de Cypre.

Le Roy d'Armenie.

Le Soudan d'Assur.

Le Soudan de Perse.

Le Soudan de Babilonne.

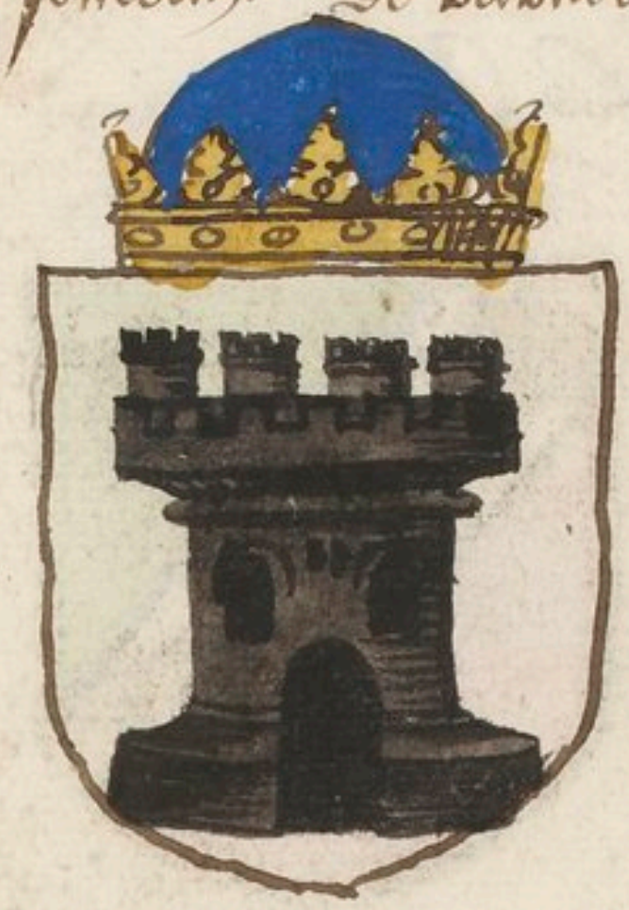

Le Roy de Fonsa.

Le Soudan de Damas

Le Turc de Bandas.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MSS.

Le Royaulme de Castille,

Le Roy

De castille

Le Conte de Barrois.

Le Conte de Bonnot.

Sr. Dorgueil

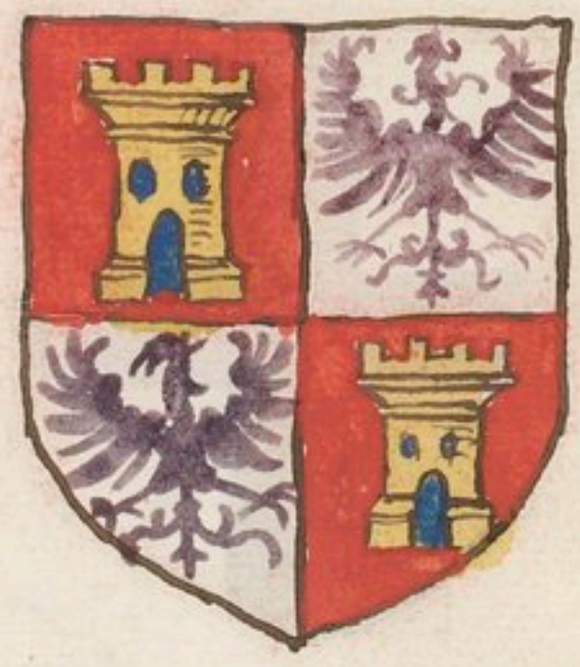

Sr. de Ballastre.

Sr. de mendosse.

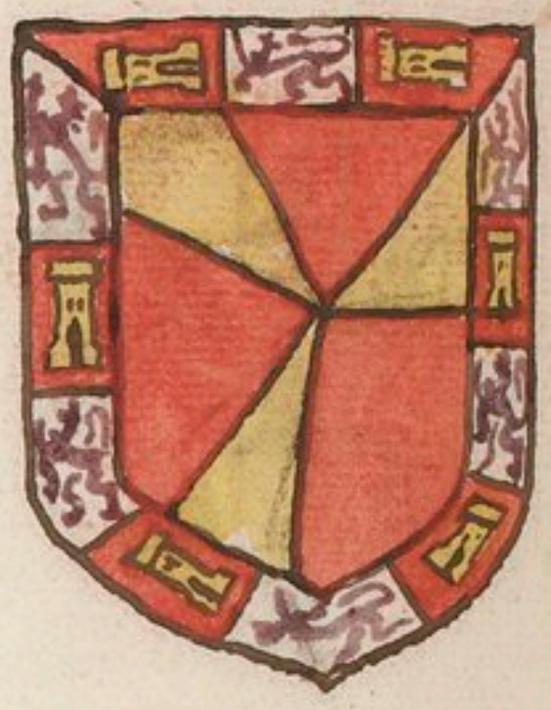

Sr de Vienne

Sr de Padilla.

Sr de Nesmond.

Sr de Stenfo.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Sr Daifenmont.

Sr de Lanoy.

Le Roy Darragon.

Le Duc de Berne

Le Conte Dargon.

Le Conte de Vaudemont

Le Conte de Foix.

Le Conte Dampre.

Le Comte de Lune.

Le Comte pallas

Le Marquis de Nollaspe.

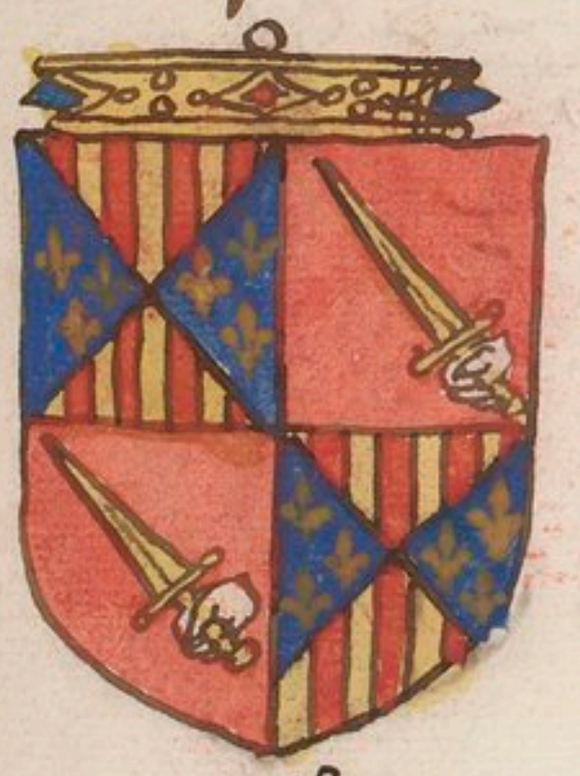

Le Marquis de Valleme.

Le Cheuse de Valliere.

Le Prouost de Paris.

B^n de montaigu.

B^n de monstrel.

B^n de Bellcire.

Dabe

B^n Dalberiout

B^n de paon.

B^n de Jarlhemond.

S.r Ladron.

S.r Jourdan.

S.r de Montcornet.

S.r de Roye.

S.r de Palaz

S.r de Fourmy

B^re. Dunstable.

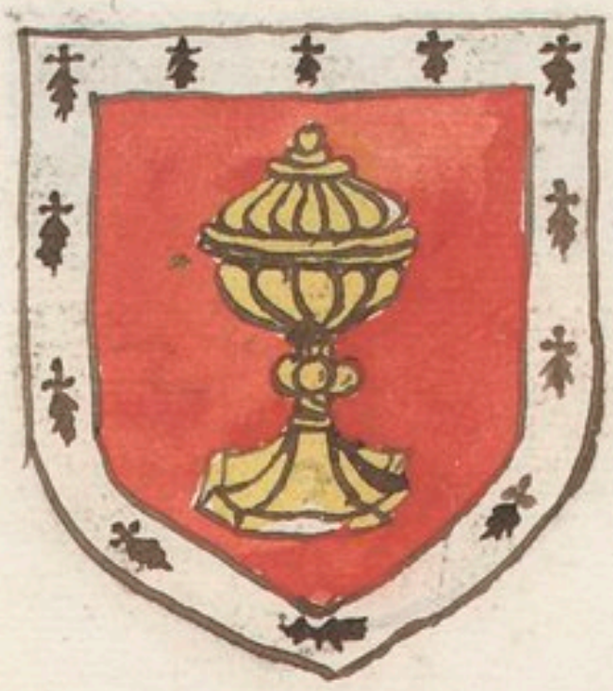

B^re. de Fenrolles.

B^re. de Harbotton.

B^re. de Bonet.

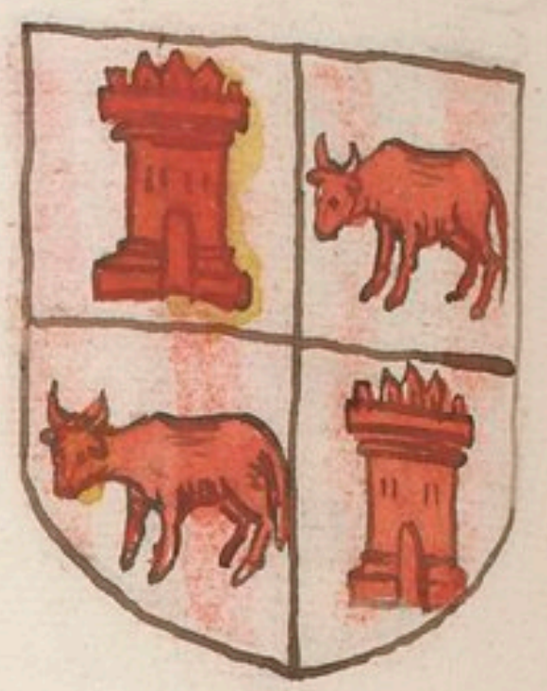

B^re. de Baye.

B^re. de Brimon.

Armes de Castelbon.

Le Vicomte de Narbonne.

Le Vicomte de Castelbon.

Vicomte Dille.

Le Sgr maistre de Rodes.
et Sont Les armes dauuergne

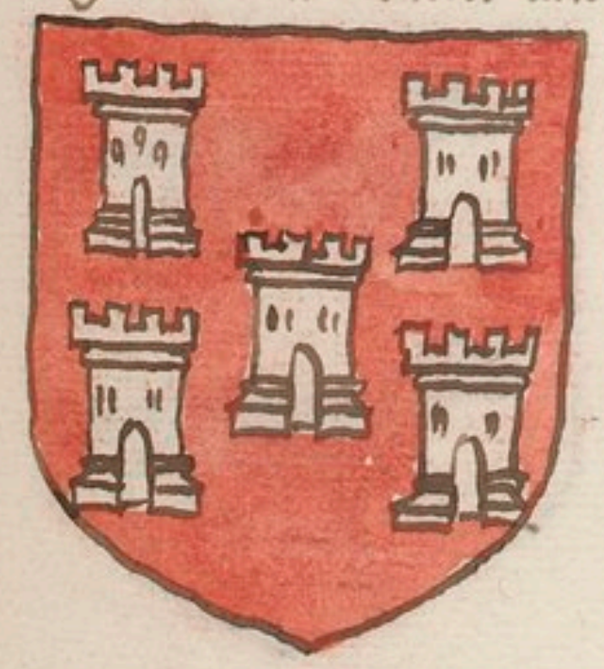

Bon de Villaragut.

Les Nauarrois,

Le Roy de nauarre.

Le Comte de Dreux.

Le Comte de Perron

Le Comte de Roucy.

Le Vte de Hamboy.

Le Vte de Lomagne.

Vicomte de Beaumont

Cte. de Laval.

Cte. de Brassomé

Cte. de Joinville.

Cte. Dreux

Cte. Damart

S^r. de rame

S^r. Dampham.

S^r. de yarro.

S^r. de rampram.

Les armes des villes de Brabat.

Le duc de Barbant

Louuain

Bosleduc

Bruxelles

Anuers

Malines

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MSS.

Sr de Insse

Sr de Grimbergh.

Sr de Vorstenaar

Sr de Berghes.

Sr de Rhyne.

Sr de Brimeu

Sr. de Marbaix.

Sr. de Lintdorp.

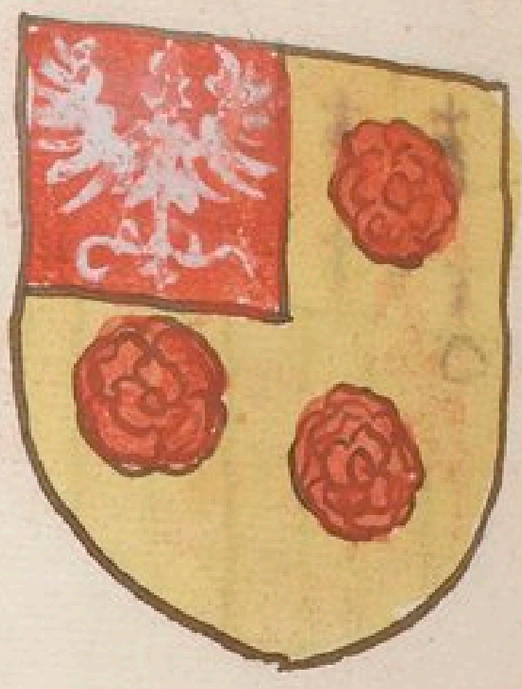

Sr. de Gomeghen

Sr. de Hal.

Sr. de Brandenz.

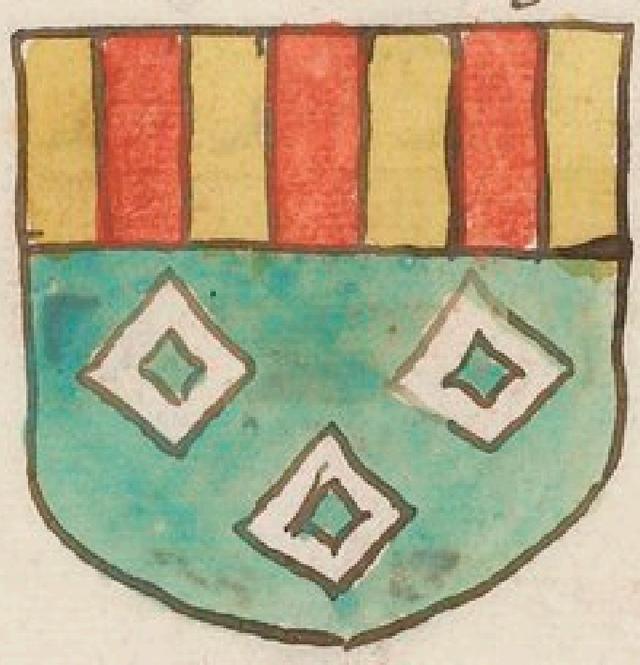

Sr. de Wallegem

Sr de Gorsthargme.

Sr de Gelres.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Sr de Hans.

Sr de Beaurieux

Sr de Grattoize.

B^r. de Beiset.

B^r. de Hamaik.

B^r. de Honde.

B^r. de Duno.

B^r. de Marque.

B^r. de Hatmsberge.

S^r. de Bourgogne.

S^r. de la Haye.

S^r. de Mopha

S^r. de Cobt.

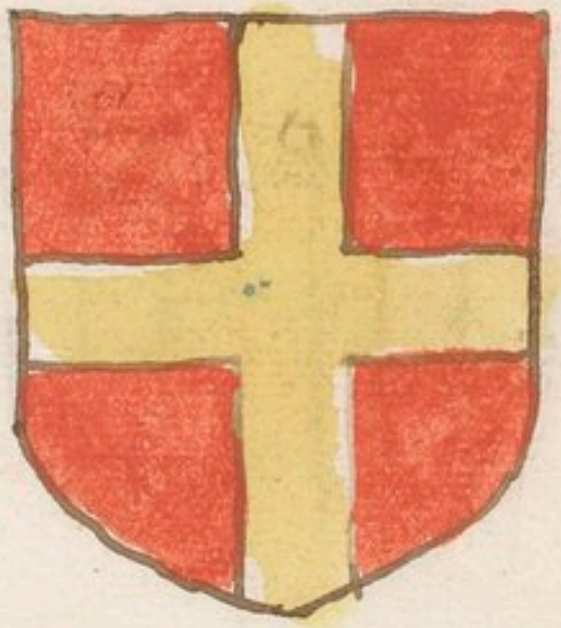

S^r. de Bruxelles.

S^r. Jamson.

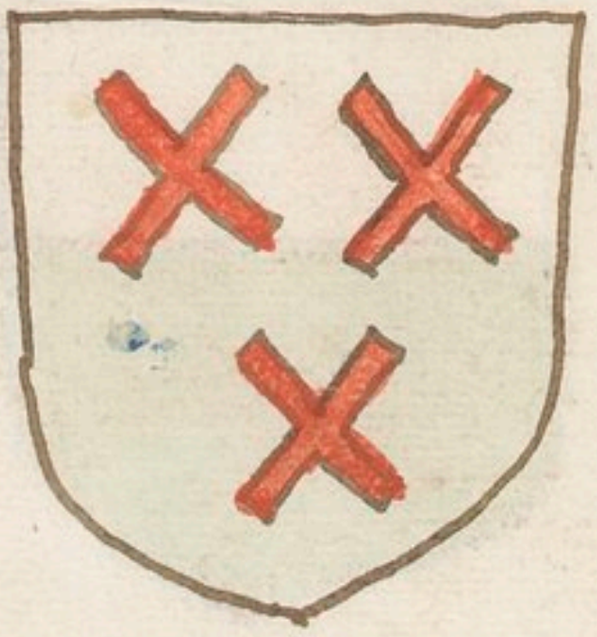

B[ar]. de Hayo.

B[ar]. de Lonsamps.

B[ar]. de Andlau.

B[ar]. de Diesbach.

B[ar]. de Mörsperg.

B[ar]. de Mörsperg.

Sr de Landsberg.

Sr de Kamsse.

Sr de Berge sur le zoom.

Sr de Hoyfden.

Sr de Lommalle.

Les armes des villes de flandres

Le Comte de Flandres.

Gand.

Imperial de Flandres.

Bruges.

Audenarde

Lille.

Cambray.

Lille.

Ouden.

Tournay.

Grammont.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Edmonde.

Bondfroi.

Stone.

Arms of Ireland

Stone.

Arms of Florence

Arms of Burgundy

Stone.

Br. de Gand.

Nouvelle armes de Gand.

Br. de Burgueburque.

Br. de Vaurin.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Br. de [illegible]

Br. de Wasenbach.

Sr. Dossemer.

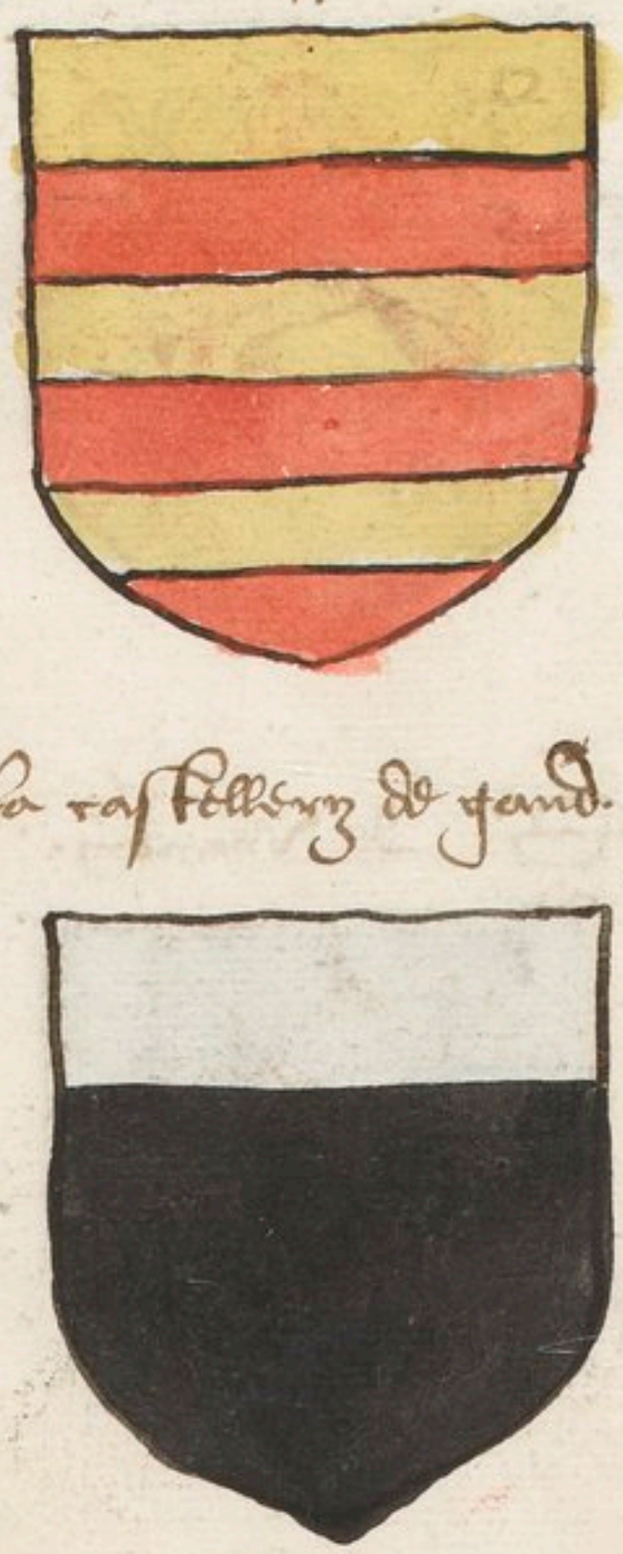

Sr. de Berne.

La rasteliburg de gand.

Chastellain de Berghe.

Sr. de Rodes.

Sr. de Rasseghem.

S^r. de Rottenstein.

S^r. de Hohenmarch.

S^r. de Montfort.

Castellan de Donaj.

S^r. de Wolfsberg.

S^r. de Graet.

Sr de Maldegh

Sr de Hostinghen.

Sr Jan de Gand

Sr de Ballevain

Sr de Hamelberg.

Sr de Hopelle.

S^r. de Louis.

S^r. de Dreux.

S^r. de Rolland.

S^r. de Bourgoille.

Capitaine de Calais.

S^r. de Chastillon.

B^r de mmellz.

B^r de ygaurons

B^r de Jorjardinons.

B^r de Bar.

B^r de Villemons.

B^r de Lis.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Br. Jm bos.

Br. de torqlaine.

Br. de schuarch.

Br. de Inschelen.

Br. de mont.

Br. de monsolde.

Sr. de Fiennes.

Sr. de Lannoy.

Sr. de Baillœul.

Sr. de Gruuthuse

BIBLIOTHECA IMPERIALIS MSS.

Sr. de Moreuil.

Sr. de Passebrom.

S^r. de Montfort.

S^r. de Stafford.

B^n. de Insolle.

S^r. de Beauregard Mailly.

B^n. de Wallopeirne

B^n. de Bois.

S^r. de Vorstonde

S^r. de Borne.

S^r. de Bouchy.

S^r. de Bonbourg.

S^r. de St Vaast.

S^r. de Parcinfo.

S^r. de Lombard.

S^r. de Landas.

S^r. de Bourbourg.

S^r. de Bonnesdune.

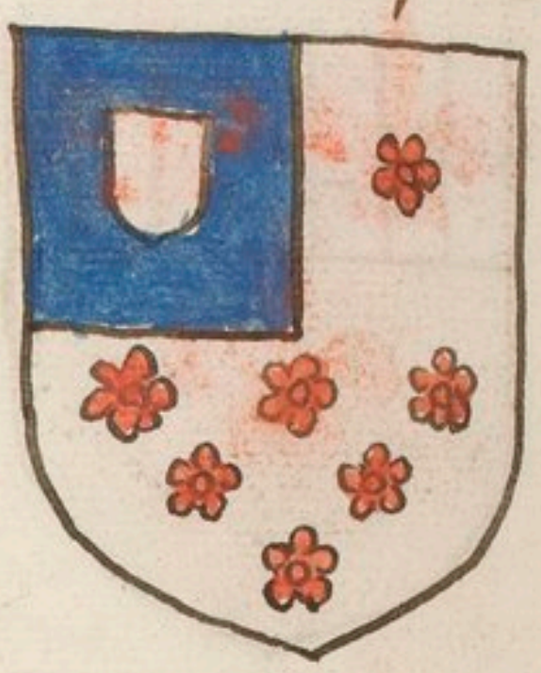

S^r. de Bonnesdune.

S^r. de Landas.

S^r. de Lorrez.

S^r. de Bearn.

S^r. de Scotland.

S^r. de Norffe.

S^r. de Pavy.

S^r. Daubernoun.

La Comte Dalost,

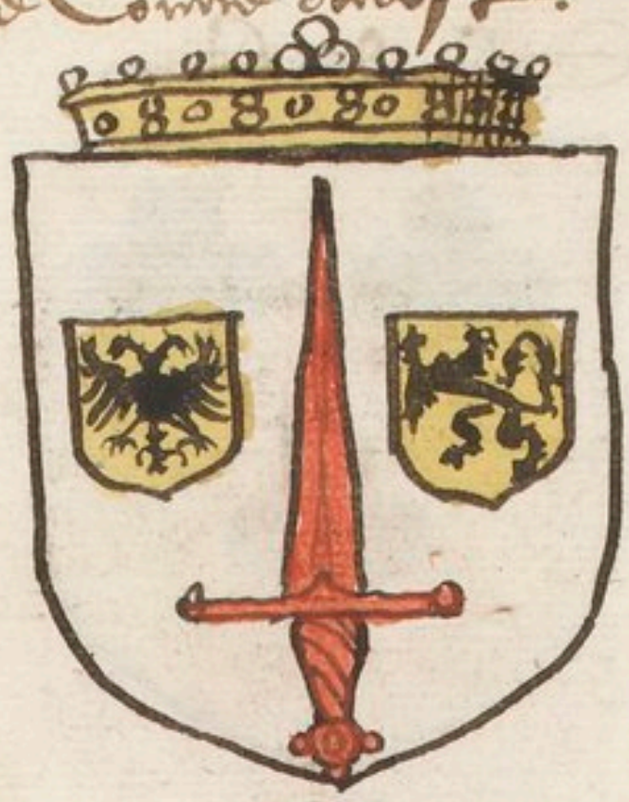

Le Comte de Nassau.

B^n. de Diedrich.

B^n. de Nassau.

B^n. de Vaschon

B^n. de Mamez.

Sr. de Chilz.

Sr. de Stocrampo.

Sr. de Warbois.

Sr. de la Mede.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Sr. de Stongenho.

Sr. de Nesle.

Br. de Burgundye

Br. de Saxone.

Br. de Bohemye.

Br. de Bemberg

Br. de Rabnek.

Br. de Rembant

Gr. de Kevenhüll.

Gr. de Daun.

Gr. de Sayn Wittgenstein.

Gr. de Bassenheim.

Gr. de Berlichingen.

Gr. de Stolberg.

S^r. Schoelandare.

S^r. de Bronckorst.

S^r. de Gennep.

S^r. de Gronsfeld.

S^r. de Bedburg.

S^r. de Fredehorst.

S^r. de [illegible]

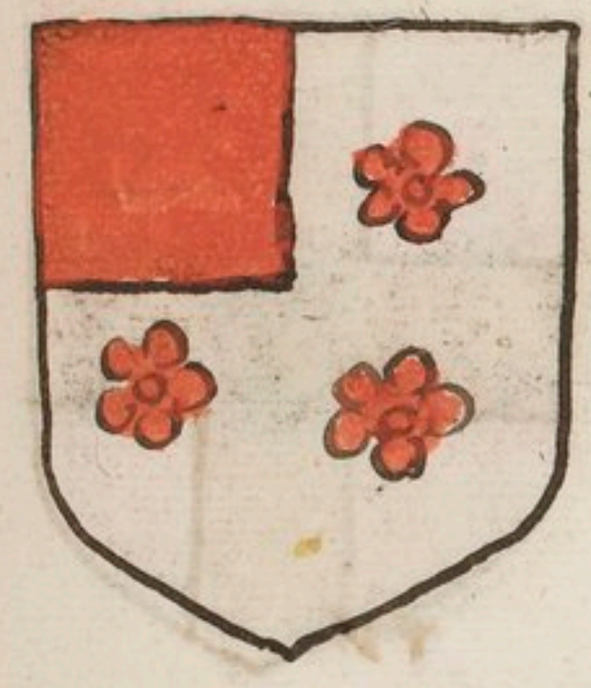

S^r. de Bellmysse.

S^r. de Beaufsmont.

S^r. de Fozbrunet

S^r. de Boffodimy.

S^r. de Rambry.

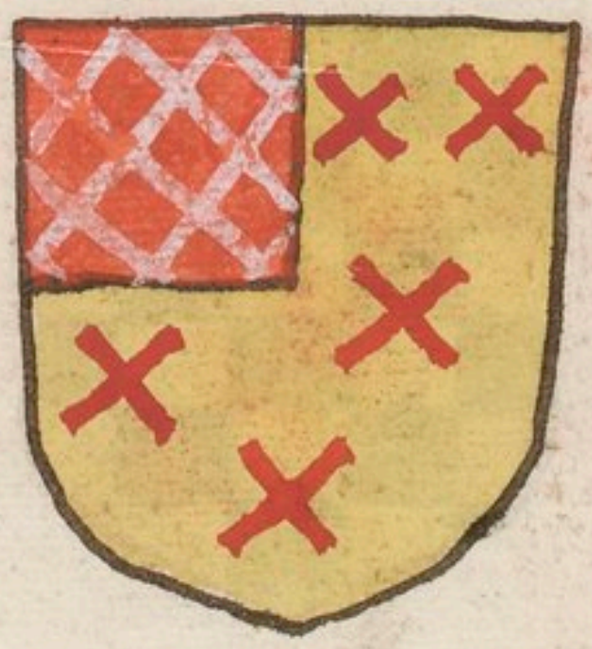

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

S^r. de Pontelmoy.

S^r. de Massou.

S^r. de Ravenij

S^r. de Hervis.

S^r. de Tolbeq.

S^r. de Valkenste

Sr de Bellewe.

Sr Dymoy.

Sr de Bosch

Castellain Dispne.

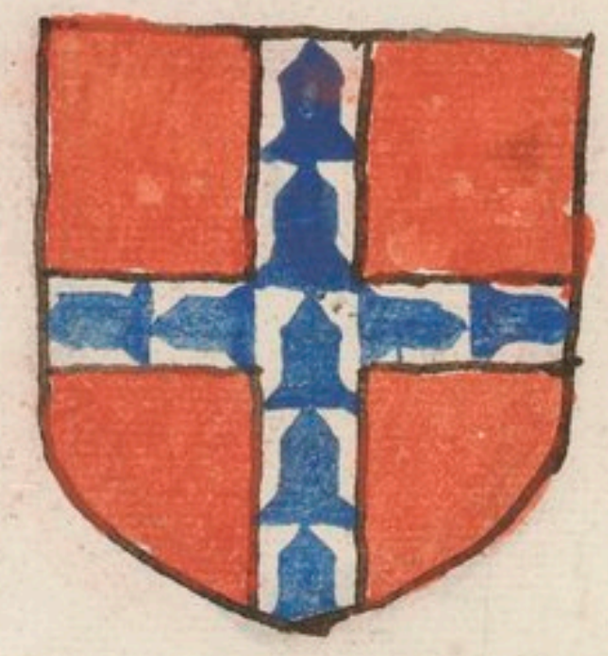

Sr de Ronynes.

Sr de Dureram.

S^r. de Voddin.

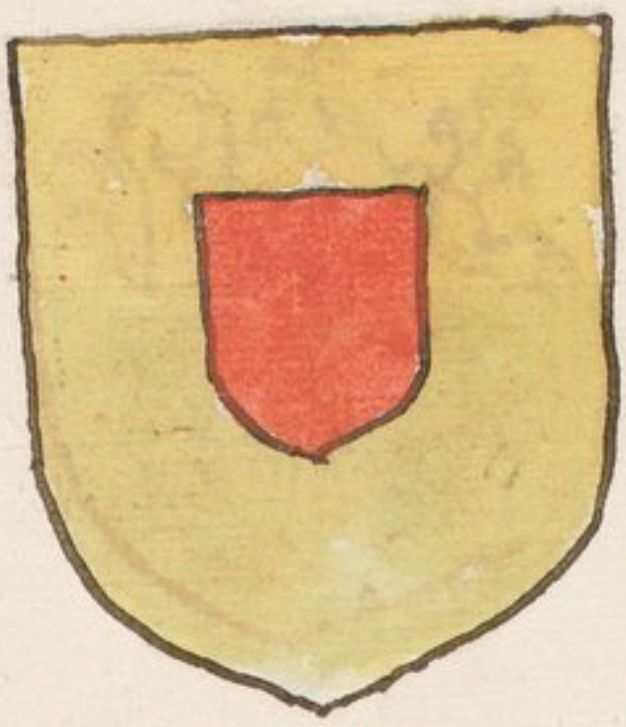

S^r. de Lemey.

S^r. de Vostine.

S^r. de Brigte.

S^r. de Pomoart.

S^r. de Brimy

S^r. de bourbourg.

S^r. de Rinvelle.

S^r. de Castrique

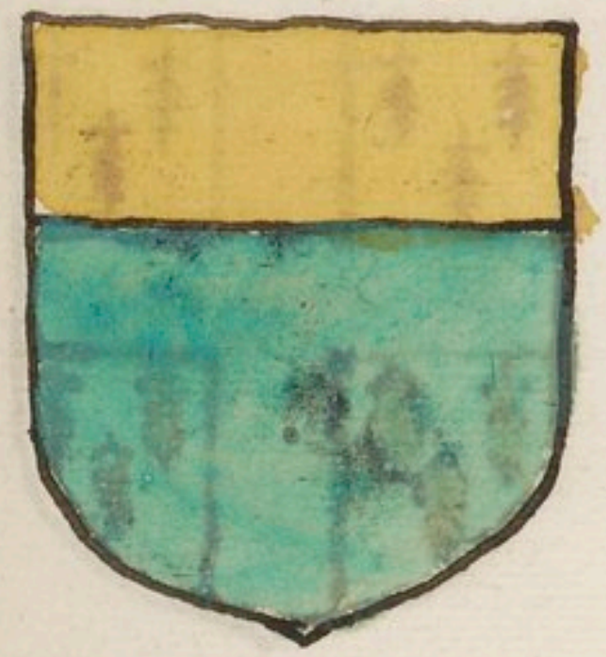

S^r. de Rupelmonde.

S^r. de Rondeghem.

S^r. de Rommen.

S^r. de Salepne Noir

S^r. de Rabenstyn.

S^r. de Roeny.

S^r. de Matsdorf.

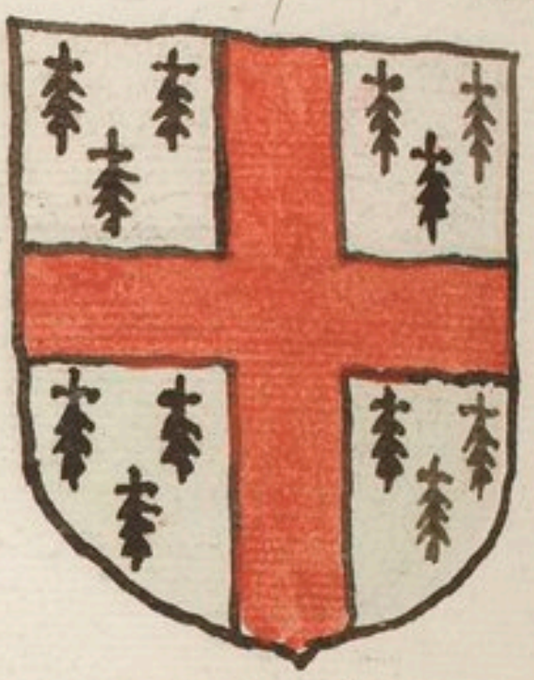

S^r. de Frenssse.

S^r. de Mansk.

S^r. de valoms.

S^r. de langey

S^r. de yaxlamde.

S^r. de Hide

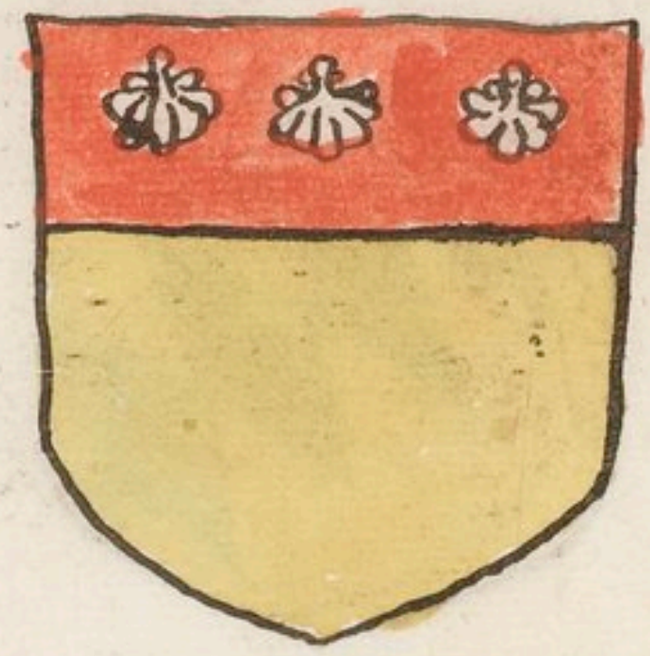

S^r. de Ussz.

S^r. de Spirg.

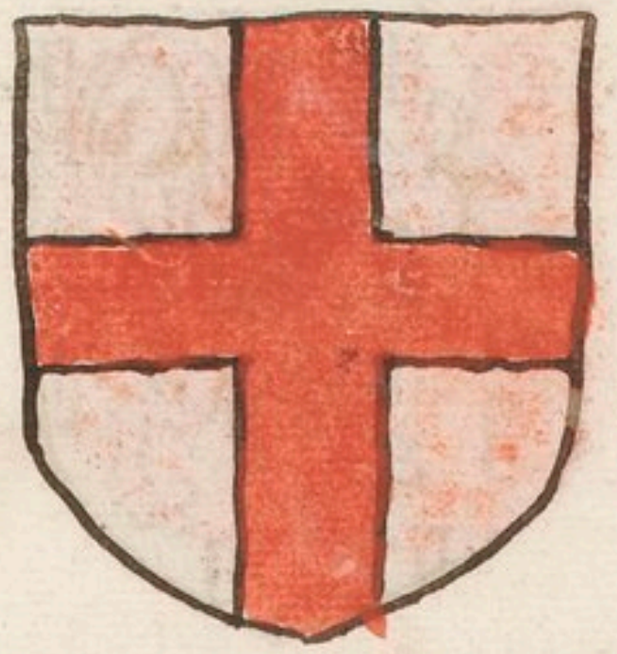

S^r. de Spanheim.

S^r. de Vondtbaume.

S^r. de Prasmont

S^r. de Bonzinsse.

S^r. de Lorron.

Le Comte de Hollande

Le Comte de Hollande,

Amsterdam.

Delft

Harlem.

Sanbo

Lozde.

Sr. de Gromb.

Sr. de Waterland.

Sr. de la Pointe.

Sr. de Hobbes.

Sr. de Longueuas.

Sr. de Pons.

Bn Jabbeon.

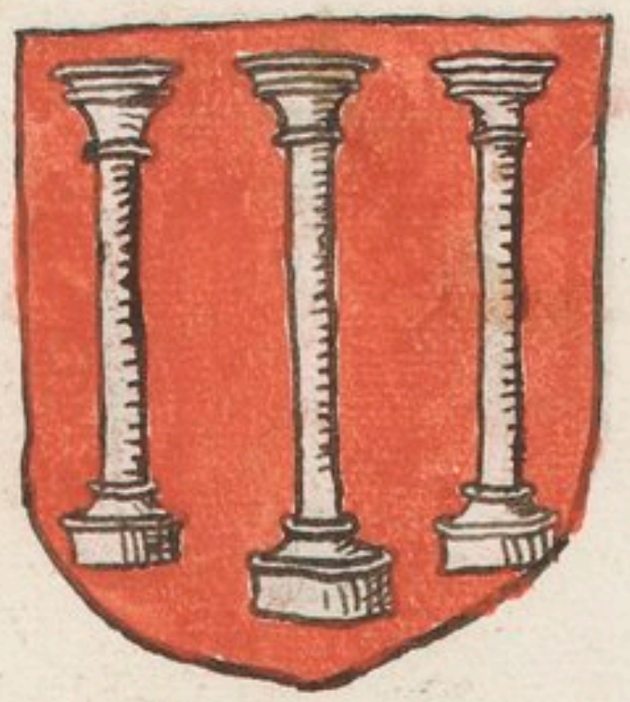

Bn de Yoestein.

Bn de Bosthoven.

Bn de Lambre

Bn de Rumstroom. Bn de Wassenaer. Bn de Bombe Limidre

Les Namurois.

Le Comte de namme.

S^r. de Rochefort.

S^r. de Spiere.

S^r. de Hardenroit.

S^r. de Jamblesme.

S^r. de Morcourt

Bn. Dorchester

Bn. de la Bere.

Bn. de Bressautte.

Bn. Dogmore.

Sr de Prosne.

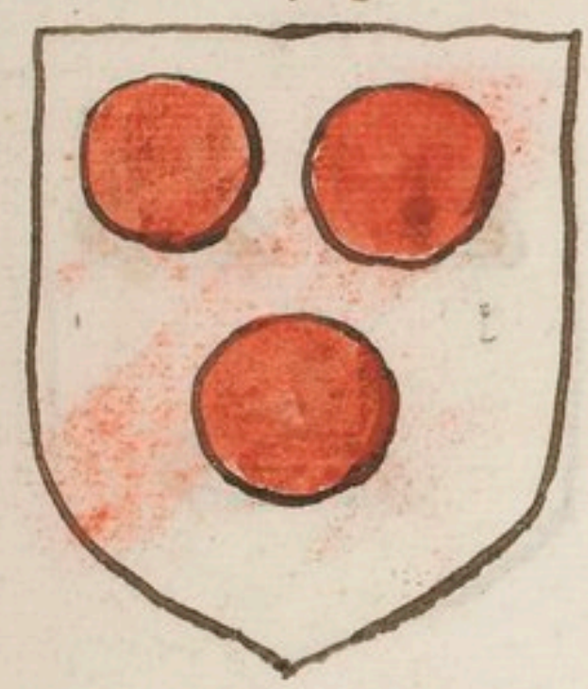

Sr de Rosny.

Sr de Nemours.

Sr de Joinville.

Sr de Montmorency.

Sr de Florenville.

S^r. de Beaufort.

S^r. de Gondom.

S^r. de Ham.

S^r. de la Forge.

S^r. de Puzelle.

S^r. de Montmarq.

Sr de Boemmont

Sr de Voltrommt.

Sr de Halbarn.

Sr de Voelberg

Sr de Lost.

Sr de Londerzy.

S.r de flemark.

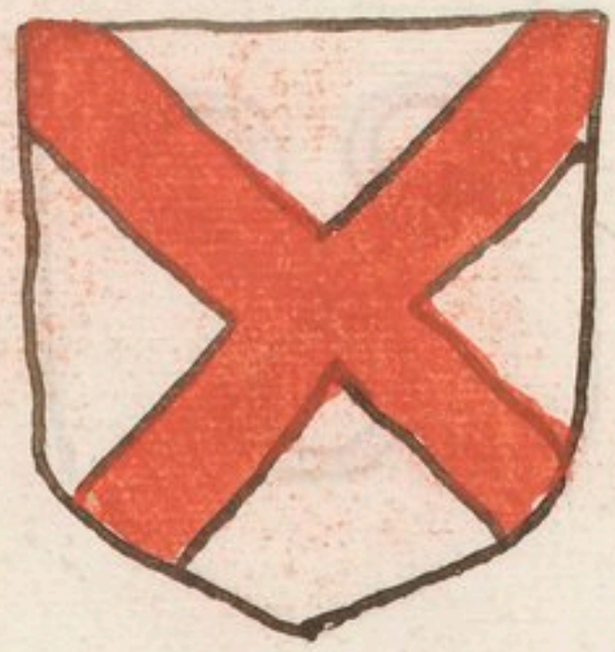

S.r de holland.

S.r de monmark.

S.r de Rossenbergk.

S.r de bern.

S.r de folleb.

Sr de Hedingham.

Sr de Hamsterom.

Sr Daubet

Sr de Bois.

Sr de Bourgmont.

Sr de Montfaucon.

Sr de Honstad.

Sr de Harme.

Sr de Kemp.

Sr de Dowthe.

Sr de Hardolle.

S^r de xost.

Sr. Ivno.

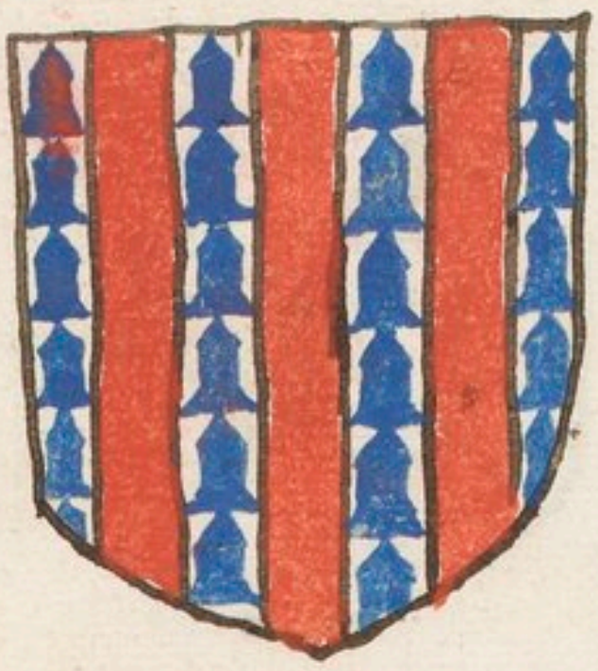

Sr. de Warom.

Sr. de montblanc.

Sr. de la strayte.

Sr. de Sumbroz.

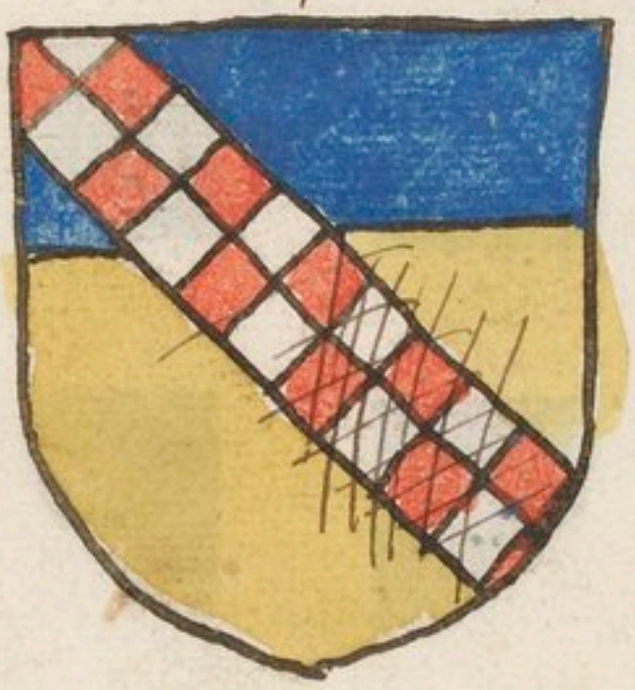

Sr. de Formast.

Le Comte Dartoys :

Le Comte dartoys.

Comte de St pol.

La Comte de St pol.

Le Comte de viendt

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS

S. de rollebourg. et hob. armes de fiennes bello —

S. de Vannoy.

Sr de Volcamont.

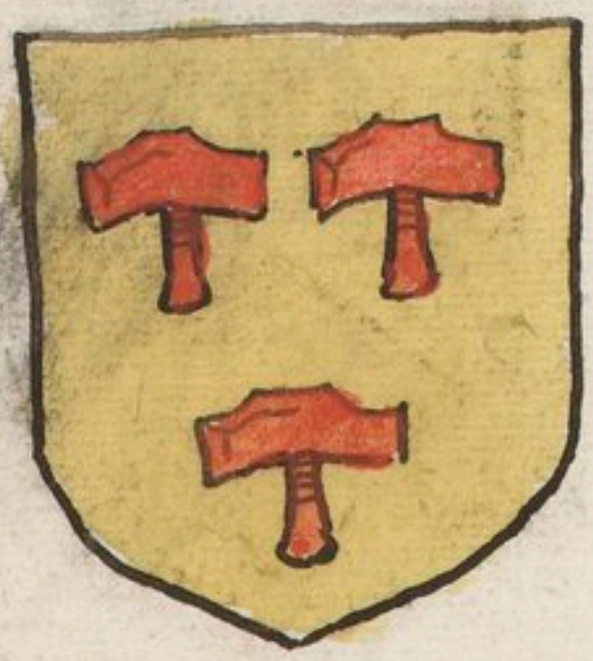

Sr de Bolzheim.

Sr de Dolchain.

Sr de Lysne.

Sr de Rmb.

Sr de Jamb.

Cte de Horn.

Cte de Falkenstein.

Cte de Bondtambille.

Cte de Bourgogne.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Cte de Leonstein.

Cte de Rochefort.

S^r. de boesart.

S^r. de vaernewyc.

S^r. de praem.

S^r. de Ryhove.

S^r. Jan de

S^r. de Rybam.

S^r. de Gruitz.

S^r. de Villeneuve.

S^r. de Montmirel.

S^r. de Joinville.

S^r. de Chevreuse.

S^r. de Hamelincourt.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

S^r. de Bonrewart.

S^r. de Waldmont.

S^r. de Dandoggy.

S^r. de Baillent.

S^r. de Lehoyo.

S^r. de Rummagnil

S^r. de marquis

S^r. Dantoron.

S^r. de moüille.

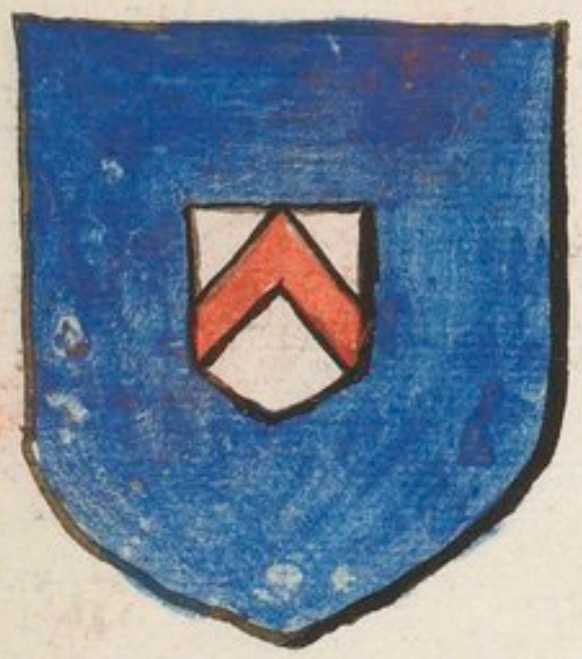

S^r. de Vozard.

S^r. de Jamzonat.

S^r. de Prigonat.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

S^r. de Vergnes.

S^r. de Beaumé.

B^n. de Hapelinrost.

Castellan de Lond.

S^r. de [illegible].

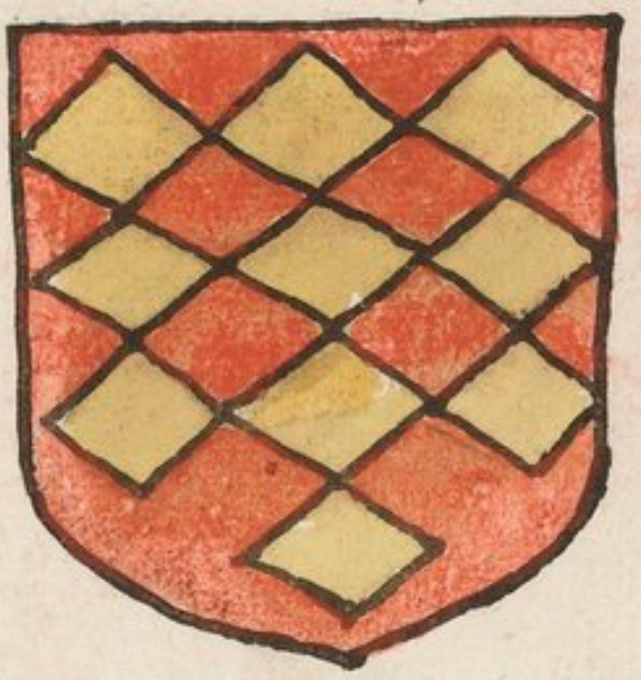

S^r. de [illegible].

S^r. de Bethune.

S^r. de Formerges.

S^r. de Wolhrosnt

S^r. de Fretheshamt

S^r. de Berclare.

S^r. de Romeyn.

BIBLIOTHEQUE IMPÉRIALE

S^r. de Montmorency.

S^r. de Bailleul.

S^r. de Montfort.

S^r. de Brouckhem.

S^r. de Montfort.

S^r. de Langhelde.

S^r. Jean Bolyndel.

S^r. Jean Bolle.

S^r. de Bastenbolzon.

S^r. de Bonne.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

S^r. de Dampmille.

S^r. de Bracy.

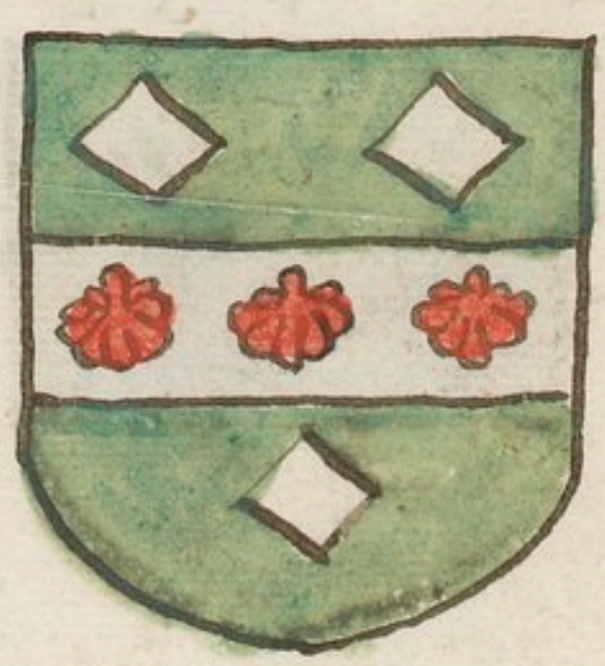

S[ir] de Ramstein.

S[ir] de Beaumont.

S[ir] de Amon.

S[ir] de Lutzelbourg Bernhard.

S[ir] de Mayenz.

S[ir] de Hennebert.

S^r. Jordanus.

S^r. de Hohstan.

S^r. de Bomdromet.

S^r. de Hamerstein.

S^r. de Framront.

S^r. Jungis.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

S^r. de monstar.

S^r. de Jaignac

S^r. de Montbrun.

S^r. de Montmorency

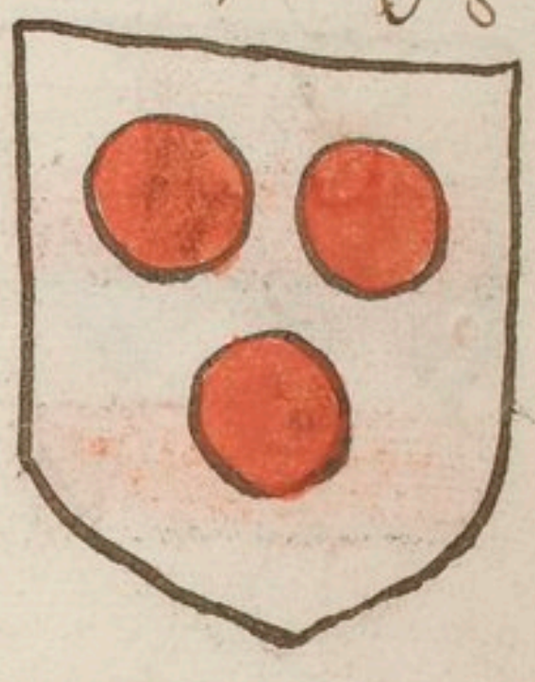

S^r. de Bailleul.

S^r. de Bar

S^r. de Vorlhro.

S^r. de Burghmchrongsse.

S^r. de Voallon.

S^r. de Volaye.

S^r. de Vonsty.

S^r. de Gorrod).

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MSS.

S^r. de marschronck.

S^r. de festz.

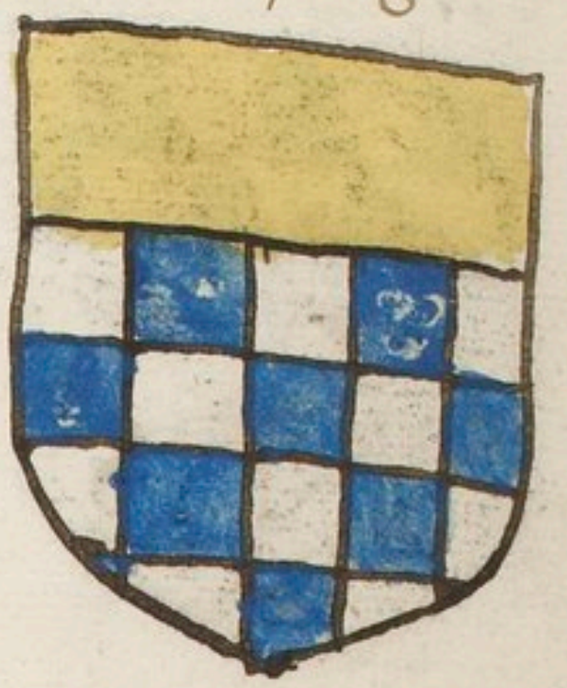

S^r. de mosselle.

S^r. de spiegelberg.

S^r. de molle.

S^r. de nassauwe.

Sr de Hoz.

Sr de Spanbrochen.

Sr de Rupfhagen.

Sr de Lyphardtsthe

Sr de Romeny.

Sr de Rogia

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Sr de Montcornet

Sr de la Rochette.

Sr de la Roche.

Sr de Bretel.

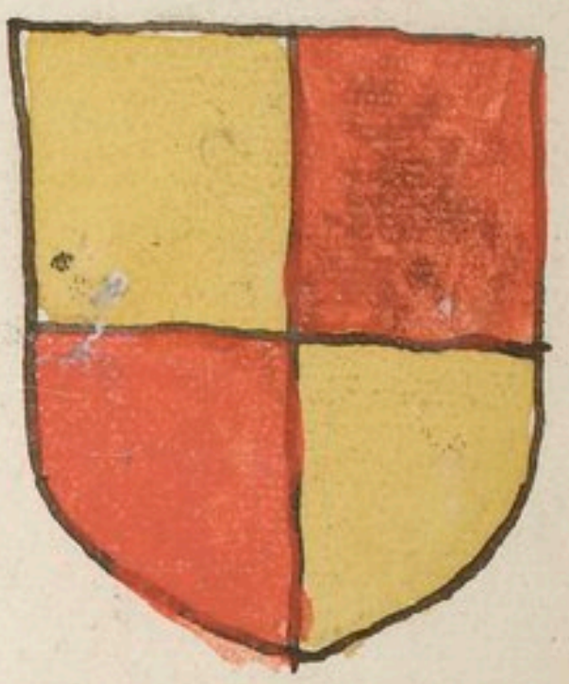

Sr de Chastellux.

Sr de Bermont.

S^r. Implorq.

S^r. de Bernatno.

S^r. de la barqrie.

S^r. de la explanq.

S^r. de la proz.

S^r. de Vanderhuzen.

La Comte de Hainault, tenuz de Dieu et du soleil, ...

Messire Thomas de Seymanter.

Seigneur de Seymanter.

Messire Jehan de Beaumont.

Messire Jehan dAmbre.

Messire Jehan dAmbre.

Le Comte de Hainault.

Le Duc de Brabant.

Le Roy de France.

Le Sr de Haren.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Le Sr de Marigny.

Mouroble.

Cambray.

Amyens.

Lysieux.

Tournay.

S. Denys.

Sainte Ludgonde.

Sainte Odrangy

Sainte Gertrude.

Sainte Wandrille.

Sainte Opportune.

Sainte Waltrude Veuve.

Lolme

Lolme.

Lolme

Bolkian

Fontenille.

Beaumont.

Le Fevre.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Le Prince de rhyman.

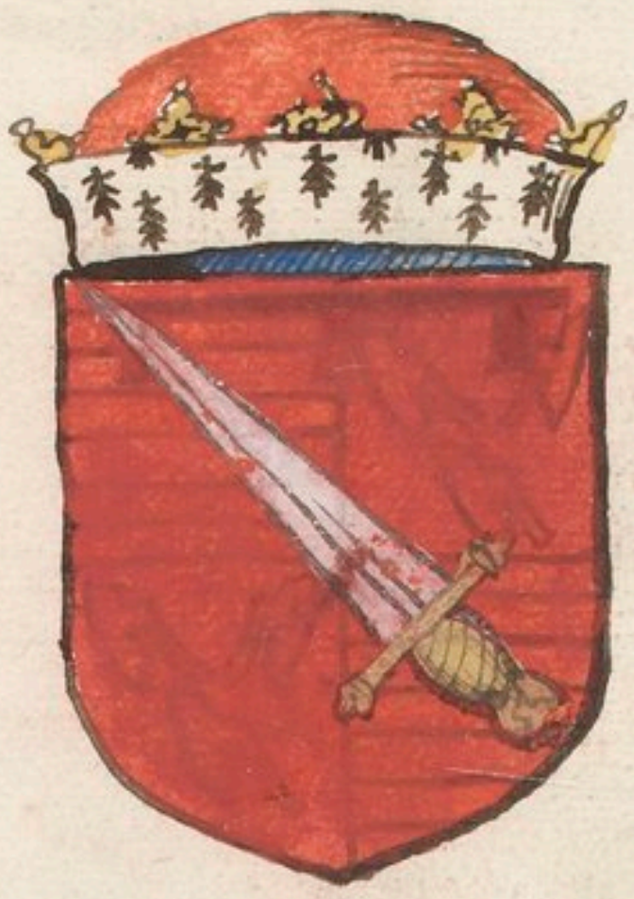

Le Conte de namure.

Le Conte dansfronan.

Le Conte de Lolainf.

Le Comte de Beaumont.

Le Comte de Ferrand.

Le Comte de Barbançon.

Le Comte d'Ammud.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MSS.

Villes en Hainault,

Mons.

Valenciennes. ou Hainault

Binch.

Chimay.

Quesnoy.

Landrecies.

Oxfordz.

Clyzmanz.

Chandos.

Zanaire.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Cantrtyrisleim.

Mombongo

Boymzich.

Hollez.

Hanez.

Comb.

Braun.

Landrechtich

Lo Pino.

Bompian.

Pagnonromf.

Lonzo.

Bonmon.

Les cheualiers bannieres;

S.r de Engrie.

S.r de Bannetry

S.r de Fontaines.

S.r de Fontaines.

S.r de Fontaines.

Sr de Quidemain.

Sr de Lusse.

Sr de Lisne.

Sr de Vaurin.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE M.S.

Sr de Hamaide.

Sr de Berlemont

Sr de Bille.

Sr de Bonnighus

S^r. de Montagu / S^r. de Rossel.

S^r. de Conde.

S^r. de Lalain

S^r. de Gorrevod dauy

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

S^r. de Baillioc.

S^r. de Saignville.

S^r. de Bonziers.

S^r. de Longny.

Les officiers de Hainault,

Comerssel de Bergue. Wetrssin.

Bannetus de Brouwain.

Jehan de Haine.

Massepere de Bonde.

Cambelain de Hermes.

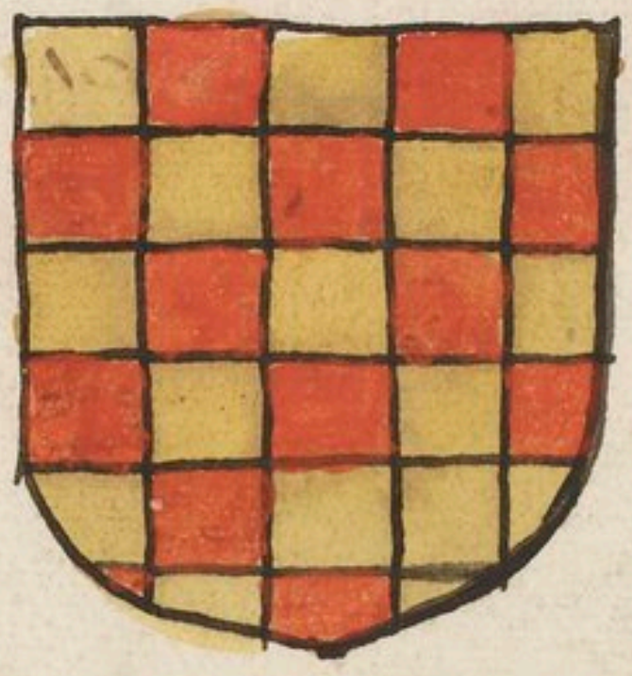

Bonnelliers de Berlemont.

Les villaiges et seigneuri en hainy.

S^r de bossut

S^r de lalaing.

S^r. de barbançon.

S^r. de fenyn.

S^r. de hun.

S^r. de hamaxtun.

S^r. de Fayrnelles.

S^r. de Montbehm.

S^r. de Montbehm Bretteville.

S^r. de Franchimont.

S^r. de Bormille.

S^r. de Voorthuysen

S^r. de Bourmont.

S^r. de Bulliard.

S^r. de Bonfumil.

S^r. de Bellevue.

S^r. de Beaumont.

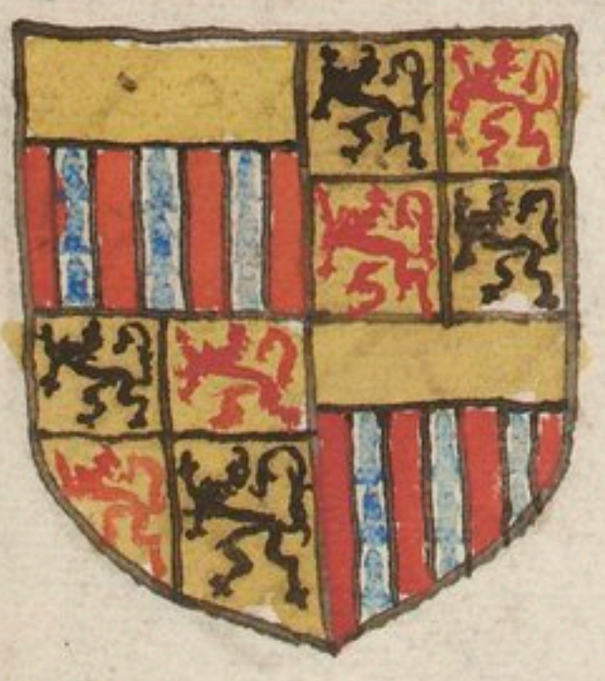

S^r. de Lorge.

B^r. de Mauz.

B^r. de Tanquetuz.

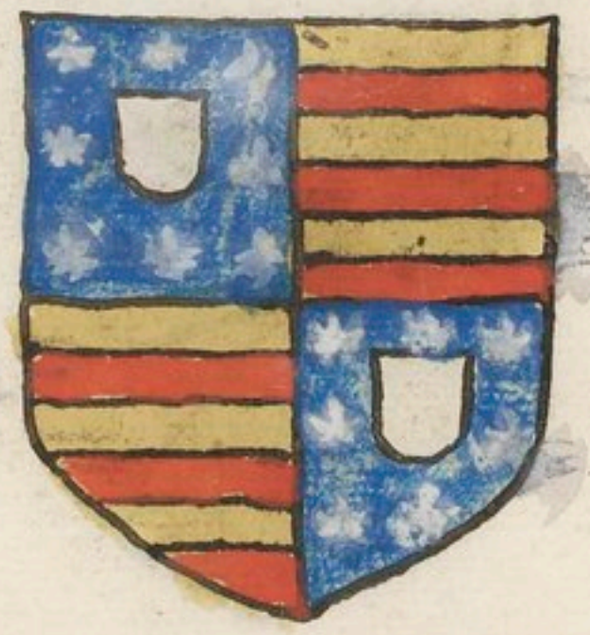

B^r. de Provins.

B^r. de Bonsson.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

B^r. de Pondarre.

B^r. de Montfort.

S^r. de Brame

S^r. de Crisse

S^r. de mamb.

S^r. de briaue.

S^r. de Bamberg.

S^r. de Bassan.

Cte de Gruuiz.

Cte de Surfort.

Cte de Schrebbes.

Cte de Holme.

Cte de Zyphe.

Cte de Brunsbeschh.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

Bⁿ. de Pons.

Bⁿ. de Barmᵗ.

Bⁿ. de Kapdmont.

Bⁿ. de Hainin.

Bⁿ. de vanPeteghem.

Bⁿ. de Lombeymez.

C. de Vaudemont.

C. de Vaudemont.

C. de Montaigu.

C. de Vaudemont.

C. de Salm.

C. de Salm.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Sr de Brandbergen ob.
Landbergen tolle

Sr de Monroqmöre

S^r de la motte a gnoson.

Sr de Lamard.

Sr de Hainalt.

Sr de Luxenbourg.

Cte de Marchi.

Cte de Schawrq.

Cte de Berghi.
de ~~Meghem~~
ten Zwistelle

Cte de Meurs Hyppont

Cte de Arschot.

Cte de Sommerg.

S^r. de Briaste.

S^r. Danmz.

S^r. Danmz. le Walbers

S^r. Dufour Vaucym^z.

S^r. Maurz

S^r. Du petit Vaucym^z

B^r. de Pressonvaux.

B^r. de Andelys.

B^r. de Hagbye.

B^r. de Annonay.

B^r. de Montfiol.

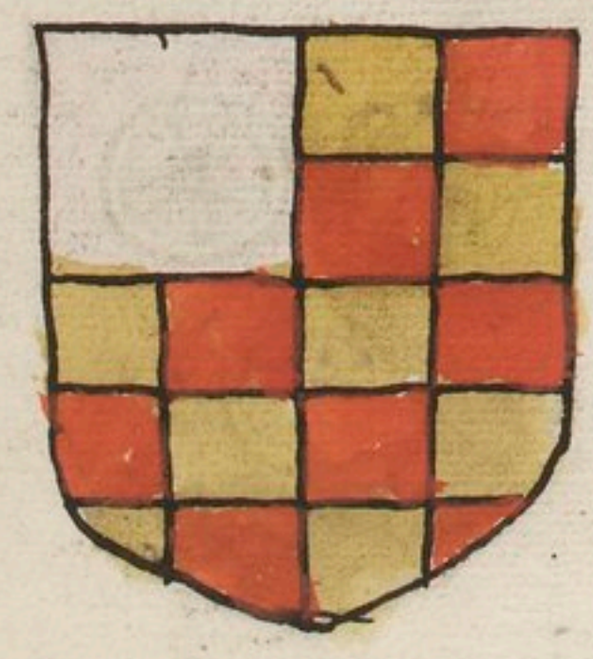

B^r. d'Andonnay.

B^r. de Blanckenheim.

B^r. Dammart.

B^r. de Hoemet.

B^r. de Bronfort.

B^r. de Monnikrom.

B^r. de Hotz.

S^r. de la Barre

S^r. de Hermont.

S^r. Doffrenet.

S^r. de Schauffenet.

S^r. de Vandegrinck.

S^r. de Lonsart.

S^r. de Vaudemont.

S^r. de Joinville Vaudemont.

S^r. de Bayriot.
Sr de Destrallon

S^r. de Jamnak.

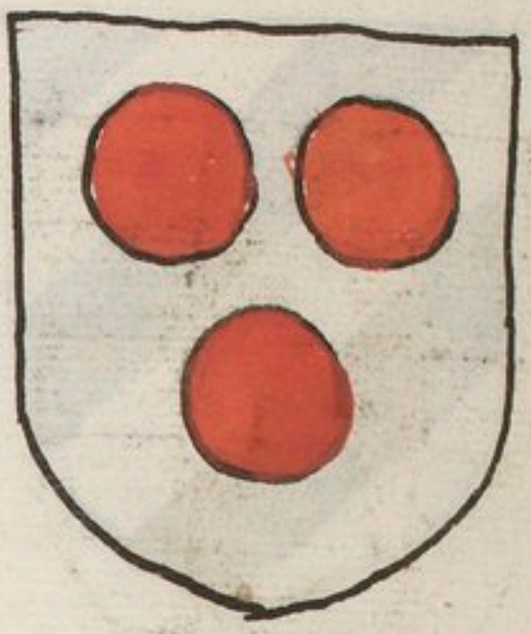

S^r. de Fol.

S^r. de Fourquevaux.

Sr de la Doruze.
Walenghien tolle

B^r mchien

S^r de bondrehem.
Walenghien tolle

S^r de wbon.

S^r de sarnete.

S^r du bos.

S^r. de Stramiche.

S^r. de Roue.

S^r. de Romainy.

S^r. de la folaie.

S^r. de mamnon.

S^r. de la motte.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MSS.

B^r. de maynille.

B^r. de [illegible]

B^r. de [illegible]

B^r. de rasteles

B^r. de la [illegible]

1704

Bn de Longueville.

Bn de la Heaume.

Bn de Beaujeu

Bn de Bretagne

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Bn de Rochefort.

Bn de Loraine.

S^r. de thyan.

S^r. de la pomerie.

S^r. de Jnnot.

S^r. de fontaine

S^r. de massamy.

S^r. de pomo.

Sr. Donstrome.

Sr. Danbrokstrome.

Sr. de Bernisart.

Sr. de Wanrodstrijs.

Sr. Darlomb.

Sr. de Beromt.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

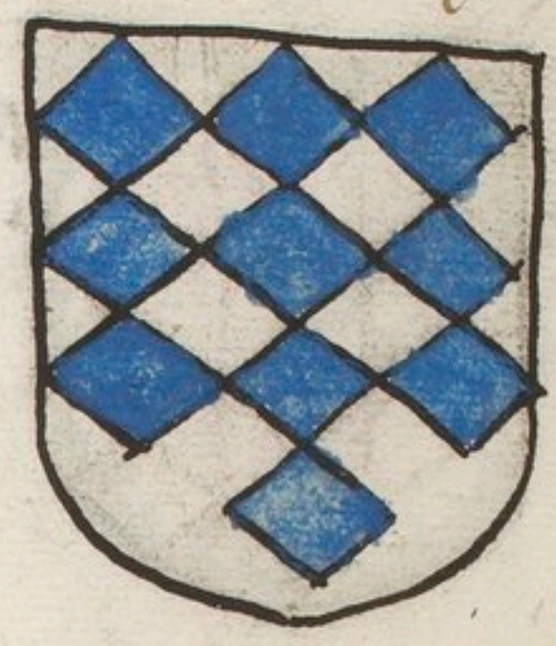

B^r. de la Hunz.

B^r. de Franco

B^r. de Bertain.

B^r. Danbstrz:

B^r. de Vomont

B^r. de Molsbart.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

S^r. de la roche.

S^r. de espreuche.

S^r. de Hont.

S^r. de Trmilhon.

S^r. de Beaurieu.

S^r. de Jamsolemon

Bⁿ. de Rommont

Sⁿ. Sadomᵈ.

Sⁿ. de Bⁿmirgᵗ.

Sⁿ. de Heisnello.

Bⁿ. de Rⁿforis

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

S^r. Danam.

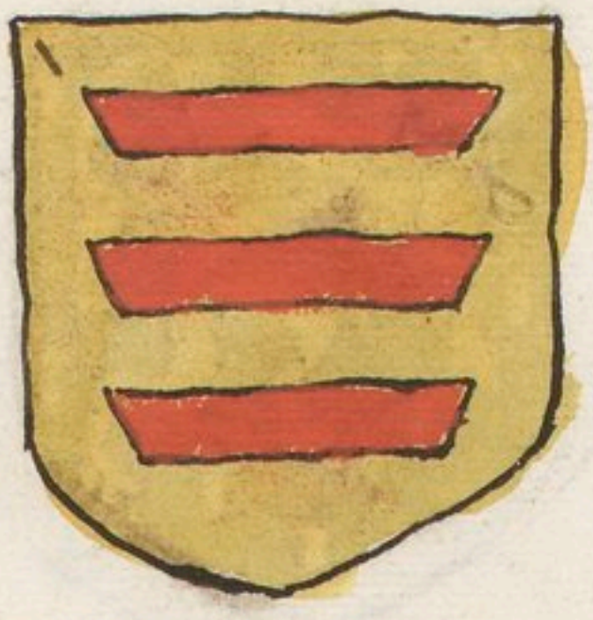

S^r. de Granville.

S^r. de Tannmont.

S^r. de Brat.

S^r. de Rome.

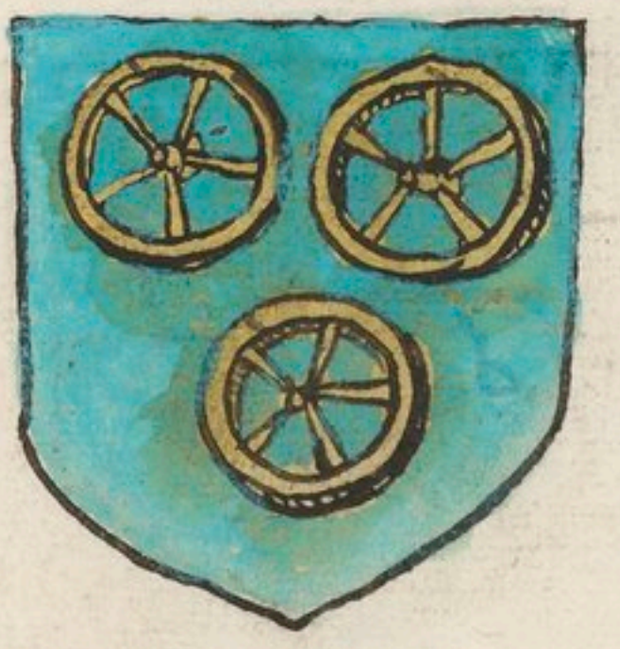

S^r. de la Vallée.

S^r. du bois Rr[illegible]

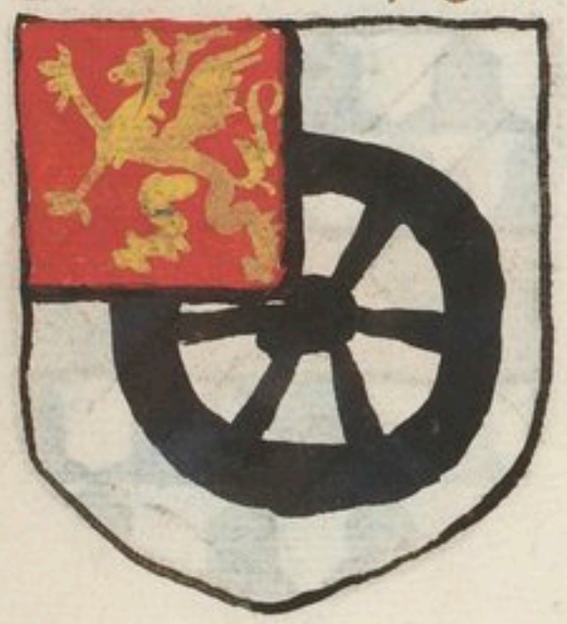

S^r. du rastel.

S^r. du fromentel.

S^r. de pons.

S^r. de[illegible]

S^r. de [illegible]

S^r. de fogmon.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

Sr de Semonville.

Sr de Mauroy.

Sr de Fontenoy.

Sr de Ligne.

Sr de Espinoy.

Sr de Croytus.

Sr de Montbrun.

Sr de Montmorency.
Gelb Helle

Sr de Maromesnil.

Sr de Bellevue

Sr de Moville.

Sr de Tournefort.

S^r. de Bigorre.

S^r. de Beaujeu.

S^r. de Baudon.

S^r. de Bourbonnois.

S^r. de Longueville.

Armes de normandie.

Armes de Bourb.

S. Desiderij.

S. de Wildenick

S. de Horn

S. de Bertemont

S. de Ypres

Armes de Bellamye.

Armes de Bonspere

Armes de la fust Rosin

Armes de Lespine

Armes de la Heme.

Armes de Barbarle

Les armes de la ville de Valeij

1543

Bourgois de Valery.

Le Barrois.

Le de Bourgogne.

Le de Berry.

Le de Guyenne.

Le de Bretaigne.

Le de Normandie.

Le mallet.

Le fallois.

Le pressoan.

Le marteroit.

Le fayont.

Le Bosquet.

Le Pasond.

Le Poitou.

Le Prouvence.

Le France.

Le Bourgoing.

Le Rommain.

Le romorbec.

Le Vauxsmit.

Le Vredoame.

Le Zurbolemb.

BIBLIOTHEQUE IMPÉRIALE MSS

Le de la Sauch.

Le Lamany.

Lot dorrecht.

Lot monst.

Lot fauxbourg.

Lot doppelt.

Lot montfort.

Lot malines.

Le Brunbaut.

Le Gruthuse.

Le Bouteiller.

Le Vandopendant.

Le Bruscamp.

Le Mulcain.

Le Verseul.

Marty

De La Vigne

Caurhio

Har

Villaiy

de la Ceff

Braffe

Banalles

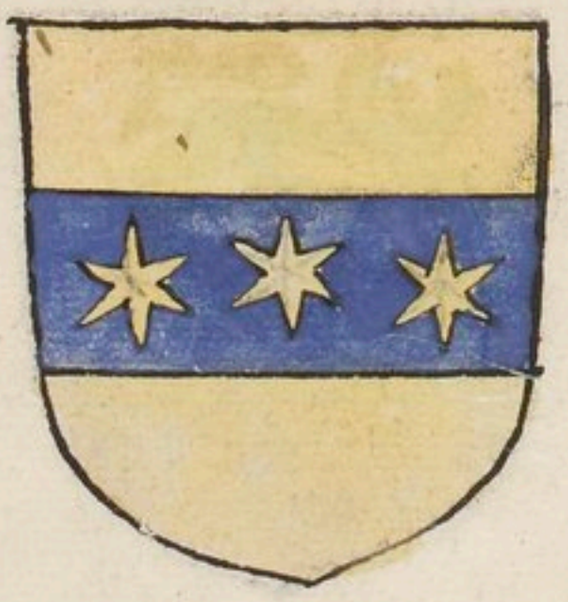

Courhot

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE MSS.

St Maulus

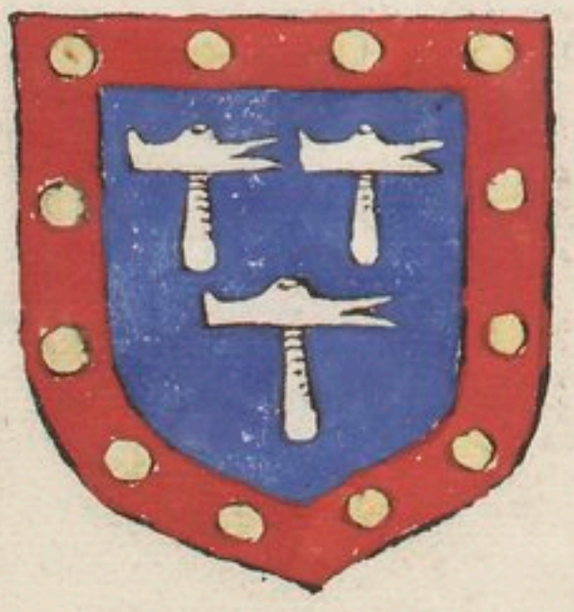

de Tart

Broquois

De Croix

Vallonthrionnes

Hainy

Damaige

Landas

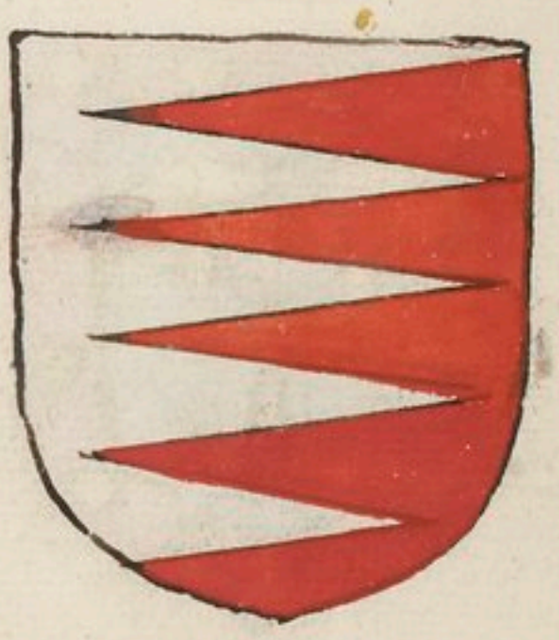

Damas

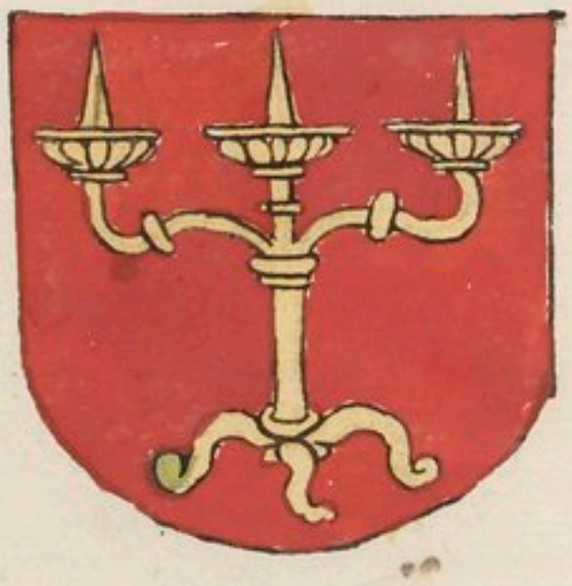

Du Bart

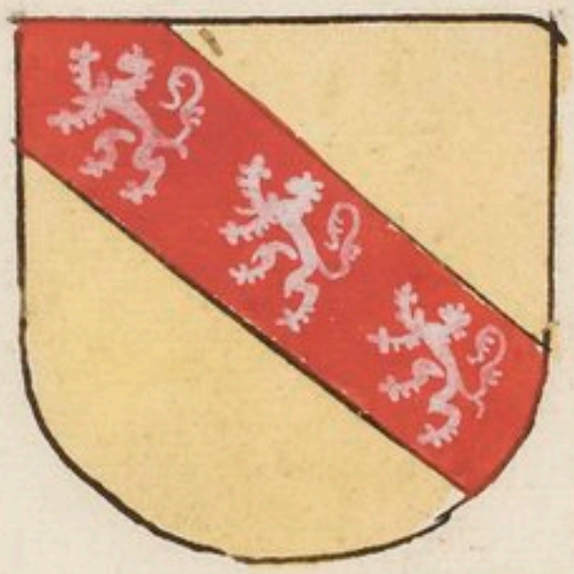

Coudo

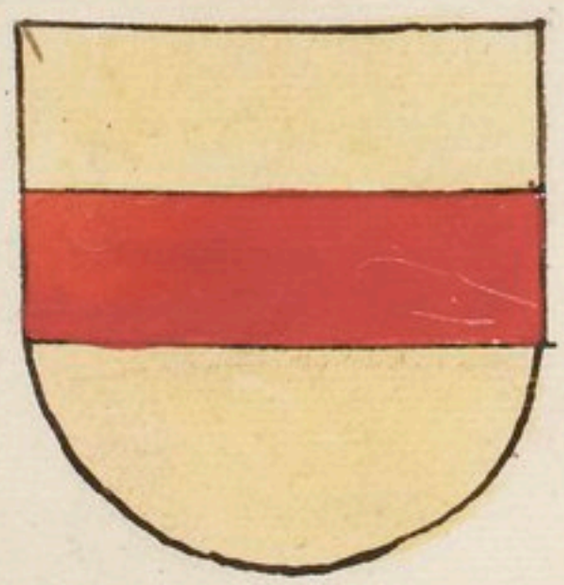

de Lusignan

Montfroue

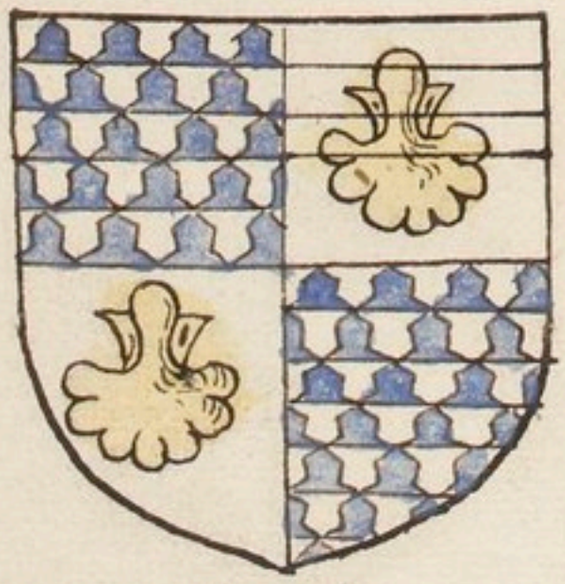

Montjoy

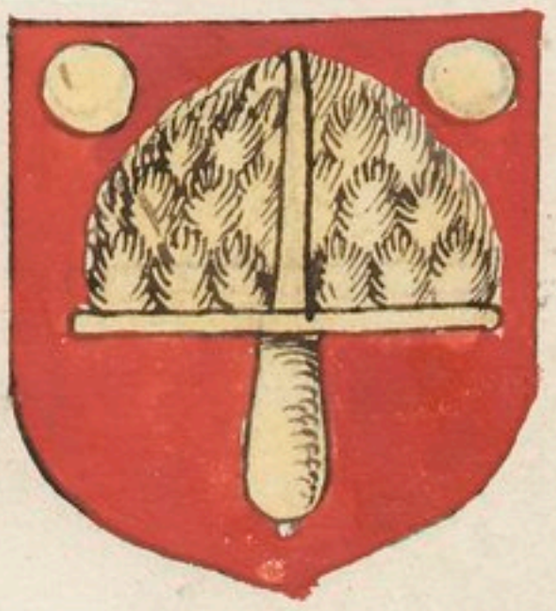

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE MSS.

TRAITÉ
DU BLASON
1542

FR.
11463